

7<sup>e</sup> colloque des Amis de Cadouin  
19 août 2000

## L'histoire de Cadouin Quelques personnages marquants

Comme chaque année, une cinquantaine de personnes se sont réunies pour le colloque annuel des Amis de Cadouin en ce samedi qui précède la fête de saint Bernard. A titre d'essai, il avait été décidé de faire appel uniquement à des orateurs locaux et l'espoir n'est pas déçu. La journée est riche en communications passionnantes et en convivialité. Comme chaque année aussi, le Roc de Bourzac organise sous la halle une belle exposition du livre régional et nous l'en remercions.

La journée commence par une communication généreusement illustrée de Gilles Delluc (et Brigitte Delluc) sur le voile d'Apt et le suaire de Cadouin, deux tissus égyptiens, de l'extrême fin du 11<sup>e</sup> siècle, sur lesquels figurent les noms de deux personnages historiques : l'émir Al-Musta'li et le Vizir Al-Afdal.

Marcel Berthier nous entretient ensuite de quelques moines de Cadouin aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Et c'est un bonheur de l'entendre nous parler de ces personnages, qui vivaient il y a trois ou quatre siècles, avec une aisance qui témoigne de son exceptionnelle familiarité avec la culture monastique.

A la suite de cette communication, Gilles Delluc évoque la desserte des paroisses voisines par les moines de Cadouin. Ce n'est pas une habitude normale, mais ce fut souvent le cas, en particulier pour les paroisses de Salles et de La Salvetat. Aujourd'hui, la même disponibilité se retrouve chez les Bénédictins.

G. Delluc signale aussi que 2001 sera pour nous une date importante. En effet c'est le huit centième anniversaire de l'accord «Paix et composition», qui régit depuis lors les relations entre l'abbaye de Cadouin et l'ordre cistercien.

Le père Pommarède parle d'un porte-document portant les armes d'un Solminihac, qui fut abbé commendataire de Cadouin. Il a été donné aux Archives diocésaines. On sait que cet abbé, dont on ne connaît pas les liens familiaux avec celui qui fut évêque de Cahors, avait de très mauvaises relations avec les moines de Cadouin et qu'il termina sa vie retiré à Cabans.

Patrice Bourgeix nous fait franchir plusieurs siècles en nous présentant un personnage important mais peu connu de l'histoire de Cadouin : Monsieur Campan. C'est un lazariste, qui fut curé de Cadouin pendant quinze ans, de 1869 à 1884. On lui doit la relance des pèlerinages du saint suaire et de nombreux travaux dans l'abbaye, tels la restauration de la fresque de l'abside et les vitraux.

Michel Carcenac nous entretient ensuite d'un fait historique mal connu : le repeuplement du Périgord au milieu du 15<sup>e</sup> siècle, à la fin de la guerre de Cent ans, c'est-à-dire au moment où Cadouin reprend vie et où son cloître va se parer des sculptures qui nous enchantent encore aujourd'hui.

La matinée s'achève avec la communication de Louis Grillon, lue par Mme Carcenac (qu'elle trouve ici nos remerciements). La suite du dépouillement des papiers conservés aux Archives municipales de Toulouse et concernant le suaire de Cadouin apporte de remarquables informations sur la vie des moines à Toulouse, sur leur comportement et sur les conditions dans lesquelles s'effectua le vol du suaire en 1455.

Après un repas très sympathique, servi à l'Auberge de Jeunesse, la journée se poursuit par une nouvelle série de communications, toutes aussi intéressantes les unes que les autres.

Jocelyne Colonna continue à travailler sur les registres paroissiaux antérieurs à la Révolution. Elle a pu suivre quelques familles, en particulier la famille Delluc, dont elle a retrouvé les traces pendant plus d'un siècle depuis 1672 à La Salvetat, et la famille Bureau, essentiellement pendant le 18<sup>e</sup> siècle à Cadouin.

Gilles Delluc présente son oncle, le cinéaste Louis Delluc, un enfant de Cadouin, qui est considéré comme «l'éveilleur» du cinéma français, juste après la guerre de 14-18, et illustre son propos grâce à un beau montage sur vidéo-projecteur.

Mme Koegler évoque ensuite les filles de la Charité. Elles sont venues à Cadouin en 1875 à la demande de Monsieur Campan et animèrent pendant près d'un siècle ce que l'on appelait le couvent. Mme Koegler dresse le portrait de quelques-unes des sœurs qu'elle a bien connues au temps où elle enseignait à l'école ménagère.

Pour conclure cette passionnante journée de travail, notre président d'honneur, Monsieur Castanet, évoque la personnalité attachante du dernier curé résidant à Cadouin, le père Albert de Veer.

Les Actes des cinq premiers colloques sont disponibles. Ceux des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> colloques sont en cours de fabrication.

Rendez-vous est pris pour le 8<sup>e</sup> colloque des Amis de Cadouin, à la fin du mois d'août de l'an 2001.

Brigitte Delluc

Secrétaire générale des Amis de Cadouin .

Présidente du 7<sup>e</sup> colloque des Amis de Cadouin.

## Un vizir et un calife sur le suaire de Cadouin et sur le voile de sainte Anne d'Apt (Vaucluse)

Deux tissus vieux de près de mille ans.

Oui. Dans le monde entier, seuls, deux tissus égyptiens de l'époque fatimide ont été conservés dans leur intégralité ou presque : le «suaire de la tête du Christ» de l'abbaye de Cadouin et le «voile de sainte Anne» de l'ancienne cathédrale d'Apt<sup>1</sup>.

Tous les autres tissus, que l'on peut voir dans divers musées<sup>2</sup>, sont très fragmentaires, réduits bien souvent à des vestiges pas plus grands que la paume de la main<sup>3</sup>.

Une récente analyse du voile d'Apt permet de mieux comprendre et de mieux situer le suaire de Cadouin, notamment sur les points suivants :

- sa fabrication (technologie, auteurs, stylistique),
- son épigraphie (caractères d'écriture, personnages cités),
- son environnement (époque fatimide et religion chiite).

Le tissu de Cadouin a fait l'objet de diverses études techniques auxquelles nous renvoyons le lecteur (Francez, 1935 ; Delluc, 1983, 1990 et 1996).

Le tissu d'Apt avait été étudié anciennement par Gaston Wiet, spécialiste des tissus et tapisseries de l'Égypte musulmane (Marçais et Wiet, 1934 ; Wiet, 1935 ; Elsberg, 1936)<sup>4</sup>. Il vient d'être réétudié il y a peu, notamment à l'occasion du colloque de la Sorbonne (mai 1998) sur l'*Égypte fatimide, son art et son histoire* (Cornu, 1999) et présenté lors de l'exposition *Trésors fatimides du Caire* à l'Institut du Monde arabe à Paris (28 avril-30 août 1998). Cette manifestation a donné lieu à l'édition d'un catalogue très documenté sur les plans historique et archéologique (Cornu, 1998)<sup>5</sup>. Nous avons eu alors l'opportunité de l'examiner<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Dite aussi basilique Sainte-Anne. Le trésor conserve, entre autres reliques, deux fragments osseux (crâne et mâchoire) attribués à la mère de la Vierge. Lors de nos trois voyages à Apt (Vaucluse), nous avons reçu le meilleur accueil, notamment de Mme Claude Pion. Apt, à 55 km à l'est d'Avignon, fut un des évêchés du Vaucluse. Avignon est aujourd'hui l'archevêché.

<sup>2</sup> Nous avons pu en examiner, entre autres, au musée copte et au musée d'art islamique du Caire, au musée archéologique d'Istanbul, au musée d'art et d'histoire de Genève (exposition de la collection M. et J.-F. Bouvier), au musée national du Moyen Âge à Paris (ex musée de Cluny). Il y a probablement de tels fragments au musée des tissus de Lyon.

<sup>3</sup> Ces fragments ne sont pas rarissimes et leur décor demeure lisible. Le nombre et la relative conservation de ces pièces de tissu d'Égypte sont dus à deux facteurs : d'une part, l'abandon de la momification au profit de l'ensevelissement dans des vêtements funéraires et, d'autre part, les vertus conservatrices du climat et du sol (Bruwier, 1997). Jusqu'à une époque récente, ce sont essentiellement les fragments à décor qui ont été recueillis, pour des motifs esthétiques, souvent sans indication de provenance précise (Cornu, 1993 a, p. 28).

<sup>4</sup> C'est ce même savant qui avait traduit les inscriptions coufiques brodées sur le tissu de Cadouin, célébrant Allah, Mahomet, l'émir *al-Musta'li* et le vizir *al-Afdal* (Delluc, 1990, p. 103). Gaston Wiet, professeur à l'École des langues orientales à Paris, était alors directeur du musée arabe du Caire (depuis 1952 : musée d'Art islamique) et des fouilles en Égypte : Georges Marçais était professeur à la faculté des lettres d'Alger. Le père J. Francez avait conclu que les bandes à ornements de Cadouin, compte tenu des caractères coufiques et des éléments floraux du décor, devaient remonter seulement à l'époque fatimide (Francez, 1934, p. 17). Il adressa à G. Wiet une carte postale montrant une fraction du suaire de Cadouin. L'orientaliste y déchiffra la formule «*garant des juges musulmans*», «qui n'apparaît pas avant l'année 1078» (*ibid.*, p. 19). Il traduisit ensuite toutes les inscriptions brodées sur le tissu.

<sup>5</sup> Notre description emprunte nombre de détails à l'analyse très fine effectuée par Mme Georgette Cornu, pour le colloque et pour l'exposition. La revue *Dossiers d'archéologie* a consacré un volume à l'âge d'or des Fatimides en mai 1998. Une exposition sur les *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)* avait été

Plus récemment encore, une nouvelle exposition sur *L'Art copte en Egypte*, en ce même lieu, a concerné les tissus coptes (Bénazeth et Rutschowscaya, 2000)<sup>7</sup>.

La première mention écrite du voile d'Apt ne remonte qu'à 1714<sup>8</sup>. On ignore quand et comment il a été transporté à Apt<sup>9</sup>. Il a été vénéré comme le voile de sainte Anne, mère de la Vierge, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Ses inscriptions furent en effet déchiffrées dès 1851, mais il ne fut correctement identifié qu'en 1934 (Marçais et Wiet, 1934). Il était conservé roulé en boule dans un flacon de verre du trésor de la cathédrale et présenté pour la fête de sainte Anne<sup>10</sup>. Morcelé avant 1930, puis restauré aux Gobelins, il fut très mal présenté ensuite et vient de faire l'objet d'une nouvelle restauration (Girault-Kurtzemann, 1998)<sup>11</sup>.

### Tissé de lin, brodé de soie et d'or

Cette importante pièce (plus de 310 cm x 150 cm)<sup>12</sup> est faite de lin écru très fin, on peut-être «blanchi au soleil ou teint en jaune» (Marçais et Wiet, 1934)<sup>13</sup>. C'est une laize tissée comprise entre deux lisières<sup>14</sup>.

Elle est barrée par trois bandes ornées sur fond or, brodées de soie (vert, bleu, rouge, noir) : une, large et tripartite, à chaque extrémité et une, portant trois gros médaillons, au centre. Ces bandes courent dans le sens de la largeur, c'est-à-dire dans le sens de la trame ; elle sont donc perpendiculaires à la chaîne qui forme la plus grande longueur.

A chaque extrémité, à peu près comme sur le suaire de Cadouin, le large bandeau (l : 16,5 cm environ) est lui-même fait de trois bandes de tapisseries de soie séparées par un

---

présentée en 1993 au Musée d'art et d'histoire de Genève et à l'Institut du Monde arabe à Paris, avec un catalogue très documenté (Cornu 1993 a et b ; Cornu *et al.* 1993 ; Raster, 1993 ; Ritschard, 1993). Nous avons alors rapporté de Genève le cliché représentant, sur le médaillon d'un tissu morcelé de la fin du XI<sup>e</sup> siècle (23 cm x 32 cm), un archer fatimide à cheval dans un médaillon (parfois interprété comme l'émir lui-même : al-Mustansir ou al-Musta'li) (Bloom, 1998, p. 63 ; Delluc, 1996, p. 7, en bas).

<sup>7</sup> La bibliothèque de l'Institut du Monde arabe nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la biographie de l'émir et du vizir mentionnés sur les deux tissus.

<sup>8</sup> Nous l'avons visitée fin mai 2000 (voir aussi à propos des tissus coptes : Bruwier, 1997 et Rutschowscaya, 1997).

<sup>9</sup> A Cadouin, la présence du «suaire» avait été attestée 500 ans plus tôt : la première mention manuscrite remonte à 1214 (donation de Simon de Montfort en hommage à cette relique).

<sup>10</sup> Il est avéré toutefois que l'évêque d'Apt, Isoard, lui-même, ainsi que Raimbaud de Simiane, seigneur d'Apt, et Guillaume de Sabran, seigneur d'Ausonis, ont participé à la Première croisade (Elsberg, 1936).

<sup>11</sup> Ce flacon est conservé dans le trésor d'Apt. C'est une bouteille vénitienne typique par sa forme de flasque, à corps rond et plat, avec long goulot et pied, d'environ 30 à 40 cm de haut (et de un à deux litres environ de contenance). Cette pièce est considérée comme une «buire en verre de Venise émaillé du XV<sup>e</sup> siècle». Le tissu était contenu dans ce flacon scellé par un cachet du chapitre, malheureusement détruit sans avoir été relevé au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'extraction du tissu hors de ce récipient conduisit à des détériorations qui justifèrent une première restauration aux Gobelins (information orale de Mme C. Pion, 16 juin 2000).

<sup>12</sup> Une copie en fut faite vers 1933, «prise à plusieurs reprises pour l'original» (Shalem, p. 72, 1998) et dont la photographie (Comité des travaux historiques) fut publiée par G. Wiet : les trois médaillons y apparaissent intacts et un motif en accolade, réduit à quelques traces, y a été largement complété. Nous-mêmes avons reproduit un cliché ancien de cette copie (Delluc, 1996, p. 7). Ce fac-similé n'est pas à Apt et serait peut-être aux États-Unis (information orale de Mme C. Pion le 16 juin 2000).

<sup>13</sup> Il est légèrement incomplet, notamment en haut, le long de la chaîne (longitudinale), et à gauche, le long de la trame (transversale). Mais l'existence des lisières permet de le mesurer avec précision.

<sup>14</sup> Sa toile est si fine que, avant sa restauration, ce tissu de près de 5 m<sup>2</sup> tenait dans le creux de la main sous la forme d'un chiffon roulé en boule (Wiet, 1935, p. 14). Il doit en être de même du tissu de Cadouin : sa toile comporte 3 fils de lin au millimètre (Delluc, 1983). La tradition veut qu'il ait été rapporté d'Orient dans un barillet de plomb séparé en deux parties : d'un côté la boisson, de l'autre le tissu.

<sup>15</sup> Nous fournissons ici des photographies de l'original avec notre relevé graphique effectué sur place et d'après photos. Des photographies en couleurs du voile d'Apt ont déjà été publiées lors des recherches récentes (Cornu, 1998 et 1999 ; Bloom, 1998). De même en 1934 dans un article de F. Carnot sur les tapis et tapisseries d'Orient du III<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, dans le numéro de Noël de *L'Illustration* (Carnot, 1934).

passage de toile (1 : 1,4 cm environ). Au centre, une large frise (1 : 8,5 cm environ) de petits médaillons alternativement circulaires (ornés d'un quadrupède) et polygonaux à six pointes portant deux oiseaux adossés, queues entrecroisées et têtes retournées. Cette frise court entre deux fines bordures (1 : 2,2 cm environ) à inscriptions coufiques<sup>15</sup> bleues sur fond or. La mention «*fait dans le tirâz privé de Damiette en 9...*» a pu être déchiffrée.

De part et d'autre de cette frise à bordures, les deux petites bandes, identiques, portent une frise de polygones à six pointes ornés d'un oiseau et alternant avec des losanges enserrant deux palmettes adossées.

Au centre du tissu, se trouve une bande à fond or, large de 7 cm, faite d'anneaux entrelacés. Dans les petits espaces laissés libres par ces entrelacs, on observe, au centre, deux yeux et un nez stylisés sur fond bleu et, latéralement, une sorte d'oiseau stylisé sur fond rouge.

Sur cette bande, prennent place trois médaillons circulaires, régulièrement espacés. Ils sont regroupés sur les deux tiers de la longueur de cette bande. Ils sont faits pour être lus sur le tissu disposé dans sa plus grande largeur, un peu comme si on le portait en châle. Le tissu de Cadouin est dépourvu de cette bande centrale.

Le médaillon supérieur, le plus gros (1 : 21,5 cm), est détérioré, mais, sur son pourtour, dans une couronne<sup>16</sup> faite d'un cercle interne bleu et externe vert, on peut déchiffrer le nom de l'imâm *Abû-l-Qâsim al-Musta'li billâh* (1094-1101), émîr des croyants, et une invocation : «*que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses ancêtres purs et ses très honorables descendants*». Le médaillon inférieur, le plus petit, est analogue au médaillon central (1 : 13,5 cm), le mieux conservé. C'est celui-ci que nous décrivons.

Le médaillon moyen enserme deux chimères adossées, croupe contre croupe, au tronc retourné et au visage féminin vu de face<sup>17</sup>. Un dessin à damiers orne le tronc et le corps des chimères.

Entre elles, s'élève une sorte d'arbre de vie. Ce dernier n'est pas clair. Sur notre relevé schématique, on observe les éléments constitutifs de cet «arbre» : les «racines», noires, sont peu nettes ; les queues des chimères, blanches et entrelacées comme deux serpents à tête lancéolée, semblent participer au dessin du «tronc» ; deux «branches», vertes et obliques nées du thorax des chimères, confluent au niveau du tronc vert de l'arbre ; au-dessus, c'est un ensemble, confus et vaguement triangulaire, de «branches», noires, semblant porter deux sortes de «fruits» ronds à noyau<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> Les caractères de l'écriture coufique sont des caractères arabes très rigides et angulaires, du moins au départ, puis foliés et fleuris. Ils s'appuient sur une même ligne de base. Ils contrastent avec ceux des diverses variétés de l'écriture arabe aujourd'hui utilisée. On l'a crue longtemps plus ancienne. En fait, dans les premiers siècles après l'Hégire, le coufique était plutôt choisi pour les inscriptions, les monnaies et les transcriptions des plus vénérables exemplaires du Coran. Il reste prédominant jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, remplacé par le *nashî*.

<sup>16</sup> En fait la couronne est interrompue dans sa partie supérieure et il semble même que sa surface annulaire se boucle vers le haut, s'élève pour former une volute, exactement comme dans le fragment de tissu portant un cavalier attribué au règne de al-Mustansîr et au début de celui de al-Musta'li (collection Bouvier) (voir note 18, *infra*).

<sup>17</sup> La chimère, animal hybride fabuleux de la mythologie grecque, porte habituellement un buste de femme (ou de lion), un corps de chèvre, des pattes de lion et une queue faite d'un serpent. Monstre de Lycie, elle est fille de Thyphon et d'Échidna, sœur de Cerbère et nièce des Gorgones. Elle fut tuée par le fils de Glaucos, Bellérophon, monté sur Pégase, cheval ailé né du sang de la Gorgone Méduse tuée par Persée. La tête de femme porte volontiers, comme ici, une coiffure à pointes qui représentent peut-être les flammes qui s'en échappaient sur certaines représentations, figurant les volcans qui ravageaient la contrée. Assez curieusement, la chimère mourut, pourrait-on dire, lors d'un bombardement aérien. Bellérophon, en effet, monté sur Pégase, la survola et lui enfonça dans la gueule une masse de plomb que les flammes qu'elle vomissait liquéfèrent jusqu'à l'étouffer.

<sup>18</sup> Nous avons noté quelques différences entre les médaillons. Médaillon supérieur : les têtes de chimères sont très soignées avec le dessin des yeux et des orbites, de la bouche, des lèvres et du menton, et avec du rouge aux joues ; le tronc vert diverge et ses branches décrivent un trajet récurrent encerclant des visages difformes (avec un seul œil rond visible et des grandes dents) ; les queues des serpents paraissent palmées. Médaillon

Une inscription en lettres coufiques rouges court sur le pourtour, inscrite dans une couronne limitée par un cercle brodé bleu, interne, et vert, externe. Elle célèbre «*le seigneur très illustre al-Aflâl, le glaive de l'imâm, l'illustration de l'Islam*».

Sur le plan technologique, sur un support fait d'une armure toile de lin écri (c'est-à-dire sans préparation tinctoriale), très fine<sup>19</sup>, les bandes à ornements sont réalisées en tapisserie avec des fils d'or, de soie et de lin. Tantôt les fils d'or battu enroulent une lame d'or ; tantôt ils s'enroulent autour d'une âme de soie STA (vert, bleu, rouge, noir). Ailleurs, c'est un fil de lin écri, qui peut être, pour certains motifs, bien plus gros que la trame, passé jusqu'à cinq fois dans le même pas, ou encore, pour d'autres motifs, composé de deux fils assemblés sans torsion<sup>20</sup> (Girault-Kurtzemann *in* : Cornu, 1998, p. 232-233)<sup>21</sup>.

Le métier utilisé comportait 24 fils par centimètre. Le nombre des duites, c'est-à-dire le nombre d'allers et retours des navettes était de 44 pour les visages et de 26 pour le reste du voile, selon G. Marçais et G. Wiet (1934, p. 177-194). Ces auteurs considéraient que la bande centrale faisait partie intégrante du tissu du voile, alors que les bandes tripartites latérales avaient été rapportées<sup>22</sup>.

### Des tisserands coptes au service des califes arabes

Il y a en Egypte, dans le delta du Nil, une longue tradition de tissage, toute entre les mains habiles des artisans coptes (Bourguet, 1988), de la fin de l'Antiquité au début du deuxième millénaire. Depuis Strabon, leur renommée est grande dans le Proche-Orient, bien avant l'avènement de l'Islam. Elle ne fera que s'étendre ensuite, jusqu'en Inde. Les Coptes sont les Egyptiens autochtones, mélangés de descendants de Grecs et de Romains, que trouveront les envahisseurs arabes au VII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, ils vont peu à peu devenir minoritaires, s'islamiser et s'arabiser en grande partie<sup>23</sup> (Bruwier, 1997, p. 41-43).

A l'époque grecque, les artisans coptes, dont bon nombre sont chrétiens (Wiet, 1935, p. 66), travaillent dans des ateliers familiaux, des manufactures royales ou liées aux temples à l'époque grecque. Ils perdent leur indépendance à la fin de l'époque romaine au profit des

<sup>19</sup> inférieur : le tissu manque au-dessus des têtes des chimères. Le médaillon supérieur était incorporé dans un motif plus large, en accolade, qui élargissait ce médaillon de chaque côté. Ce motif devait orner la partie où le tissu, porté sur les épaules, touchait le cou. Il n'en demeure que la partie supérieure et droite. A ce niveau on lit une tête humaine, finement brodée. Ce motif en accolade est très analogue au motif sommital de la bande décorative d'une 'abu' portant un médaillon orné d'un cavalier fatimide, enturbanné et tirant à l'arc (règne de al-Mustansir ou début du règne de al-Musta'li) (Delluc, 1996 ; Meinecke-Berg, 1998, p. 106) et dont il demeure deux fragments permettant de reconstituer une pièce de tissu décorée très proche du voile de sainte Anne, avec des oiseaux adossés à tête retournée très voisins de ceux des bandes latérales du voile d'Apt (Cornu *et al.*, p. 225-229).

<sup>20</sup> Chaîne : 1 bout TS très fin (24). Trame : 1 bout TS très fin (18/19) (Girault-Kurtzemann *in* : Cornu, 1998, p. 232-233).

<sup>21</sup> Respectivement 1 bout TS et 2 bouts TS (Girault-Kurtzemann *in* : Cornu, 1998, p. 232-233).

<sup>22</sup> En Egypte, la fabrication des fils de lin a une particularité : le fil est tors droit, c'est-à-dire, dans ce pays, tordu dans le sens des aiguilles d'une montre en S (Bloom, 1998, p. 68). C'est le cas sur le tissu de Cadouin. En fait, les fils de lin ont une tendance naturelle à se tordre dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en Z, et sont, ailleurs et d'habitude, tordus par l'artisan dans ce sens-là (de même que, dans la marine, le fil de caret, constitutif du toron, est «commis»). Hérodote semble avoir déjà remarqué cette particularité locale, dès le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère (*Histoire de Cambyse et de son expédition en Egypte* [35]), tout en observant que, dans ce pays, «les hommes restent au logis et tissent». Sur le métier vertical égyptien, on pousse la trame vers le bas et le tissu se forme en bas du cadre (Montaigne, 1998, p. 163).

<sup>23</sup> Contrairement au tissu de Cadouin, il ne semble pas avoir été publié de macrophotographies du tissu.

<sup>24</sup> Ils se rangeront dans les rangs égyptiens contre les croisés. Les fouilles, au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'un très important monastère copte, à Baouit (Moyenne Egypte), par le Périgordin Jean Clédât, reprises par J. Maspéro, ont permis de connaître un monastère chrétien qui connut son apogée du VI<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle. Ses collections sont au Musée copte du Vieux Caire, au Louvre et à Périgueux (tissus). Ses archives, retrouvées il y a peu, viennent d'être publiées (Clédât, 1999).

manufactures d'Etat, connues sous le nom de gynécées puis de *tirâz* à l'époque arabe (Rutschowscaya, 1997, p. 37), sans doute vers le VIII<sup>e</sup> siècle (Cornu, 1993 a, p. 22). Les arabes fatimides, peu à peu, «s'assimilèrent l'art des tisserands coptes qu'ils continuèrent à laisser travailler». Ces artisans mettent à leur service leur tradition artistique, tout en suivant leurs directives (Francez, 1934, p. 13 et 18 ; Wiet, 1935, p. 4-5). Ainsi, «les tisserands d'Egypte furent appelés à satisfaire la prédilection des princes musulmans pour les étoffes somptueuses» (Wiet, 1935, p. 6). Sur un plan plus matériel, les techniques de tissage et les modèles de métier sont connus, de même que les colorants<sup>24</sup>.

Depuis l'époque pharaonique, le lin est la fibre textile privilégiée. La laine, qui se prête mieux à la teinture, l'accompagne, de même que, parfois, le coton. La soie est utilisée depuis l'époque romaine, venue d'Extrême-Orient par la Perse ou, depuis le VII<sup>e</sup> siècle, de l'empire byzantin, mais son usage est limité. Les fils de couleur sont incorporés pendant le tissage pour former les motifs de décoration (Gostelow, 1978, p. 200-201). C'est une sorte de tapisserie insérée ou *inserted tapestry* (Geijer, 1979, p. 89), une broderie à l'aiguille sur le canevas d'un tissu (Anquetil, 1977, p. 39).

Le décor de ces tissus (vêtements, tissus d'ameublement souvent remployés comme linceuls) est surtout ornemental même s'il est figuratif, comme chez les Coptes, empruntant aux Grecs et aux Romains : sujets mythologiques, surtout du cycle dionysiaque ; thèmes de chasse et animaliers ; personnifications et portraits ; parfois thèmes chrétiens (croix, personnages de la Bible ou du Nouveau Testament, saints), qui se maintiennent jusqu'aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles (*ibid.*, p. 46-47) et même un peu plus tard, comme en témoignent les chimères du voile d'Apt.

En effet, durant la période arabe, la compréhension du sujet disparaît et aboutit à une schématisation et même à une abstraction purement ornementale : l'art graphique islamique est tout d'arabesque et de calligraphie<sup>25</sup>.

Les bandes à ornements des tissus fatimides, à décor volontiers miniaturisé, figuratif ou géométrique, avec souvent inscriptions en lettres coufiques ou parfois cursives, sont «le souvenir évident de l'industrie copte». Ils seront très connus dans l'Occident médiéval sous le nom de «poètes alexandrins» (Henezel, 1930, p. 62). Les inscriptions, d'une splendide calligraphie, avec des hampes «imposantes et altières» à partir du début du X<sup>e</sup> siècle, sont comme «une fanfare éclatante qui, sans baisser la voix, clamer la grandeur des califes» (Wiet, 1935, p. 7-8). Cette «étrange et émouvante floraison» du style fatimide est apparue à la fin du X<sup>e</sup> siècle et va durer presque deux siècles (*ibid.*, p. 11).

Le pseudo voile de sainte Anne est une pièce somptueuse destinée à la confection d'une '*abâ*', ample vêtement de dessus des Bédouins du Moyen Orient, encore porté par les

<sup>24</sup> Les teintures sont surtout d'origine végétale : garance et orseille pour le rouge ; gaude, grenade et surtout safran pour le jaune ; indigo et pastel pour le bleu (peu fréquent). Celles d'origine animale sont moins usitées : kermès du chêne vert et cochenille pour le rouge. Le pourpre du murex n'est guère attesté, remplacé par un mélange de garance et d'indigo (Rutschowscaya, 1997, p. 38 ; Bruwier, 1997, p. 44). Le lin se tient bien moins aisément que la soie, sauf avec l'indigo. L'exploitation de l'alun (sulfate d'alumine) du désert de Libye, utilisé comme mordant pour les tissus, était, chez les Fatimides, un monopole d'état (Halm, 1998, p. 5). La chromatographie et la spectrométrie (L.R.M.H. de Champs-sur-Marne, 1987) montrent que les colorants et les mordants éventuels utilisés pour les soies du tissu de Cadouin étaient : gaude-cuivre pour le vert, indigo pour le bleu, garance-alun et traces de fer pour le rouge, mélange de colorants-alun et fer pour le noir, gaude pour le jaune (Delluc *et al.*, 1990, note 32, p. 103).

<sup>25</sup> Contrairement à une idée reçue, l'Islam ne proscribit pas d'une manière absolue les œuvres prenant pour modèles des êtres vivants. Mais, selon un *hadîth*, les «faiseurs d'images» risquent d'être condamnés à un jugement de Dieu «qui leur infligera l'impossible tâche de ressusciter leurs œuvres». Les miniatures orientales (persanes, turques et mongoles) sont célèbres. Mais, ailleurs, la tendance à la stylisation - stylisation des formes animales et végétales, figures géométriques répétées - favorisa l'épanouissement de l'ornementation linéaire, qui s'associe bien à la calligraphie (Sourdel, 1956, p. 108 ; Ritschard, 1993).

Saoudiens<sup>26</sup>. Elle a été tissée et brodée, en l'an 489 ou 490 de l'Hégire soit en 1096 ou 1097, dans le *tirâz* privé de Damiette, ville célèbre pour la fabrication de *qasab* ou *muqassab*, étoffe de luxe en lin très fin et décor de soie et d'or<sup>27</sup>. Elle était destinée au calife fatimide *al-Musta'li*, sous le vizirat du puissant *al-Afdal*<sup>28</sup>. Cette pièce est restée telle qu'elle a été produite et n'a jamais été cousue.

La richesse des matériaux, la finesse d'exécution sont typiques des objets de cour de l'époque de *al-Musta'li* (et de *al-Mustansir*, son père et prédécesseur), de même que la calligraphie coufique, les motifs souvent empruntés aux modèles orientaux, notamment des Perses sassanides : arbre de vie, palmettes, chimères. Ils permettaient au calife de récompenser un grand dignitaire ou d'honorer un ambassadeur étranger.

### La prodigieuse époque des califes fatimides

Les Fatimides (969-1171) ont été l'une des dynasties les plus brillantes de l'Islam<sup>29</sup>. Ils ont fait de l'Égypte un grand pays et du Caire une superbe capitale royale, siège du califat, de la cour et de l'armée. Leur architecture, leur art et leur artisanat étaient brillants, et supportent sans difficultés la comparaison avec leurs homologues européens de l'époque.

<sup>26</sup> Ce manteau droit est un simple sac rectangulaire, ouvert sur le devant, avec deux fentes pour les bras. Le tissu est porté sur les épaules, trame verticale. Il est plié en trois, la partie centrale formant le dos. Les deux extrémités (avec leurs bandes décorées verticales) se rejoignent presque sur le devant du buste. Les coutures des épaules sont faites sur la lisière du bord supérieur, en conservant un espace pour l'encolure. Au sommet de chacun des deux plis latéraux, une fente est pratiquée pour le passage du bras (Cornu, 1993 b, p. 331). Dans les deux cas qui nous intéressent ici, coutures et fentes n'ont pas été pratiquées.

<sup>27</sup> Les tisserands égyptiens des ateliers ou *tirâz* du delta du Nil étaient passés maîtres dans la fabrication de ces tissus de luxe, notamment à Damiette, Tinnîs et Dabîq (près de Tinnîs). Le lin avait la réputation d'être aussi fin que la membrane intérieure de l'œuf (Cornu, 1993 a, p. 26). Le calife avait le monopole de la fabrication et de la commercialisation de ces tissus, comme pour des monnaies, avec une administration très hiérarchisée surveillant toutes les opérations jusqu'à l'emballage (Cornu, 1993 a, p. 22). Suivant leur origine, les tissus se nommaient *dimiafi*, *tinnîsi* ou *dabîqi*. Les tissus de Damiette et Tinnîs s'appelaient aussi *qasab* ou *muqasab*, blanc dans le premier cas, de couleur dans le second (Cornu et al., 1993, p. 227). Chacune de ces villes avaient un *tirâz* privé (pour les tissus réservés à l'usage exclusif du calife) et un *tirâz* public (pour vendre localement ou exporter vers les provinces et les pays voisins), ateliers souvent situés à l'intérieur même des palais. La plupart de ces tissus étaient ornés de fil d'or (mais pas le tissu de Cadouin). Mais le mot *tirâz* a trois acceptions. Il désigne, outre la fabrique royale, le tissu orné de bandes décoratives ou encore les bandes elles-mêmes (avec le plus souvent une inscription). Les étoffes «à inscription de *tirâz*» étaient destinées à l'usage exclusif du calife (vêtement d'apparat ou *badâna*) et de ceux qu'il voulait remercier ou honorer (Cornu, 1993 a, p. 24 ; Cornu et al., p. 227) : elles provenaient donc des *tirâz* privés. Ces distributions étaient très codifiées et répertoriées : les dons de *al-Afdal*, sous le calife *Al-Amir* sont connus dans les moindres détails (*ibid.*; p. 25).

<sup>28</sup> Rappelons que ces deux hauts personnages co-habitèrent de 1094 à 1101. La deuxième croisade se situe de 1096 à 1099. Le siège d'Antioche, qui vit, au début de 1098, une délégation égyptienne chargée de présents pour les croisés, dura jusqu'en juin de la même année.

<sup>29</sup> Les Fatimides sont des chiïtes et les bases de ce mouvement religieux sont l'*imâmât* et le messianisme. En effet, la famille faisait remonter son origine à Fatîma, fille du prophète, et à son époux 'Alî, cousin de ce dernier, qui s'opposera à Aïcha, veuve de Mahomet. Régnant sur l'Égypte et sur les pays dont ils sont issus (Maghreb et Syrie), ils étaient les concurrents chiïtes des califes sunnites, résidant à Bagdad et à Cordoue. Les chiïtes (ou shî'ites) voient leur communauté dirigée par un *imâm*, chef religieux descendant de 'Alî, non élu, investi par Dieu. Il est dépositaire d'une vérité cachée révélée au Prophète par Dieu et que les *imâms* se transmettent. Le calife-*imâm* est assisté d'un vizir (*wazîr*) et délègue ses pouvoirs à un émir (*amîr*), commandant l'armée et éventuellement à un *imâm* pour diriger la prière. Par exemple, le calife *al-Musta'li* était *imâm* et émir des croyants. Son bras droit *Al-Afdal* était à la fois vizir et émir des armées, soit premier ministre et général en chef. Les chiïtes attendent la venue du *Mahdî*, qui, à la fin des temps, instaurera le règne de la foi et de la justice. Ils se subdivisent en deux tendances principales : Ismaéliens (comme les Fatimides) et Duodécimains. Les sunnites, orthodoxes, tenants du Coran et des traditions, déniaient aux descendants de 'Alî un droit au califat : le calife est un chef politique et religieux, représentant du Prophète, qui, lorsqu'il est aussi *imâm*, dirige la Prière et fait exécuter la Loi (Sourdel, 1956, p. 71 et 76-77).



Leur rayonnement fut d'autant plus grand que les Fatimides, chiïtes, ont préservé la liberté de culte des chrétiens, pèlerins ou non, des juifs et des musulmans sunnites<sup>40</sup>.

Le calife *al-Musta'li* succède à son père *al-Mustansir*<sup>41</sup>, huitième calife de la dynastie.

Ce dernier, monté sur le trône à l'âge de sept ans, avait été un puissant monarque. Son très long règne (1036-1094) est le plus long de l'histoire de l'Islam. Il a connu l'apogée, en particulier économique (échanges avec Byzance et l'océan indien), puis les heures les plus sombres de la dynastie (perte du Maghreb et de la Syrie ; famines ; soulèvements militaires ; problèmes monétaires, notamment entre 1061 et 1069, entraînant la disparition de la quasi-totalité du trésor fatimide) (Shalem, 1998, p. 72). Le déclin aurait été plus rapide encore sans l'intervention de *Badr al-Jamâli*, ancien esclave d'origine arménienne devenu général et vizir, qui rétablit l'ordre d'une façon autoritaire.

À la mort du souverain, son fils aîné *Nizâr* est écarté de la succession au profit d'un de ses frères, qui devient le neuvième calife *al-Musta'li*. Le fils déchu entre en rébellion et s'enfuit en Syrie et Iran avec ses partisans (ce schisme nizârisme est à l'origine des ismaéliens orientaux), tandis qu'en Egypte demeurent les partisans de *al-Musta'li* ou *Musta'liens*<sup>42</sup>.

Le règne de *al-Musta'li* (1094-1101) est marqué par l'influence de l'homme fort du régime, le vizir *Abû al-Afdal* (ou *al-Afdâl*) (1066-1121), qui n'est autre que le fils de *Badr al-Jamâli*. Son père l'avait déjà associé de son vivant aux responsabilités de sa charge et il avait tenu un rôle dans la succession de *al-Mustansir*. *Badr al-Jamâli* mourut en 1094, comme son émir.

Le jeune vizir (le pouvoir lui est confié à 27 ans), son fils, sera un mécène, ami du faste et des objets précieux, qui va s'enrichir et multiplier les fondations et les résidences autour du Caire ; il laissera un témoignage de sa grandeur dans le *mihrab* de stuc sculpté, orné de sa titulature, qu'il fit ériger dans la vieille mosquée d'Ibn Tûlûn. Il redoute les Turcs Seldjoukides, venus du Turkestan, envahissants, qui rognent le territoire<sup>43</sup> : il est donc ami de Byzance et d'Alexis Comnène. Il tente aussi de s'allier avec les croisés, notamment lors du siège d'Antioche, occupée par les Turcs, en leur adressant une délégation chargée de riches présents pour leur souhaiter la victoire et leur proposer une alliance. Les cadeaux sont acceptés, mais la réponse est évasive. Antioche tombe enfin aux mains des croisés en juin 1098 : le siège a duré sept mois.

Cet épisode, narré par A. Maalouf (1983), nous semble fondamental pour comprendre comment les croisés sont parvenus en possession des deux luxueux tissus de Cadouin et d'Apt. Ce furent sans doute, croyons-nous, de prestigieux dons et non des produits de butin (Delluc, 1996, p. 8).

Antioche investie, les Francs sont eux-mêmes assiégés dans la place par une nouvelle armée turque et doivent s'en libérer. Ils se ruent en janvier 1099 sur Jérusalem. La ville est alors égyptienne, reprise aux Turcs et tenue depuis l'été 1098 par les Fatimides<sup>44</sup>. Après un nouveau siège, les croisés s'en emparent le 15 juillet 1099, dans un bain de sang. Les troupes égyptiennes de *al-Afdal*, en fuite, seront en outre bousculées à Escalon. Les croisés s'en tiennent là, mais vont établir peu à peu un quasi-protectorat sur l'Égypte.

<sup>40</sup> Pour G. Wiet, cette période fatimide est celle d'une Égypte indépendante, dont les maîtres sont chiïtes, c'est-à-dire schismatiques, et elle évoque, pour l'histoire pharaonique, la période d'El-Amarna, «dissidente au point de vue religieux, qui fit progresser l'art dans le sens de l'humanité» (Wiet, 1935, p. 12).

<sup>41</sup> *Abû Tamîm Ma'add al-Mustansir billah* (Cornu, 1993 b, p. 340).

<sup>42</sup> En définitive, des Fatimides sont issues plusieurs sectes : les Druzes, qui conservent des représentants en Syrie ; les Musta'liens, perpétués dans l'Inde et en Afrique orientale ; les Nizaris, qui sous le nom d'Assassins (*Hachîchiya* : amateurs de hachisch) créèrent en Iran et en Syrie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles un état politique indépendant aux secrètes ramifications (Sourdel, 1956, p. 82).

<sup>43</sup> Les Turcs ont ravi aux Bizantins toute l'Asie mineure, l'Irak, la Syrie et la Palestine jusqu'à Jérusalem.

<sup>44</sup> Jérusalem avait été prise par les Turcs en 1071.

*Al-Afdal* apparaît donc comme le dernier régent important de l'époque fatimide. Replié en Egypte, il continue à exercer son autorité sous le règne du calife suivant, *al-'Amir*<sup>35</sup>, qu'il avait mis sur le trône (comme il l'avait fait avec son père pour *al-Musta'li*). Mais il est assassiné au Caire en décembre 1121 sur l'ordre du calife. Il avait 57 ans<sup>36</sup>.

C'est la décadence de la dynastie fatimide. Le développement artistique de l'Égypte s'arrête assez brusquement un peu avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle (Wiet, 1935, p. 63). Ce sera bientôt le renouveau sunnite qui se cristallisera plus tard, quand *Salâh-ad-Dîn* (*Salâhu-d-Dîn b. Ayyub*, notre Saladin), l'austère vizir du dernier calife fatimide, renversera ce dernier en 1171 au profit des califes de Bagdad.

### Et le suaire de Cadouin, dans tout ça ?

L'étude du «voile de sainte Anne» d'Apt et la comparaison de ce tissu avec le «suaire» de Cadouin permet d'avancer un peu dans la connaissance de ce dernier.

Le «suaire» de Cadouin était plus petit que le «voile» d'Apt : il mesurait 276 cm x 122 cm, avant la restauration de 1989-1990, et 295 cm x 135 cm, depuis ces travaux. C'était sans doute, lui aussi, une pièce de 'abâ', mais certains ont pensé qu'il aurait pu être, plutôt, un très large turban. Le tissu d'Apt dépassait 310 cm x 150 cm.

Le tissu de Cadouin est un peu moins luxueux que celui d'Apt, puisqu'il ne comporte pas les nombreux fils d'or, qui forment le fond des bandes et des médaillons du tissu d'Apt.

Le choix des motifs est également plus simple : pas de bande centrale, pas de médaillons ni de dessins figuratifs à Cadouin. A Cadouin, seulement des étoiles à huit pointes, héritage caractéristique de l'art copte (Hennezel, 1930, p. 14), inscrites dans des cercles, et des fleurs très stylisées, au centre de chaque étoile et formant des frises le long des lettres coufiques. Sur le tissu d'Apt, les médaillons montrent dans quel sens il se portait sur les épaules ; ce n'est pas le cas sur celui de Cadouin.

Sans entrer dans les détails de la description des bandes du tissu d'Apt (Marçais et Wiet, 1934 ; Francez, 1935), retenons qu'il a été insisté sur l'étroite parenté entre les dessins des bandes latérales des deux tissus. Leur schéma constitutif est le même : mêmes motifs géométriques et motifs inscrits (circonférences, étoiles à plusieurs branches, rectangles à ligne brisée). Mais des détails varient (jeu des couleurs ; dimensions), témoignant, comme à l'accoutumée (Wiet, 1935, p. 9 et 12), de qualités étourdissantes.

Ces décors miniaturisés donnent souvent, à première vue, une impression de fouillis inextricable, mais l'observation au microscope (30 X) et les macrophotographies (60 à 100 X) (Delluc, 1983) permettent de saisir la variété chatoyante et encore toute fraîche de la palette et la diversité des combinaisons ornementales, si vivantes et si gaies, tout en conservant une grande noblesse. La majestueuse élégance de la calligraphie arabe vient, en quelque sorte, «blasonner ces pièces» (Wiet, 1935, p. 68).

Par leurs inscriptions en lettres coufiques, les deux tissus célèbrent le nom des mêmes personnages et c'est une grande chance que les broderies de ces objets quasi millénaires soient ainsi parfaitement datées à un ou deux ans près. Les inscriptions d'Apt (en soie de couleur) se lisent sur le pourtour des trois médaillons ; celles de Cadouin (brodées avec un fil blanc mat<sup>37</sup>) sur les bandes transversales.

<sup>35</sup> *Abû 'Alî al-Mansûr al-'Amîr* (1101-1130), avant-dernier calife fatimide (Cornu, 1993 b, p. 340).

<sup>36</sup> Un deuxième *al-Afdal* est le fils du précédent. Appelé *Abû 'Alî Ahmad*, il profita de l'assassinat en 1130 du calife *al-'Amîr* par les *nizâris* pour assurer la charge de vizir. Surtout, il tenta d'établir au Caire le pouvoir des duodécimains, en n'hésitant pas à se présenter comme le porte-parole du *Mahdî* qu'ils attendaient. Ce coup d'état à la fois politique et religieux fut un échec et entraîna son assassinat immédiat.

<sup>37</sup> Ce fil est plus probablement du lin blanchi que du coton. Pour le lin textile, voir l'étude de J.-M. Montaigne, 1997. Le tissage du lin est attesté depuis le Néolithique. L'Égypte des pharaons l'a beaucoup développé.

On notera que les inscriptions du tissu de Cadouin sont bien plus nombreuses que celles d'Apt. Elles contiennent même une profession de foi chiite, confirmant l'importance de 'Ali dans la filiation des califes fatimides et le rôle fondamental de l'*imâmat* familial. On y lit en effet : «*Il n'y a de Dieu qu'Allah. Mahomet est l'envoyé d'Allah. Ali est l'ami d'Allah. Que la bénédiction de Dieu soit sur eux deux et sur les membres de leur famille, les purs imâms*».

Surtout les inscriptions de Cadouin fournissent l'appellation exacte et les titres de l'émir et de son vizir. *Al-Musta'li* est salué comme étant «*l'imâm Ahmad Abû-l-Qâsim al-Musta'li billâh, émîr des croyants*». Quant à *al-Afdal*, il est «*le seigneur très illustre al-Afdal, l'émîr des armées, le serviteur de al-Musta'li, le glaive de l'Islam, le défenseur de l'imâm, le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Abû-l-Qasim shâhâshâh, serviteur de al-Musta'li*».

Les inscriptions d'Apt concernent les mêmes personnages mais sont plus sobres. On retrouve : «*l'imâm Abû-l-Qâsim al Musta'li billâh, émîr des croyants*» et «*le seigneur très illustre al-Afdâl, le glaive de l'imâm, l'illustration de l'Islam, la noblesse des humains*». Le médaillon le plus grand est consacré à *al-Musta'li*, les deux autres à *al-Afdal*.

On est frappé par les nombreux titres honorifiques de *al-Afdal*, d'autant plus que ce nom veut dire *le meilleur* et «*shâhâshâh*» *le roi des rois*. Peut-être est-ce une raison de penser que le puissant vizir n'est pas pour rien dans la fabrication de ces tissus et en particulier de celui de Cadouin.

Cette remarque ainsi que la date fournie par les inscriptions d'Apt (489 ou 490 H soit 1096 ou 1097) cadrent bien avec notre hypothèse, qui voyait dans le tissu de Cadouin un cadeau offert au début de 1098 par la délégation égyptienne aux croisés lors du siège d'Antioche occupé par les Turcs. La présence de l'évêque d'Apt et de seigneurs aptois parmi les croisés irait aussi dans le même sens.

De toutes façons ces tissus ou fragments de tissus fatimides à inscriptions sont peu fréquents. G. Marçais et G. Wiet en comptaient 240 : parmi eux, seuls les deux que nous connaissons portent le nom de *al-Musta'li*<sup>8</sup> et sont quasi intacts. Les tissus à inscriptions abbassides leur paraissaient plus fréquents (589 exemplaires) (Marçais et Wiet, 1934).

Pourquoi cette rareté ? Une grande partie des objets d'art fatimides fut négociée à perte, pillée ou brûlée, lors des difficultés monétaires de *al-Mustansir* entre 1061 et 1069. Nombre de pièces furent vendues sur les marchés méditerranéens et parvinrent en Europe. C'est sans doute ainsi que les trésors des églises d'Occident s'enrichirent de précieux objets d'art : notamment récipients divers en cristal de roche ou en bois précieux, verres délicats, orfèvrerie, armes, tissus, tapis et livres. Mais d'autres furent certainement reçus en cadeaux royaux et/ou rapportés de la Première croisade (Shalem, 1998).

Une chance insigne. Les deux tissus d'Apt et de Cadouin n'ont pas fait partie du fabuleux trésor dispersé et perdu durant les années soixante du XI<sup>e</sup> siècle. Ils sont un peu plus tardifs, bien datés de l'époque de *al-Musta'li*. Ils témoignent du redressement entamé à la fin du règne de *al-Mustansir*<sup>9</sup> et durant le règne de *al-Musta'li*, grâce à leurs deux vizirs. Il est possible qu'ils témoignent aussi, tout particulièrement, des goûts luxueux du puissant *al-Afdal*.

<sup>8</sup> Ce nom est attesté aussi sur une dalle de marbre du Louvre, rapportée de Sidon par Renan. Le texte relate la fondation d'un tour par cet émîr en 491 de l'Hégire (1098), contre les croisés (Marçais et Wiet, 1934). Le nom du vizir *al-Afdal* est bien plus souvent cité. D'assez nombreux fragments de tissus remontent au long règne, à la fois difficile et fastueux, de *al-Mustansir*.

<sup>9</sup> C'est la grande époque du développement du Caire (*Qâhira*), fondé en 969, que *Badr al-Jamâli* fait entourer des murailles de pierre, percées de portes dont trois ont subsisté.

## Conclusion pour le lecteur pressé

En conclusion, la comparaison des deux tissus permet d'établir le tableau suivant, qui met en lumière les ressemblances et les différences :

Caractères	Tissu de Cadouin	Tissu d'Apt
Matériau de base	lin très fin, écreu, filé à la main	lin très fin, écreu
Dimensions	295 x 135 cm (ex 276 x 122 cm)	310 x 150 cm
Nature du tissu (armure)	toile	toile
Caractère complet du tissu	oui (sauf quelques manques)	oui (sauf quelques manques)
Manques principaux	4 rectangles (~ 30 x 13 cm chacun)	trous, fentes et beaucoup de lisières
Origine des manques	prélèvements anciens ?	par usure et extraction hors du flacon
Nature des broderies	broderies au point de reprise	non précisée («tapisserie»)
Matériaux des broderies	soies polychromes	soies polychromes ; or (fils et lames)
Couleurs des soies	vert, bleu, rouge, noir, jaune	vert, bleu, rouge, noir
Mordants des couleurs	alun, cuivre et fer (spectrométrie)	non connus
Bandes à ornements latérales	1 large et 1 étroite	1 très large et 2 étroites
Bande centrale à médaillons	non	1 à trois médaillons et accolade
Décor stylisé	motifs floraux, étoiles à 8 branches	quadrupèdes, oiseaux, hexagones
Décor figuratif	non	chimères, visages
Inscriptions coufiques	blanches (bandes)	rouges (médaillons), bleues (bandes)
Invocations	Allah, Mahomet, Ali	Allah, Mahomet
Mentions des <i>imams</i>	oui	oui
Autes noms	émir <i>al-Musta'li</i> , vizir <i>al-Afdal</i>	émir <i>al-Musta'li</i> , vizir <i>al-Afdal</i>
Titres des précédents	oui (nombreux pour <i>al-Afdal</i> )	oui
Lieu de fabrication	<i>tiraz</i> : du Delta (pas de précisions)	Damiette, <i>tiraz</i> privé
Date de fabrication	entre 1094 et 1121	489 ou 490 H., soit 1096 ou 1097
Destination du tissu	pièce pour faire un manteau (turban ?)	pièce pour faire un manteau
Orientation du tissu	aucune	indiquée par médaillons et accolade
Provenance présumée	Première croisade (Antioche, 1097/98 ?)	Première croisade (même origine ?)
Lieu de dépôt en France	église rurale (?) puis abbaye	cathédrale
Tissu vénéré comme	suaire de la tête du Christ	voile de Ste Anne, mère de la Vierge
Contenants de l'objet, jadis	barillet de plomb (?) puis coffres	flacon du XV <sup>e</sup> siècle
Attestation écrite depuis	1214	1714
Déplacements anciens	Toulouse, Paris, Obazine, Poitiers, Montferland-du-Périgord	non connus
Déchiffrement des lettres	1934 (G. Wiet)	1851 (E.M. de Quatremères), G. Wiet
Microscopie, macrophotos	oui (1983)	non connues
Restaurations	une	deux
Traces de pliage	3 + 3 (en grille)	1 dizaine (perpendiculaires / chaîne)
Copie de l'objet	non	une (aujourd'hui aux U.S.A. ?)
Présentation ancienne	une ostension annuelle	une ostension annuelle
Présentation actuelle	vitrine climatisée (température et H <sub>2</sub> O)	vitrine climatisée (température et H <sub>2</sub> O)
Eclairage actuel	Projecteur direct 8 h/jour tous les jours	noir absolu, éclairage indirect parfois
Lieu de conservation	salle capitulaire du cloître (musée)	pièce forte avec porte blindée (trésor)

## Deux mesures à prendre d'urgence

C'est confirmer ici le caractère rarissime de ces deux tissus. Au monde, ce sont les seuls vestiges intacts (ou presque) de l'art textile des Fatimides<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> Pour l'époque qui nous intéresse, à signaler un caftan bûyide en lampas de soie décoré d'inspiration sassanide attribué au X<sup>e</sup> siècle (Cleveland Museum of Art) et une robe d'enfant d'époque fatimide récemment exhumée à Fustât en 1987 (Cornu, 1993 a, note 36, p. 28).

On ne peut qu'être frappé par les vicissitudes qu'a connues le tissu d'Apt. C'est pour cela qu'il fait désormais l'objet de mesures de protection exceptionnelles, comme tous les tissus antiques (Raster, 1993). Ainsi, ce tissu était présenté, lors de l'exposition de l'Institut du Monde arabe de 1998, sous un éclairage particulièrement réduit. Il est conservé à Apt dans le noir absolu, derrière une porte blindée, bien à plat dans une table-vitrine à température et hygrométrie contrôlées (10,2°C et 69 %)<sup>41</sup>. Lors des rares visites, l'éclairage est fourni par un éclairage indirect faible venant frapper le plafond<sup>42</sup>.

Le dispositif prévu pour la présentation du tissu est donc bien moins agressif que celui adopté à Cadouin, où un projecteur - allumé tous les jours et tout au long de la journée - éclaire directement le tissu, par ailleurs bien protégé dans sa vitrine étanche et climatisée<sup>43</sup>.

Ce dispositif d'éclairage mérite, impérativement, d'être reconsidéré à court terme, sous peine de voir les couleurs des broderies de soie s'atténuer peu à peu. Ces mesures demanderont peu de frais et devront comporter : 1 - l'atténuation de l'intensité lumineuse par éclairage indirect ; 2 - l'installation d'une minuterie commandée par les visiteurs.

En effet, il est certain que, jadis, la présentation des reliques, seulement annuelle et fugace lors des ostensions, et leur mise à l'abri de la lumière, tout le reste de l'année (dans un coffre à Cadouin et dans un flacon du trésor à Apt), ont joué un rôle essentiel dans la conservation millénaire de ces tissus prestigieux.

Brigitte et Gilles Delluc, U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Paris.

### Bibliographie et sources

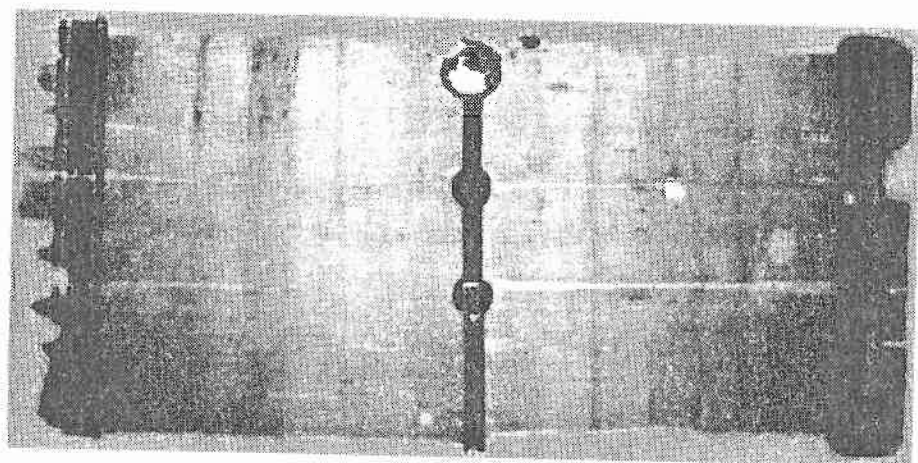
- AGNEL A. d' 1904 : Le Trésor de l'église d'Apt, *Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques*, p. 333 sq et pl. XXVIII.
- ANQUETIL J. 1977 : *Le Tissage*, Encyclopédie contemporaine des métiers d'art, Dessain et Tolra-Chêne, Paris.
- BENAZETH D. et RUTSCHOWSCAYA M.-H. 2000 : *L'Art copte en Egypte*, 2000 ans de christianisme, exposition présentée à l'Institut du monde arabe à Paris (15 mai-3 septembre 2000), Gallimard, Paris.
- BLOOM J.M. 1998 : L'iconographie figurative dans les arts décoratifs, in : *Égypte. L'âge d'or des Fatimides, Les Dossiers d'archéologie*, n° 232, p. 58-65.
- BLOOM J.M. 1998 : La Technique des arts décoratifs, in : *Égypte. L'âge d'or des Fatimides, Les Dossiers d'archéologie*, n° 232, p. 66-71.
- BOURGUET P. du 1988 : *Les Coptes*, Que sais-je ? n° 2398, Presses universitaires de France, Paris.
- BRUWIER M.-C. 1997 : Égypte. Les tissus coptes, *Archéologia*, n° 335, p. 40-47 (après l'exposition à Mariémont des collections privées et publiques belges).
- CARNOT F. 1934 : Les tapis et tapisseries d'Orient du III<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles, numéro de Noël de *L'Illustration*, 2 p., ill. couleurs.
- CLEDAT J. 1999 : *Le Monastère et la nécropole de Baouit*, M.I.F.A.O. n° 111, Institut français d'Archéologie orientale, Le Caire.
- CORNU G. 1993 a : Les tissus dans le monde arabo-islamique oriental jusqu'à l'époque mamlûke, in : *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier, catalogue, p. 22-29, L'Alboron, Thonon-les-Bains, Musée d'art et d'histoire de Genève et Institut du Monde arabe à Paris.

<sup>41</sup> Auparavant, il était présenté plié et suspendu. Les traces liées à ce pliage avec exposition préférentielle de certaines zones sont encore bien visibles (observation avec Mme C. Pion le 16 juin 2000). Des traces analogues se voient sur le tissu de Cadouin, lui aussi présenté plié jusqu'à la fin des années quatre-vingt.

<sup>42</sup> Cette pièce forte s'ouvre par une porte et un couloir dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale, elle-même tapissée de niches contenant des reliquaires. C'est dans la niche centrale, au-dessus de l'autel, que le flacon contenant le voile était autrefois exposé (information orale de Mme C. Pion).

<sup>43</sup> L'hygrométrie est maintenue basse à 55 %.

- CORNU G. 1993 b : Lexique général, Chronologie abrégée des dynasties des califes abbassides et fatimides, in : *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier, catalogue, p. 331-335 et 340, L'Alboron, Thonon-les-Bains, Musée d'art et d'histoire de Genève et Institut du Monde arabe à Paris.
- CORNU G. et MARTINIANI-REBER M. 1993 : La collection Bouvier, analyses techniques et notices, in : *Tissus d'Égypte, témoins du Monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier, catalogue, p. 40-325, L'Alboron, Thonon-les-Bains, Musée d'art et d'histoire de Genève et Institut du Monde arabe à Paris.
- CORNU G. 1998 : Importance et richesse des textiles, in : *Trésors fatimides du Caire*, catalogue de l'exposition, Institut du Monde arabe, Paris, p. 200-210 et 232-233.
- CORNU G. 1999 : Les tissus d'apparat fatimides. Parmi les plus somptueux, le voile de sainte Anne d'Apt, in : *L'Égypte fatimide, son art et son histoire*, colloque de Paris-Sorbonne, mai 1998, sous la direction de M. Barrucand, Presses universitaires de France, Paris, p. 331-337 et pl. h.-t : 21-22.
- DELLUC B. et G. 1983 : Le suaire de Cadouin, une toile brodée, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 110, p. 162-179 (texte repris dans le rapport du Laboratoire de recherches des monuments historiques, 1987).
- DELLUC B. et G., LAGRANGE J. et SECRÉT J. 1990 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, P.L.B., Le Bugue (avec la collaboration de A.C. de Veer, M. Berthier et G. Ponceau).
- DELLUC B. et G. 1996 : Le suaire de Cadouin et la Première croisade, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 112, p. 611-618 et in : Les pérégrinations du suaire de Cadouin, *Actes du 3<sup>e</sup> colloque des Amis de Cadouin*, 1996, p. 3-10.
- EBERSOLT J. 1954 : *Orient et Occident*, Boccard, Paris, avec une photo du voile d'Apt (pl. XXVII) et un texte (p. 80).
- ESBERG H. A. 1936 : The veil of saint Ann, in : *The Burlington Magazine*, 68, p. 140-145.
- EXPOSITIONS 1993, 1998 et 2000 : *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier en 1993 au Musée d'art et d'histoire de Genève et à l'Institut du Monde arabe à Paris. *Trésors fatimides du Caire* à l'Institut du Monde arabe à Paris (28 avril-30 août 1998). *L'Art copte en Égypte*, 2000 ans de christianisme, Institut du Monde arabe à Paris (15 mai-3 septembre 2000).
- FRANCES J. 1935 : *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée, De Brouwer et C<sup>e</sup>, Paris.
- GEIJER A. 1979 : *A History of textile art*, Pasold Research Fund et Sotheby Park Bernet, Philip Wilson, publishers Ltd, Russel Chambers, Covent Garden ; London WC2.
- GIRAULT-KURTZEMAMM B. 1998 : Analyse technique du tissu d'Apt par la restauratrice, in : *Trésors fatimides du Caire*, catalogue de l'exposition, Institut du Monde arabe, Paris, p. 232.
- GOSTELOW M. 1978 : *Le Livre de la broderie. Techniques et broderies traditionnelles du monde entier*, Dessain et Tolra, Paris.
- HALM H. 1998 : Les Fatimides, califes du Caire, in : *Égypte, L'âge d'or des Fatimides, Les Dossiers d'archéologie*, n° 232, p. 4-11.
- HENNEZEL H. d'1930 : *Pour comprendre les tissus d'art*, Hachette, Paris (l'auteur était directeur du musée historique des tissus à Lyon).
- MARCAIS G. et WIET G. 1934 : Le «voile de sainte Anne» d'Apt, *Fondation Eugène Piot, Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 34, p. 177-194.
- MAALOUF A. 1983 : *Les Croisades vues par les Arabes*, Lattès, Paris.
- MEINECKE-Berg V. 1998 : Le Trésor des califes, in : *Trésors fatimides du Caire*, catalogue de l'exposition, Institut du Monde arabe, Paris, p. 96-142.
- MONTAIGNE J.-M. 1997 : *Images du lin textile. - 8000 à + 2000 ans*, ASI Communication Rouen.
- RASTER B. 1993, Conservation et restauration des textiles, in : *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier, catalogue, p. 18-21, L'Alboron, Thonon-les-Bains, Musée d'art et d'histoire de Genève et Institut du Monde arabe à Paris.
- RITSCHARD C. 1993 : Figuration et abstraction dans les décors islamiques, in : *Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe (VIII-X<sup>e</sup> siècles)*, collection Bouvier, catalogue, p. 36-39, L'Alboron, Thonon-les-Bains, Musée d'art et d'histoire de Genève et Institut du Monde arabe à Paris.
- RUTSCHOWSCAYA M.-H. 1997 : Les arts de la couleur (peintures, manuscrits et tissus coptes), in : *Les Coptes, Les Dossiers d'archéologie*, n° 226, p. 32-41 (toute cette revue est consacrée aux Coptes).
- SHALEM A. 1998 : L'origine de quelques objets fatimides dans les trésors des églises d'Europe occidentale, in : *Égypte, L'âge d'or des Fatimides, Les Dossiers d'archéologie*, n° 232, p. 72-79.
- SOURDEL D. 1956 : *L'Islam*, Que sais-je n° 355, Presses universitaires de France, Paris.
- SOURDEL D. et J. 1996 : *Dictionnaire historique de l'Islam*, Presses universitaires de France, Paris.
- WIET G. 1935 : Les tissus et tapisseries de l'Égypte musulmane, *La Revue de l'art*, 68, p. 3-14 et 61-68 (article paru à la suite d'une exposition à la Manufacture des Gobelins, juste un mois après l'expertise du tissu de Cadouin).

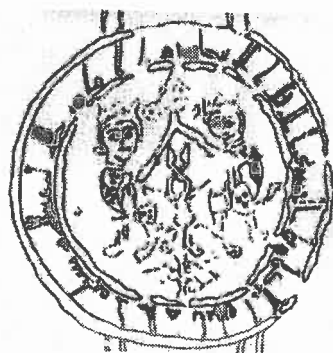


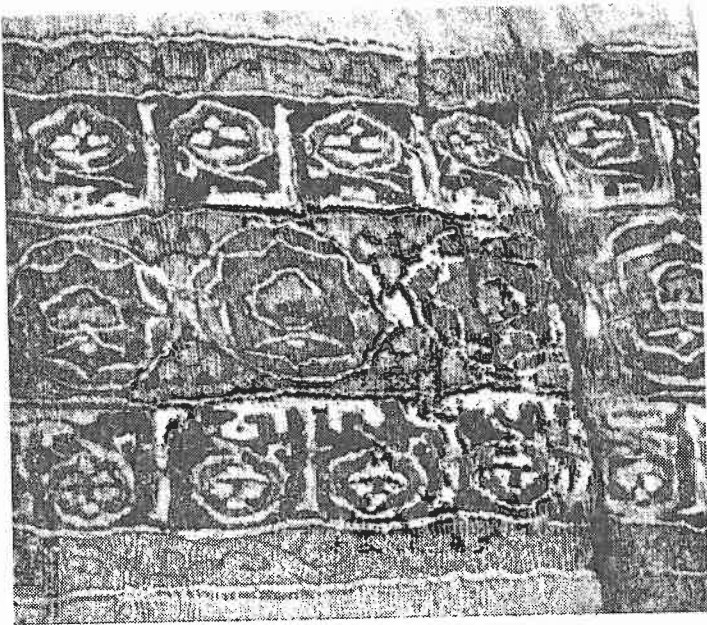
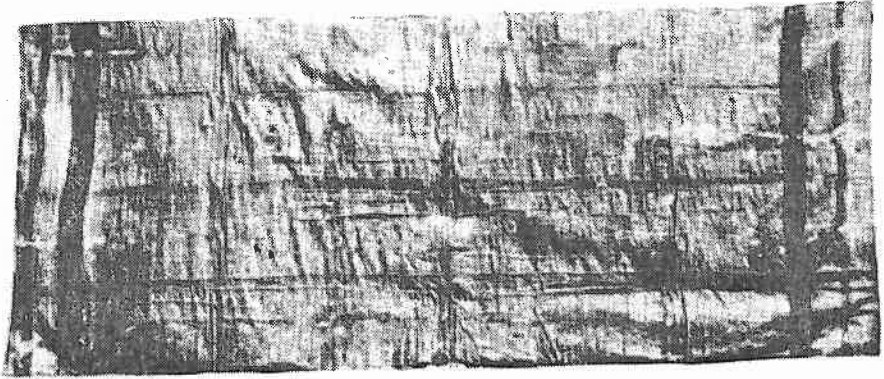
**Le voile de sainte Anne à Apt (Vaucluse)** C'est un tissu fatimide, fabriqué à Damiette, en basse Egypte, en 1096 ou 1097. C'est une somptueuse toile de lin, brodée de soie et de fils d'or.

**En haut :** le tissu, quasi intact, mesure 310 cm sur 150 cm. Il est orné de 7 bandes à ornements. Sur la bande centrale : 3 médaillons superposés et, tout en haut, un motif en accolade.

**Au centre :** détail du médaillon central. Il est entouré d'inscriptions coufiques à la gloire de l'émir et du vizir, brodées en rouge.

**En bas :** le relevé montre bien les détails des chimères de part et d'autre d'un arbre de vie central.



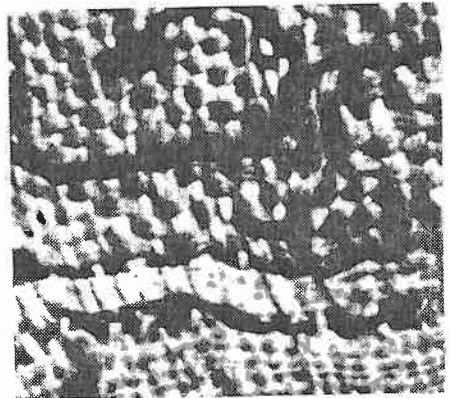


**Le suaire de Cadouin (Dordogne).** C'est un tissu fatimide, fabriqué en basse Egypte, entre 1094 et 1121. C'est une somptueuse toile de lin, brodée de soie.

**En haut :** le tissu, quasi intact, mesure 295 cm sur 135 cm. Il est orné de 4 bandes à ornements, sans bande centrale (pas de médaillons ni de motif en accolade).

**Au centre :** détail d'une des bandes à ornements : 3 séries de motifs floraux et deux lignes d'inscriptions coufiques à la gloire de l'émir et du vizir.

**En bas :** la macrophotographie montre le tissu de lin et, en partie supérieure, les broderies de soie.





## Quelques moines de Cadouin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle l'histoire n'était, le plus souvent, que le récit chronologique des guerres et des hauts faits d'armes de personnages célèbres. L'histoire monastique se limitait généralement à la biographie des abbés et à l'étude des diverses réformes qui avaient modifié les constitutions ou les usages.

Il fallut, avant la Seconde Guerre mondiale, l'émergence de quelques historiens regroupés autour des Annales, du Collège de France et de l'École des Hautes Etudes pour faire prendre conscience que l'histoire est d'abord celle de l'homme et de ses rapports avec un milieu de vie, dans un espace et une durée connus.

Par leurs travaux Lucien Febvre, Marc Bloch, Fernand Braudel, Georges Duby, Leroy-Ladurie, Jacques Le Goff et quelques autres incitèrent les chercheurs à regarder autrement la vie des monastères mais sans négliger pour autant une indispensable chronologie.

L'histoire de Cadouin ne saurait ainsi se réduire à celles de ses abbés, des dons qui leur furent consentis, de la construction de l'abbaye ou des luttes et des réformes qu'elle dut subir. Derrière ces événements il y eut des moines et des convers qu'il faudrait tenter de mieux connaître.

Pour cela il n'est pas inutile de planter quelques jalons qui permettraient de les situer dans le temps.

Vers 1050-55, Géraud naquit à Salles, un pauvre hameau dans la forêt de la Bessède, en Périgord Noir. Après avoir étudié à Saint-Avit-Sénieur, il devint prédicateur itinérant entraînant à sa suite de nombreux disciples. Ici ou là, il les regroupa et notamment dans ce val Seguin voisin de son village natal. Lorsque la confiance de l'évêque Guillaume Gilbert l'appela en Poitou, il ne voulut pas laisser seuls ses disciples et demanda à l'abbaye de Pontigny d'envoyer des moines pour les aider à observer la règle de Saint Benoît selon les usages en vigueur à Cîteaux. C'est ainsi qu'Henri devint, le 28 octobre 1119, le premier abbé de Cadouin. Lorsqu'il mourut quatre ans plus tard, ses moines conservèrent sans doute les observances d'un ordre cistercien en plein développement, mais refusèrent d'accepter l'autorité de l'abbaye-mère de Pontigny.

Le 3 octobre 1154, lorsque fut consacrée l'église abbatiale, on vit bien que Cadouin n'était pas tout à fait cistercienne. Mais en 1201, un accord fut trouvé et Cadouin garda sa place de 11<sup>e</sup> abbaye de l'Ordre et de 2<sup>e</sup> "fille" de Pontigny. Sur la route de Compostelle, la présence du "Suaire" lui donna un lustre exceptionnel. Des abbés éminents contribuèrent à sa renommée. Pierre de Gaing de Linars d'abord qui, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, construisit le cloître gothique, Geoffroy d'Estissac qui l'acheva et fut évêque de Maillezais, Jacques des Aigues qui adhéra à l'Étroite Observance, Louis d'Arrodes et Pierre Mary surtout qui, de 1666 à 1696, fut peut-être le plus grand et reste trop peu connu.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la commende, le déclin ne cessa de s'accroître jusqu'à la Révolution. Déjà vers 1760, Cadouin soutint la lutte des Premiers Pères contre l'abbé de Cîteaux et cela devait marquer le profond désarroi de l'Ordre tout entier. Le 16 mars 1789, à Périgueux, lors de la réunion préparatoire des États Généraux, Cadouin fut représentée par son prieur claustral, Dom Louis Roze.

L'abbé commendataire Paul de Solminihac assistait aussi à cette réunion, où il prit le parti de l'évêque contre les moines et le bas clergé.

Des cinq premiers siècles d'existence de l'abbaye de Cadouin, de 1115 à 1600, de nombreux documents existent qui permettent de connaître les possessions de l'abbaye dont le cartulaire a été reconstitué en partie par Jean Maubourguet. Les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre cistercien ont été publiés par Dom Joseph Canivez mais il y est peu question de Cadouin et Louis Grillon a relevé l'essentiel dans un article publié par la Société historique et archéologique du Périgord.

Sur les moines eux-mêmes aucun document, du moins dans l'état actuel des recherches, ne vient nous renseigner. Qui étaient-ils, combien étaient-ils, quelle fut leur vie spirituelle et matérielle ? Nous ne savons rien de tout cela.

Le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle furent marqués à Cadouin par la succession à la tête de l'abbaye de cinq abbés confidentiaires. La chose est suffisamment rare pour paraître surprenante. L'abbé confidentiaire est en quelque sorte un prête-nom nommé provisoirement en attendant que le candidat choisi ait atteint l'âge requis, ou se soit libéré de liens antérieurs. Ordinairement l'affaire se dénoue en quelques années voire quelques mois. Il fallut à Cadouin une quarantaine d'années et le siège resta vacant pendant douze ans (1578-90) entre les deux premiers abbés confidentiaires.

Après ces cinq abbés confidentiaires c'est Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère de l'Archevêque de Bordeaux, qui devint abbé commendataire, il n'avait que 20 ans. Ce n'est pas lui qu'on attendait ! On ne saura sans doute jamais le motif de cette longue vacance du siège de Cadouin.

C'est pourtant sous l'abbatiat des deux derniers confidentiaires qu'on verra apparaître les premiers documents intéressants les moines eux-mêmes et non plus l'abbaye ou ses abbés.

En premier lieu il y a ces Registres paroissiaux que Jocelyne Colonna a étudiés lors du 5<sup>e</sup> Colloque de Cadouin en 1998 et qui couvrent la période de 1619 à 1792.

Louis Grillon, à l'occasion du 1<sup>er</sup> Colloque de Cadouin a relevé l'appartenance de nombreux moines de Cadouin à la Confrérie du Saint Suaire. D'autres moines sont nommés dans divers actes que détiennent les Archives départementales de la Dordogne : un "prix fait" de 1725, un acte notarié de 1738 (ADD 3 E 4625), un autre de 1751 (ADD 3 E 4631). Un ouvrage provenant de l'abbaye de Cadouin, intitulé "Privilèges de Cîteaux" et conservé aux Archives diocésaines de Périgueux donne la liste des moines présents en 1761 (Arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761). Enfin le registre de la Mise qui est lui aussi conservé aux Archives diocésaines de Périgueux et qui couvre la période du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789, c'est-à-dire la fin de la vie monastique à Cadouin, procure des informations précises. Les données qu'on y trouve peuvent être complétées ou recoupées par les renseignements fournis dans les divers ouvrages consacrés à Cadouin et notamment par ceux de :

- Delagrange (Robert) : *Cadouin. Histoire d'une relique et d'un monastère*. Bergerac 1912.
- Sigala (Jean) : *Cadouin en Périgord*. Bordeaux 1950.
- Secret (Jean) Delluc (Gilles) Lagrange (Jacques) et Ponceau (Guy) : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*. Périgueux 1965. Nouvelle édition PLB Le Bugue 1990.

Il existe aussi un fichier de l'abbé Bouet, qui concerne tous les prêtres périgourdins de la période révolutionnaire : *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française* (éd. Delta concept, Piégut-Pluviers 1993).

Enfin les notes de Claude Garda permettent de compléter heureusement ce que nous savons.

Sous l'Ancien Régime l'abbé de Cadouin, ou le prieur claustral si l'abbaye se trouvait en commende, était de droit curé primitif de La Salvetat et de Salles de Cadouin. En réalité il délèguait ses pouvoirs à des vicaires perpétuels, des moines de l'abbaye habituellement, mais conservait le revenu de ces bénéfices ecclésiastiques.

Bien entendu en cas d'empêchement de ces vicaires ou pour des raisons de convenance n'importe quel prêtre autorisé par eux pouvait célébrer baptême, mariage ou enterrement dans les églises de La Salvetat et de Salles et les enregistrer à leur date et sous leur signature dans les registres paroissiaux.

La signature du registre ne comportait donc pas nécessairement la qualité de curé ou de vicaire perpétuel mais le suppléant éventuel pouvait être, lui aussi, moine de Cadouin.

Parmi les signatures relevées par Jocelyne Colonna certaines appartiennent incontestablement à des moines de Cadouin. C'est le cas de celles de :

- Baptiste LESCA qui était sacristain de l'abbaye de Cadouin en 1664-66 et devint sous-prieur de l'abbaye de Faise en 1670 à la suite des dissensions qui surgirent autour de l'ancien prieur Antoine Lhoste.

*Arch. hist. de la Gironde, 1908, p. 162-222.*

C'est à lui qu'on doit un traité sur la grâce et les sacrements dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Périgueux.

- François LHOMMEDIU qui était profès de Clairvaux et adhéra à la Confrérie du Suaire le 26 avril 1667.

- Jean DALIBERT qui adhéra le même jour à la Confrérie alors qu'il n'était encore que novice.  
Il devint prieur de Fontguilhem en 1674.

- Etienne BLOSSON était lui aussi novice en 1667.

- François BLONDON était originaire de Limoges, il adhéra à la Confrérie étant novice le 27 avril 1681. Il est dit curé de La Salvetat dans le prix fait de 1725, mourut en 1732 et fut enterré "côté nord des collatéraux".

Dans son *Cadouin en Périgord*, Jean Sigala le désigne sous le nom de Mondon qui en 1732 lègue sa maison de La Salvetat à Cadouin sous réserve que le commendataire (Biron) ne cherche pas à s'en emparer.

- Martial PIGNE adhéra à la Confrérie le 19 mai 1687. Il pourrait être le Fr. Martial, dans l'acte notarié de 1738.

- Alexis MAURAT est mentionné comme curé de Salles dans les registres de cette paroisse. Il est mort le 21 avril 1776 à Cadouin et est dit profès de Faise. Il avait 88 ans.

- Jacques BASTIDE est dit cellerier dans l'arrêté de 1761. Il aurait été curé de La Salvetat en 1766 et serait mort en 1773. C'est sans doute lui qui signe f. (pour Frère ?) Bastide à La Salvetat en 1768 et 1771. On connaît aussi un Bastide (sans prénom) secrétaire de l'abbé du Pin en visite régulière à Cadouin le 16 mars 1786 et adjoint de Dom de Cressac le 4 novembre 1786.

Le 31 juillet 1789 il signe le contrôle de la Mise avec la communauté en tant que commissaire. Rien ne prouve qu'il s'agisse d'un seul personnage ni qu'il soit moine de Cadouin. Pour mémoire il faut rappeler qu'un Joseph Bastide était prieur de Faise en 1761.

Outre ceux déjà cités on trouve dans les registres de la Confrérie du Saint Suaire les moines suivants :

- Benoît TERRET qui adhère en 1716 est syndic de l'abbaye en 1738.

- Dom Jean BENOIST qui fut cellerier, secrétaire de son abbé Dom Pierre Mary et prieur en 1696 devint abbé de l'Etoile en Poitou en 1713 et y mourut le 18 janvier 1738.  
*cf. Claude Garda : Dom Jean Benoist (actes du 2<sup>e</sup> Colloque de Cadouin, 1995).*

- Joseph d'ARRODES adhéra le 14 juin 1666. Il était certainement parent de Louis d'Arrodes, abbé de Cadouin de 1659 à 1666 après avoir été abbé de Fontguilhem et vicaire général pour l'Étroite Observance.

- Michel MARY adhéra le 15 août 1669. Il était parent de l'abbé Dom Pierre Mary.

- Antoine FONDARY adhéra le 8 septembre 1684. Profès de Cadouin c'était un neveu de Dom Pierre Mary originaire d'Auvergne comme lui. Alors qu'il était prieur de Saint Léonard des Chaumes, près de La Rochelle, en 1714 il accueillit Dom Jacques Boyer, moine bénédictin de la Congrégation de Saint Maur qui parcourait l'ouest de la France afin de réunir des informations pour la rédaction de la *Gallia Christiana*.  
*Cf. Dom Jacques Boyer : Journal de voyage in Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Clermont-Ferrand - 1884, p. 427.*

- Antoine LE MEIGNAN adhéra le 26 mai 1697 alors qu'il était prieur claustral de Cadouin dont Thomas Delort de Sérignan était abbé commendataire après la mort de Dom Pierre Mary.

Plusieurs sacristains de Cadouin accueillirent des pèlerins dans la confrérie du Saint Suaire.

Ce sont :

- Laurent GACHESSIN en 1671.
- Claude FLOQUET en 1673.
- Bernard VEZIAT en 1675.
- Bernard ROUSSEAU de 1680 à 1686.
- Bernard DU FOURNIEUX en 1707. Il devint moine de l'abbaye du Pin au diocèse de Poitiers l'année suivante.

Au chapitre du 25 mars 1725 tenu devant Léonard Castaing, notaire royal, fut examiné le prix-fait par Jean Cleyrat dit Chometon, entrepreneur à Plazac pour des transformations à réaliser dans l'abbaye de Cadouin.

Participaient à ce chapitre :

- Joseph EMANUEL, prieur, qui devint peut-être en 1761 prieur de Fontguilhem.
- Benoît TERRET, syndic, qui en 1716 avait adhéré à la Confrérie du Suaire.
- François BLONDON, curé de La Salvetat, qui, étant novice en 1681 avait adhéré à la Confrérie du Suaire et devait mourir en 1732.
- Firmin DUMOULIN, moine.
- Etienne ANNESLAUD, sacristain.
- Martial COLOMB (ou Coulon), moine impliqué dans divers procès.

Une autre réunion du chapitre eut lieu en 1738 pour statuer sur la demande de droit de tombeau dans l'église abbatiale formulée par Pierre Mazalrey chirurgien et sieur de Laumède. Etaient présents à ce chapitre :

- MARTIAL, prieur, qui pourrait être Dom Martial Pigné ou Dom Martial Colomb si Martial est un prénom.
- Jean-Baptiste de la COSTE, syndic.
- Charles DELAGE, cellerier.
- Pierre MAROT, moine.
- François, peut-être DELMAS, que l'on trouvera en 1750 à Dalon.
- Louis MATHERON, novice ou jeune profès.

Le 28 février 1751 Jean Baptiste de la COSTE qui, depuis 1738, est toujours syndic de l'abbaye, afferme à Léonard Linarès, sieur de la Place, demeurant à Cazal paroisse Sainte Marie de Trémolat, le domaine de la Queyrie situé dans cette même paroisse. On rappelle qu'il s'agit du renouvellement de l'affermage consenti le 21 mars 1741 par Dom Charles DELAGE qui, cellerier en 1738, était devenu syndic et le sera encore en 1743 lorsqu'il signera le Terrier de Trémolat.

*cf. ADD 26 H 2*

Dans l'arrêté du Grand Conseil du Roi en date du 14 mars 1761 on trouve la liste des moines de Cadouin, c'est-à-dire :

- Pierre BOTTET, prieur, qui pourrait être Pierre Botet de la Caze, ancien prieur de Fontguilhem qui mourut vers 1783. C'est à tort que Jean Sigala écrit qu'il fut assassiné en 1792.

*(cf. Registre de la Mise qui mentionne un paiement pour son acte de décès et, en juin 1784, une offrande aux pauvres venus assister aux obsèques).*

- Jean-Baptiste de la COSTE, syndic depuis 1738 au moins et devenu, sous-prieur.
- Jacques BASTIDE, cellerier, qui signe les registres paroissiaux entre 1753 et 1771 et mourra en 1773.
- Pierre MAROT sacristain. Il était déjà moine en 1738.
- Pierre MARCHAND qui figurera encore dans le registre de la Mise.



- Louis MATHERON qui était novice ou jeunes profès en 1738.

Dans ce même arrêté de 1761 on trouve aussi :

- Charles DELAGE cellierier (1738) puis syndic (1741-43) de Cadouin et devenu prieur de la Merci-Dieu.

- François POITHAUX, prieur à Saint-Léonard des Chaumes, qui figurera dans le registre de la Mise de Cadouin en 1785.

Tous ces documents ne nous apportent que des noms de moines, leurs charges dans l'abbaye, parfois une date précise à laquelle ils sont intervenus. C'est souvent bien peu de chose et cela ne permet pas encore une connaissance intéressante de la vie monastique à Cadouin. C'est du moins un début.

Le registre de la Mise est d'un tout autre intérêt. C'est une sorte de livre de Caisse ou de main-courante sur lequel on enregistre les dépenses journalières que contrôle le cellierier. Celui que nous avons couvre la période du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789. Relié en parchemin il comporte 188 feuillets numérotés de format 385 x 245 dont quelques-uns sont vierges. Aucune recette n'y est enregistrée. Pour la période considérée les dépenses se sont élevées à 60.000 livres environ à l'exclusion de tout investissement. Ce document mériterait évidemment une étude économique et financière très attentive mais il permet aussi de connaître les moines qui vivaient à Cadouin juste avant la Révolution. Bien que ce ne soit pas le cas de l'abbé commendataire il convient de commencer par lui.

Paul Florent, Alain DE SOLMINIHAC était né le 10 août 1735 dans une famille illustrée par l'abbé et réformateur de Chancelade qui devint évêque de Cahors et que l'Eglise honore au nombre de ses Saints. Il était le fils de François de Solminihac et de Jeanne d'Aurou qui habitaient Bourgnac. Paul de Solminihac devint, jeune encore, chancelier et vicaire général de Cahors. En 1779, il succéda à Blaise Piroux comme abbé commendataire de Cadouin. Il semble bien qu'il n'ait jamais résidé dans son abbaye et que les relations avec les moines aient été difficiles. Grâce au registre de la Mise, nous savons que les moines ont fait présent de 200 livres au juge de Montferrand pour les services passés et à venir qu'il rend dans le procès qui les oppose à l'abbé commendataire. Lorsqu'un accord sera enfin trouvé, les moines enverront le texte signé à l'abbé de Pontigny. Il y a là un élément d'une importance considérable sur le plan du droit cistercien. Bien que la visite régulière de Cadouin soit, depuis 1771 au moins, effectuée par l'abbé Pin, c'est bien l'abbé de Pontigny qui reste le Père-immédiat et Cadouin est toujours dans la filiation de Pontigny, c'est-à-dire adhère à la règle de Saint-Benoît et aux usages de Cîteaux.

Le 16 mars 1789, Paul de Solminihac est présent, à Périgueux, à l'assemblée préparatoire des Etats généraux. Il prend parti en faveur de Mgr de Flamarens, l'évêque de Périgueux, et se trouve, une fois encore, en opposition avec les moines de son abbaye représentés par leur prieur claustral. Il eut été surprenant que le vicaire général de Cahors fut en désaccord avec l'évêque de Périgueux. Paul de Solminihac ayant déclaré ses revenus, va toucher une pension de 5 822 livres qui lui sera versée en 1791 et 1792 par le district de Belvès.

Que devint-il ensuite ? Peut-être s'est-il caché chez les Touchebœuf au château de La Tour à Cabans. Il est certain que c'est là qu'il mourut le 21 janvier 1807. Son acte de décès a été enregistré à Cabans le 5 février suivant et il serait inhumé dans le caveau familial de ses protecteurs et amis.

*Cf. Bruyère : L'Ancien et le Nouveau Périgord, vol. II, p. 65.*

*Arch. dép. Dordogne 1 L 620, 647, 651 ; 2 L 145, 146 ; Q 21, 73 Q 1, B 1254 et 1825 (procès d'A. Solminihac / E.C. Cabans Cadouin.*

*Jean Sigala : Cadouin en Périgord (Bordeaux 1950) p. 138.*

André BERAUD DE LA BARRE né le 2 novembre 1757, est dit "religieux de Cadouin" en 1790.

En 1794, une note le signale comme "retiré à Fauze", sans doute s'agit-il de l'abbaye de Faise en Gironde, fondée par Cadouin en 1137.

L'appartenance de ce personnage à l'abbaye de Cadouin est tout à fait douteuse.

*cf. Archives nationales D XIX-10.*

*Arch. dép. Dordogne 6 C 31, 2 L 146, Q 20.*

Louis BUSSON apparaît à Cadouin le 27 août 1786. A cette date, il perçoit son "vestiaire" pour le 1<sup>er</sup> semestre. En septembre de cette même année, il va à Sarlat pour une ordination. En juin 1787, il se rend à Montauban pour une "ordination de prêtrise". On peut supposer que, dans les deux cas, il s'agit de sa propre ordination et qu'il serait donc relativement jeune. Le 22 mai 1789, il part en voyage. Le 31 juillet 1789, il est toujours absent. Il ne figure pas sur la liste de 1790.

D'août 1786 à janvier 1789 inclus, il a perçu son vestiaire chaque semestre.

Louis Busson pourrait être Louis Busson-Delage né au Blanc (Indre) d'une importante famille du Berry. Il serait mort en 1850 étant curé de Manvières (Indre).

*Cf. Registre de la Mise Cadouin (6.6.1784-31.7.1789).*

*Arch. dép. Dordogne 6 C 31.*

*Jean Sigala : op. cit p. 126.*

CHAMBON perçoit un vestiaire trimestriel en août et octobre 1784. Il prête de l'argent à un fermier de Cadouin pour payer la taille. En janvier 1787, il reçoit 61 livres pour avoir vendu de la liqueur à Cadouin et il est dit moine de Dalon.

A-t-il été réellement moine de Cadouin en 1784 ? C'est bien peu probable.

*Cf. Registre de la Mise, op. cit.*

DELAGE, lui, est incontestablement moine de Cadouin. Le Registre de la Mise du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789 porte en titre : "Mise de l'argent que j'ai retiré du coffre pour l'emploi de la maison depuis le sixième juin 1784 moi Delage". Sur un document signé le 14 juillet 1784 par Neveu négociant au Bugue nous pouvons lire : "*Je déclare avoir reçu de M. Delage sous-prieur et chelierier de l'abbei de... le montant du conte ci-dessus*".

En mai 1785, il va dans sa famille. En septembre de la même année, il fait état d'un accident qu'il aurait subi.

En mars 1786, il est dit syndic de l'abbaye lors du contrôle de la Mise avant la visite régulière de l'abbé du Pin.

Il perçoit son vestiaire régulièrement jusqu'en janvier 1789 inclusivement.

Par contre, il n'est plus là pour signer le contrôle de la Mise le 31 juillet 1789 et c'est Pierre Latelise qui est syndic.

Son nom ne figure pas sur la liste des moines représentés à la réunion du 16 mars 1789.

Il aurait donc quitté Cadouin entre janvier et mars 1789, mais nous ignorons pourquoi.

Il pourrait être Alexandre Busson-Delage, frère de Louis, né au Blanc comme lui. Il aurait été moine de Faise, aurait quitté Cadouin en même temps que son frère en 1789 et serait mort en 1808.

Ce pourrait être aussi Charles Delage, prieur de la Merci-Dieu en 1761 et procureur en 1765. D'après le Terrier de Trémolat Charles Delage est syndic de Cadouin en 1743 et il était cellerier en 1738.

Pendant le temps où il tient la Mise, il se révèle précis, ordonné et compétent.

*Cf. Registre de la Mise, op. cit.*

*Arch. dép. Indre, 47 J 39 à 41.*

*Arch. dép. Vienne, 1 H 1012 et 2 M5/18*

Louis DESCHAMPS serait né le 20 août 1754 ou 55. Il a dû entrer à Cadouin avant 1780 et en 1782 devient vicaire perpétuel de La Salvetat par délégation du prieur de Cadouin. La Salvetat était le siège de la paroisse sur le territoire de laquelle était située l'abbaye jusqu'à la Révolution. De son église, il ne reste que quelques traces.

En 1790, Louis Deschamps propose sa démission de curé pour bénéficier de la pension de religieux.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1791 au 30 septembre 1793, il perçoit un traitement de 1 200 livres comme curé, puis une pension de 800 livres par le district de Belvès et ensuite par le canton de Cadouin.

Il prête tous les serments, devient officier d'état civil, commerçant et notable de Cadouin. Marié civilement le 16 nivose an II (5.1.1794) à la mairie de Cadouin, avec Jeanne Petit, il en aura plusieurs enfants dont :

- Jean, né le 4 janvier 1808,

- Louis, né le 7 juillet 1809,

- Françoise, née le 28 mai 1811.

D'après Sigala, il serait mort réconcilié avec l'Eglise à Brunet (hameau de Cussac). Mais rien ne prouve ces allégations, pas même son acte de décès qui n'a pas été retrouvé.

C'est au hameau de Brunet que serait venu se réfugier le pauvre prêtre qui ramena d'Orient le Suaire de Cadouin au XII<sup>e</sup> siècle.

Cf. Arch. dép. Dordogne 1 L 621, 635, 637, 639, 644, 664 ; 2 L 145, 146, 147 ; 6 C 34 ; Q 18, 19, 21, 474 ; V 16 ;

Etat civil de Cadouin :

A.N. D XXIX-328

J. Sigala : op. cit. p. 126, 138, 141.

DURANT perçoit un vestiaire en 1784. C'est tout ce que l'on sait de lui.

On connaît trois moines de ce nom :

- Pierre Durand né à Agde d'Etienne et de Gabrielle Austray qui prit l'habit à Bonneval le 12.06.1748 âgé de 18 ans et y fit profession pour Sylvanès le 28.06.1749.

*Revue historique du Rouergue*, t. 6, 1932, p. 185.

- Un prieur de Flaran, visiteur de l'ordre et qui passe à Pontault en 1735 mais il serait très âgé en 1784.

- Amans Durant né à Nuces (Aveyron) fils de Guillaume, avocat au parlement et d'Anne Le Tullier, qui prit l'habit à Bonneval le 21 décembre 1730 à 18 ans et y fit profession le 9 mars 1732. Il y mourut le 5 mai 1787.

*Revue historique du Rouergue*, t. 6, 1932, p. 184.

Pierre LATELISE est né le 20 avril 1742, peut-être en Gironde où existe au XIX<sup>e</sup> siècle un autre Latelise dans le canton de Brane.

Le 23 août 1781, il est déjà moine de Cadouin puisqu'on a de lui une reconnaissance de dettes : *"Je soussigné déclare devoir à Mr. Neveux ngt (négociant) du Bugue la somme de 155 livres en argent que j'ai touchée pour eux de leur marchand, laquelle somme je n'ai pu lui faire passer, l'ayant employée à l'usage de ma maison de Cadouin"*.

C'est ce prêt, un peu forcé, que Dom Delage dénouera le 14 juillet 1784 : trois ans plus tard !

Il perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789 et signe les divers contrôles de la Mise.

En avril 1789, lors de la visite régulière, on peut lire la mention suivante sur le registre de la Mise :

*"Nous soussignés vicaire général de l'ordre de Cîteaux après avoir examiné et calculé les différentes sommes reçues et dépensées par Dom Latelise, dépensier, depuis le 2 novembre 1786 jusqu'au 29 mars 1789, nous avons trouvé que la recette tant des sommes tirées du coffre que celles qui lui ont été données par Dom Poiteaux syndic montaient à la somme totale de 30 062 livres 9 sols et la dépense depuis la même époque jusqu'au 29 mars présent mois monte à celle de 29 930 livres, 15 sols, 6 deniers et que partant il redoit une somme de 131 livres, 15 sols, 6 deniers qu'il sera tenu employé en mise dans le courant de cette année. Lesquelles recettes et dépenses nous avons calculées et arrêtées aux sommes sus-dites et signées ne varietur.*

*A Cadouin 2 avril 1789 étant dans le cours de notre visite régulière.*

*F. de Cressac, abbé du Pin, vic. Gén."*

La rigueur n'était pas, semble-t-il, la vertu principale de Dom Latelise. Pourtant le 31 juillet 1789, c'est en tant que syndic qu'il signe la Mise.

En juin 1790, il exprime le souhait de rester à Cadouin si l'abbaye est maintenue, sinon il ira dans le monde où bon lui semblera.

La Providence en a décidé autrement. Le 5 octobre 1790, le procureur de la commune, Dessalles informe le Conseil que c'est avec "mal au cœur" qu'il doit annoncer la mort de Dom Latelise. C'est "avec répugnance et après avoir prévenu M. le Prieur et M. Poithaux" que le maire fera apposer les scellés "chez le pauvre défunt".

Pierre Latelise n'était peut-être pas un modèle de rigueur dans sa gestion, mais il avait inspiré autour de lui respect et vénération. Il n'avait que 48 ans et il était mort le jour où, à Cadouin, on célébrait habituellement la dédicace de l'église abbatiale.



cf. Robert Delagrange : *Cadouin, histoire d'une relique et d'un monastère. Bergerac 1912, p. 168.*

AN D XIX-10

Arch. dép. Dord. 6 C 31, 1 L 630, 2 L 145, Q 20, 474

Registre de la Mise.

Dominique (ou Louis) DE LUCET perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789. Il signe les divers contrôles de la Mise jusqu'au 31 juillet 1789.

Le 10 mai 1786, il va à Faise à la place de son prieur.

Il ne figure pas sur les listes de 1790.

En 1763 il aurait été cellerier de Bonlieu (diocèse de Limoges).

cf. *Registre de la Mise*

J. Sigala : *op. cit.*, p. 126

Arch. dép. Creuse H 338.

Pierre Joseph MARCHAND naquit à Dôle en Franche-Comté le 7 juin 1730. Il était le fils de Pierre Ignace Marchand et d'Elisabeth Casteron. En 1747, il entra à Pontigny où il fit profession. Puis il part à l'abbaye des Roches au diocèse d'Auxerre (aujourd'hui Nevers). C'est une abbaye que Pontigny a fondée en 1137.

En 1761, il est moine à Cadouin et comme tel cité dans l'Arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761.

En 1776, il est nommé vicaire perpétuel de Salles de Cadouin dont le prieur est curé de droit.

Au moment de la Révolution, il est donc le plus ancien moine de Cadouin. Lors de la vente des biens de première origine du District de Belvès il achète le presbytère de Salles.

De 1791 au 30 septembre 1793, il touche un traitement de 1 200 livres comme curé, puis de 1 000 livres quand il démissionne pour infirmités. Il est pensionné du canton de Cadouin jusqu'à l'an IX.

Il semble avoir prêté tous les serments.

En 1796, 98 et 99, il signe des actes à Saint-Pomport et à Mazeyrolles sans qu'on sache à quel titre.

Il est décédé le 14 fructidor an X (2 septembre 1802).

cf. Arch. dép. Dordogne : 1 L 621, 632, 635, 639, 662 ; L 2 145, 146, 147 ; V 16 ; Q 485.

*Etat civil de Cadouin :*

AN. D XIX-10, 328

*Cité comme curé de Salles au Reg. de la Mise.*

Charles MOREAU est né le 25 février 1723, dans la région de Rethel (Ardennes). Il était le fils de Charles Moreau, cultivateur.

Dans le registre de la Mise, il n'apparaît que le 31 juillet 1789 pour signer, en tant que prieur, le dernier contrôle. D'où venait-il ? La seule possibilité connue est qu'il ait été moine de Dalon où, en 1771, il y avait un Moreau maître des novices. C'est là une hypothèse bien fragile, car elle ne fait apparaître aucune raison valable d'un changement de stabilité.

On croit pourtant qu'il aurait été moine à Saint-Léonard des Chaumes.

C'est lui qui, en 1790, fait la déclaration des biens de Cadouin.

En juin de la même année, il exprime le souhait de rester moine à Cadouin, à Pontigny ou à Jouy, à défaut il se retirerait à La Rochelle.

Ce qui confirmerait son séjour à Saint-Léonard des Chaumes.

En février 1791, il réclame une pension pour quitter son abbaye. Le district de Belvès va lui verser une pension de 1 000 livres en 1791 et 92.

Le 4 juin 1793, l'état civil de Belvès enregistre son décès à 71 ans et le dit prêtre, ex-bernardin et habitant de Belvès.

cf. *Registre Mise*

AN. D XIX-10

Arch. dép. Dordogne 1 L 630, 651, 654, 655 - B 1739 (1790) ; 2 L 145, 146 ; Q 20, 474.

*Etat civil de Belvès.*

*M. van Mieghem : L'abbaye cistercienne de N.D. du Dalon de 1790 à 1814. Clairvivre 1976 Arch. dép. Charente Maritime H 34.*

François-Hugues POITHAUX serait né le 24 novembre 1719. En 1761, il est cité dans l'arrêté du Grand Conseil du Roi comme prieur de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes. Cette abbaye située sur le littoral Atlantique, dans le diocèse de Saintes, avait été fondée ou relevée vers 1140 par Le Beuil, elle-même fille de Dalon en 1123. En 1168, Saint-Léonard avait été placée dans la filiation de Pontigny par Dalon et Le Beuil.

Dans quelles circonstances Dom Poithaux est-il venu à Cadouin ? Nous ne le savons pas.

Il perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789. Il signe le contrôle de la Mise en mars 1786 et juillet 1789. Lors de la visite régulière du 2 avril 1789, il est mentionné comme syndic.

En 1790, étant donné son âge et son mauvais état de santé, il désire se retirer chez un ami qui prendra soin de lui.

Lors de la mort de Dom Latelise, le 5 octobre 1790, il est toujours à Cadouin.

En 1791 et 92, il perçoit une pension de 1 200 livres, ramenée à 1 000 de 1793 à l'an III.

Le 30 septembre 1792, il prêta le serment de liberté-égalité.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 31 juillet 1793, il est payé comme desservant de Saint-Cernin de l'Herm.

On ne trouve plus ensuite aucune mention de lui.

*cf. Registre Mise.*

*AN. D XIX-10*

*Arch. dép. Dordogne 6 C 31*

*1 L 630, 651, 654, 655, 656*

*2 L 145, 146, 149*

*Q 19, 20, 474*

*J. Sigala : op. cit. p. 126, 138.*

Louis ROZE était en 1745 moine du Pin. En 1758 il est prieur et se rend à l'Etoile (diocèse de Poitiers) sur commission de l'abbé de Pontigny pour assurer "la desserte et régie spirituelle et temporelle de l'Etoile" juste après le suicide de l'abbé. Il demeure à l'Etoile jusqu'en juillet 1759 puis y paraît épisodiquement jusqu'en 1784 avec les titres de "prieur de l'Etoile" ou de "supérieur commissaire de l'Etoile". En 1780 il apparaît comme "moine de Pontigny" dans la liste des religieux de cette abbaye qui consentent un prêt aux moniales fontevristes de Lençloître. Il avait pris possession de la charge de prieur le 8 mars 1783, d'après le procès-verbal cité par Robert Delagrangé qui le dit successeur de Dom Bolet. S'agit-il de Dom Pierre Botet de la Caze ancien prieur de Fontguilhem dont certains historiens de Cadouin ont écrit, à tort, qu'il avait été assassiné sur les marches de l'église par les "sans culottes" ? Ne s'agirait-il pas de Pierre Bottet qui est cité comme prieur dans l'arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761 ? Le Registre de la Mise mentionne souvent "feu notre prieur" en 1784, car on paye quelques dettes qu'il a laissées à Limoges ou à Cadouin. Cette année-là aussi on donne une aumône aux pauvres qui ont assisté aux obsèques. Il est donc mort récemment, peut-être après une longue maladie.

Louis Roze signe le contrôle de la Mise en mars 1786 comme prieur. Trois ans plus tard, il participe à l'Assemblée du 16 mars à Périgueux où, prieur, il représente sa communauté.

Par contre, le 31 juillet 1789 il signe le contrôle de la Mise comme simple moine. C'est Dom Moreau qui est prieur.

Jean Sigala le dit prieur de Cîteaux, mais c'est une erreur : il a lu "prieur de l'ordre de Cîteaux" et il a traduit "prieur de Cîteaux".

En 1790, on ne trouve plus la trace de Louis Roze, mais Robert Delagrangé dit qu'il s'exila en 1791 sans toutefois citer ses sources.

Le 5 avril 1792 à Castillonès, on trouve le décès d'un Jean Roze, ancien prieur de l'ordre de Cîteaux. Selon toute vraisemblance, il s'agit bien de l'ancien prieur de Cadouin. On sait en effet que Cadouin avait depuis 1155 de vastes possessions à Castillonès et Dom Roze a pu en profiter pour y trouver refuge.

Quant à la différence de prénom, elle peut s'expliquer si Jean est son nom de baptême. Louis peut être son nom de profession monastique.



Le Curé de Bastide a formé un vœu...  
 et de la Bastide...  
 Bastide adjoint

de Cressac  
 abbé du Pin  
 vic. Général

Doyen  
 secrétaire

1	12
2	12
3	12
4	12
5	12
6	12
7	12
8	12
9	12
10	12
11	12
12	12
13	12
14	12
15	12
16	12
17	12
18	12
19	12
20	12
21	12
22	12
23	12
24	12
25	12
26	12
27	12
28	12
29	12
30	12
31	12
32	12
33	12
34	12
35	12
36	12
37	12
38	12
39	12
40	12
41	12
42	12
43	12
44	12
45	12
46	12
47	12
48	12
49	12
50	12
51	12
52	12
53	12
54	12
55	12
56	12
57	12
58	12
59	12
60	12
61	12
62	12
63	12
64	12
65	12
66	12
67	12
68	12
69	12
70	12
71	12
72	12
73	12
74	12
75	12
76	12
77	12
78	12
79	12
80	12
81	12
82	12
83	12
84	12
85	12
86	12
87	12
88	12
89	12
90	12
91	12
92	12
93	12
94	12
95	12
96	12
97	12
98	12
99	12
100	12

Poithaux  
 Roz

de Lucet

Moreau  
prieur

Latelize  
syndic

Bastide  
commissaire

*cf. Robert Delagrange : op. cit., p. 138, 169*

*J. Sigala : op. cit., p. 126*

*Registre Mise*

*Arch. dép. Dordogne 6 C 31 et 34, 34 H 7*

*AN. D XIX-10*

*Arch. dép. Vienne G 416, 1 H 9/2, 2 H 5/18*

*Arch. dép. Gers I 1338-39-40.*

Dom TARDIF perçoit un vestiaire en 1787. Il est cité comme "religieux" dans une procédure à La Salvetat. C'est peut-être L.J. Tardif qui, à la Révolution, est moine de Pontigny puis, atteint de folie, est placé dans la maison d'aliénés de Maréville près de Nancy.

*cf. Registre Mise*

*Les Amis de Pontigny n° 1-1989, p. 22.*

\*\*\*

Parmi les personnages qui intéressent l'histoire de Cadouin au moment de la Révolution, il faut en citer deux qui jouent un rôle particulier :

Gui DE CRESSAC, abbé régulier de l'abbaye du Pin et vicaire général de l'Ordre de Cîteaux. Il effectue les visites régulières à Cadouin le 16 mars et le 4 novembre 1786 et, à nouveau, le 2 avril 1789.

L'abbé du Pin est visiteur régulier de Cadouin au moins depuis 1771.

L'abbaye du Pin, située au diocèse de Poitiers, a été fondée en 1120 par Géraud de Salles comme Cadouin. Elle fut affiliée à l'ordre cistercien en 1141 dans la filiation de Pontigny.

En 1792, Gui de Cressac avait racheté les bâtiments de son abbaye. Il était devenu agent national et le 16 pluviôse an II (4.2.1794), il écrit au district pour proposer de lui donner 2 des 3 cloches de l'abbaye afin de les fondre pour les armées de la République.

*cf. Registre Mise*

*Arch. dép. Vienne 1 H 11.*

*Le Piction n° 72, nov. déc. 1988.*

DOYEN, secrétaire de l'abbé du Pin lors de la visite régulière du 4 novembre 1786 était Hippolyte Doyen, prieur du Pin.

*cf. Registre Mise*

*H. Beauchet-Filleau : Le clergé du diocèse de Poitiers.*

En résumé, la situation est la suivante :

- au 2<sup>e</sup> semestre 1784, il y a 7 moines à Cadouin, dont 2 sont affectés à des paroisses ;
- en 1785, on enregistre l'entrée de Louis Busson, qui est le 8<sup>e</sup> moine de Cadouin ;
- on note le départ de Dom Delage avant le 16 mars 1789 et de Louis Busson au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1789. Au cours de ce même trimestre arrive Charles Moreau. Il y a donc encore 7 moines à Cadouin.
- entre le 1<sup>er</sup> août 1789 et le mois de juin 1790, on ne saura plus rien de Louis Roze et de Dominique Lucet.
- Louis Deschamps et Pierre Marchand demanderont à percevoir leur traitement en 1790. Pierre Latelise mourra le 5 octobre. Il ne restera donc à Cadouin que 2 moines : Dom Moreau et Dom Poithaux.

Dans cette situation, il n'est pas tenu compte de Béraud de la Barre, de Chambon, de Durant, de Tardif, de Bastide et de Doyen, dont l'appartenance à Cadouin est douteuse ou éphémère, ni de Paul de Solminihac qui n'était pas moine.

\*\*\*

La première remarque qui s'impose au terme de cette recherche c'est qu'il ne restait que 7 moines à Cadouin au moment du déclenchement de la Révolution. C'était bien peu mais ce n'était pas

un phénomène récent. En 1725 il y avait 6 moines comme en 1738 et en 1761. Nous savons que la plupart des autres abbayes n'en comptaient pas beaucoup plus et souvent moins, à l'exception de Cîteaux, Clairvaux, La Trappe et quelques autres. En 1768 la commission des réguliers recensait 226 monastères cisterciens (dont 194 en commende) avec 1850 moines, c'est-à-dire 8 moines en moyenne par monastère. Dans la filiation de Pontigny les chiffres étaient de 33 monastères avec 171 moines, soit 5 en moyenne.

Si le registre de la Mise fait apparaître une dépense annuelle moyenne de 12 000 livres c'est que les moines disposaient d'un revenu au moins égal en plus de ce qui revenait à l'abbé commendataire et de ce qui était consacré aux investissements et aux grosses réparations. C'était donc un revenu important bien loin de la misère de certains monastères et d'un grand nombre de paysans. Dans son livre sur Loménie de Brienne, Pierre Chevallier a raison d'écrire « Les apparences matérielles font encore illusion mais la ruine spirituelle est à peu près complète ».

La règle de Saint Benoît impose aux moines le vœu de stabilité dans le monastère de leur profession sauf si l'abbé en décide autrement. Dans l'Ordre cistercien c'était le cas pour un moine élu abbé dans un monastère de la filiation du sien ou d'un abbé élu par les moines de son abbaye-mère. Ce pouvait être aussi en vertu d'une décision du chapitre général.

Dans le cas de Cadouin on peut remarquer de nombreuses exceptions à la stabilité :

- Baptiste Lesca, moine de Cadouin est envoyé comme sous-prieur à Faise
- François Lhommedieu était profès de Clairvaux
- Jean Dalibert, moine de Cadouin, est envoyé comme prieur à Fontguilhem
- Jean Benoît, moine de Cadouin et prieur est élu abbé de l'Etoile
- Antoine Fondary, moine de Cadouin, devient prieur de Saint-Léonard des Chaumes
- Bernard Fournieux passe lui de Cadouin au Pin
- Charles Delage, syndic de Cadouin, devient prieur de la Merci-Dieu
- François Poithaux, prieur de Saint-Léonard des Chaumes vient à Cadouin en 1785 comme simple moine semble-t-il
- Charles Moreau est nommé prieur à Cadouin le 31 juillet 1789 venant d'une autre abbaye
- Dominique de Lucet vient à Cadouin après avoir été cellier de Bonlieu
- Louis Roze, prieur de Cadouin de 1783 à 1789 était moine du Pin et avait été investi de diverses missions notamment à l'Etoile.

Tous ces transferts ont certainement été difficiles à décider et on constate que c'est souvent l'abbé du Pin, visiteur de l'Étroite Observance et donc de Cadouin qui prend cette décision. Il faut gérer la pénurie et les compétences ne sont pas bien nombreuses ce qui rend la tâche plus délicate encore.

La division de l'ordre cistercien entre la Commune et l'Étroite Observance est une source supplémentaire de difficultés. Il en est de même des décisions prises à partir de 1766 par la Commission des Réguliers.

Désormais nous connaissons un peu mieux une quarantaine de moines qui, d'une façon ou d'une autre, ont marqué l'histoire de Cadouin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. C'est bien peu de chose sans doute, encore que l'on se soit fait des illusions sur le nombre de moines qui vécurent à Cadouin depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

Il reste à répertorier ce que contiennent les archives nationales, départementales et diocésaines, celles de la commune et les nombreuses publications consacrées à Cadouin. Il faudra relever les noms des moines qu'on y découvrira et étudier leur origine et leur rôle dans le monastère.

Cela permettra, peu à peu, de faire émerger la véritable histoire de Cadouin au sein de l'Ordre cistercien et de l'Église.

Moines de Cadouin

Registres paroissiaux signatures 1619-1790	Registre confrérie du Suaire	Prix-fait en 1726	ADD 3 E 4625 1738	ADD 3 E 4631 1751	Arrêt Conseil du Roi 1761	Registre de la Mise 1784-89
Baptiste Lesca sacristain 1664-66 s. preur Faise 1670						
François Lihornemedien profès Claryaux	26.04.1667					
Jean Dallibert postulant 1667 Dneur Fontguilhem 1674	26.04.1667					
Etienne Blosson novice 1667						
François Blondon novice 1681 + 1732 Cadouin	27.04.1681	curé La Salvétat				
B. Rossignol sacristain 1673-74						
Martial Pigné	19.05.1687					
Benuchamp sacristain 1696						
Garrigue						
Alexis Maurat curé de Salles + 21.04.1776						
Jacques Bastide + 1773					cellier curé La Salvétat 1766	
Gérard Larvque						
Lesailion + 1734 + 1782						
Louis Deschamps						curé La Salvétat 1782 marié 1794
Pierre Latelise						moine 1781. dépenier 1786. syndic 1789 + 05.10.1790 à 48 ans
Pierre Marchand					profès de Pontigny moine aux Roches	curé de Salles 1776 + 1807 à 72 ans





						Delage (sans prénom) cellier 1784. syndic 1786-89
						prieur de la Merci-Dieu
						sacristain
						moine
						Pierre Botet prieur
						François Poithaux prieur Saint-Léonard des Chauxes
						moine 1785 syndic 1789
						Louis Rozc moine du Pin 1745 prieur 1783-89 + 1792 Castillonès
						Charles Moreau prieur 31.07.1789 + 04.06.1793 Belvès à 71 ans
						Dominique de Lucez cellier Bonlieu 1763
						Louis Basson

## Abbés de Cadouin

Géraud de Salles, fondateur de Cadouin avant 1115, n'en fut jamais abbé. Peut-être d'ailleurs n'était-il que diacre.

*cité en*

- 1 – Henri, moine de Pontigny, fut envoyé par son abbé Hugues comme abbé de Cadouin. 28.10.1119-V. 1124
- 2 – Hélié, reçoit la donation de Bonnevaux au diocèse de Poitiers ; il est cité dans une charte d'octobre 1124 au sujet d'un don dans la forêt d'Ardorel et en 1127 dans une charte d'Amelius, évêque de Toulouse. V. 1124-1127
- 3 – Géraud de Cussac, participe à la fondation de Faise en présence de Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, en 1137. Raymond, moine de Cadouin fut le 1<sup>er</sup> abbé de Faise. 1135-1137 – 16.05.1139
- 4 – Pierre Gérard, reçoit diverses donations d'Adhémar de Beynac et de Gaston de Gontaud. Il accompagne peut-être saint Bernard lors de son voyage en Aquitaine en 1145. 1143-1145-1147
- 5 – Ramnulphe de Mauriac, est abbé de Cadouin lors de la consécration de l'église abbatiale le dimanche 3 octobre 1154, il l'est encore lors de la consécration de l'église Saint-Martin de Limeuil. 1154-1158
- 6 – Pierre, reçoit en 1179 une terre à Limeuil donnée par Grimoald qui devint moine à Cadouin. 1166-1179-1184
- 7 – Aimeric, reçoit le 22 février 1189 d'Adhémar de Beynac des droits sur la forêt de Cadouin. C'était 71 ans après la fondation de l'église et 35 ans après sa consécration. Il entreprit, sur les instances du pape Innocent III, un rapprochement avec Pontigny qui aboutit le 4 mai 1201, à la signature d'un accord (cf. lettres d'Innocent III dans Migne).  
En 1198, Aimeric fut chargé par le pape d'un arbitrage concernant le prieuré de Saint-Loubès. 1189-1198-1201
- 8 – Armand, transige avec l'ancien prieur d'Aillas. 1202
- 9 – Constantin, prête serment à Raymond, évêque de Périgueux. Il reçoit des dons de Martin Algais (1207), des seigneurs de Clarens (1208), de Pierre le jongleur (1215), de Bertrand, prévôt de Trémolat (1218), etc.  
Il fut déposé par le chapitre général de 1226 (St. n° 37-1226) puis réintégré. 1207-1208-1215-1218  
1226-1232

- 10 – Jean Bertrand, reçoit des dons de Guillaume de Biron (1234), de Pierre de Vergne (1238), de Castillonès (1239) ; il participe à un accord entre Pierre de Gontaud et Arnaud de Clarens (1243). 1234-1238-1239-1243
- 11 – Etienne, cité dans un acte de Gautier de Clarens et dans une donation d'Hélie Rudel. 28.10.1247
- 12 – B... est témoin d'un compromis passé par Gontaud de Badefol. 1255
- 13 – Hélie II rendit hommage en 1259 à Alphonse de Poitiers. 1257-1259
- 14 – Guillaume Bernard négocie avec Guillaume de Fayolle, prieur de Saint-Avit-Sénieur en 1271. 1264-1265-1271-1285
- 15 – Raymond de Bourgogne, traite avec Hélie Fabri, prieur de Saint-Avit le 12 août 1289 et en 1290 avec le recteur de Molières et avec Gaston de Gontaud. 21.02.1285-1289-1290-1292
- 16 – Gautier d'Estissac, était moine de Cadouin en 1299, peut-être ne fut-il pas abbé mais seulement supérieur. 1299
- 17 – Guillaume Robert est nommé dans une sentence arbitrale en 1300. 1300
- 18 – Pierre de Bayonne est cité par la *Gallia Christiana*. 1305
- 19 – Pierre de Conques est nommé dans divers actes et notamment dans le procès-verbal des assises du sénéchal de Périgord en 1315. 1308-1309-1313-1315-1320
- 20 – Pierre de La Cropte est dit de la noble famille des seigneurs de Lanquais. 1330-1332 + avril 1334
- 21 – Hugues de La Cropte nommé abbé par le pape Jean XXII (Jacques Duèze) le 6 des calendes de mai 1334 étant moine de Cadouin et diacre. Au chapitre général de 1357 il est définitif. 26.04.1334-1335-1337-1348-1357-1359 + sept.1363
- 22 – Hélie de Bidot nommé par Urbain V le 2 des nones d'octobre 1363 étant moine de Belleperche (d. Montauban). 06.10.1363-1366 + oct. 1382
- 23 – Etienne aurait été aussi moine de Belleperche lorsqu'il fut élu. Clément VII confirma l'élection par une bulle datée à Avignon des nones de novembre 1382. 05.11.1382
- 24 – Géraud de Bonnefont fut autorisé à se retirer à Gimont par le chapitre général de 1401 (St. n° 69-1401). 30.07.1387 - 1388 - 1401
- 25 – Bertrand des Moulins accompagné de quelques moines emporta le Suaire à Toulouse pour le protéger de la guerre et du schisme. Par Guillaume, abbé de Gimont, son procureur il se démit en avril 1404. 1392 - avril 1404

*cité en*

- 26 – Fortin du Faure, moine de Grandselve, fut pourvu par Benoît XIII le 6 des calendes de mai 1404. 26.04.1404 - 1414
- 27 – Jacques de Lanis aurait été élu abbé de Cadouin en 1414 étant docteur en droit canonique ce qui est exceptionnel dans l'ordre où ce genre d'études était peu prisé. Il aurait démissionné en 1431. 1414-1431
- 28 – Jean de Boscher (Bohem ou Boëri), licencié en théologie, est cité à trois reprises dans les Statuts des chapitres généraux (n° 59-1434, 64-1443, 101-1445). En 1450 il confirme l'élection de Pierre de Lebaudi comme abbé d'Ardorel. 1434-1443-1445-1450 +1453
- 29 – Jacques de Lanis avait démissionné en 1431. En 1442 le chapitre général (St n° 73-1442) l'avait autorisé à se retirer à Nizors. Il fut réélu abbé de Cadouin en 1453 et démissionna une 2<sup>e</sup> fois en 1455 ou 56. 1442-1453-1455/56
- 30 – Pierre I<sup>er</sup> de Gaing de Linars appartenait à une famille d'Oradour-sur-Glane en Limousin. Il portait d'azur à trois bandes d'or. Il fut élu en 1455 alors qu'il était abbé du Beuil, fille de Dalon. Son élection fut confirmée le 14 septembre 1456 par le Chapitre général (St n° 91 et 92 - 1456). Il entreprit la reconstruction du cloître où il est représenté avec ses moines près du siège abbatial. On le voit aussi agenouillé aux pieds de la Vierge dans l'église abbatiale. C'est lui qui fit revenir le Suaire dans l'abbaye de Cadouin. Dans *Sarlat et le Périgord méridional* (tome III p. 120, note 14) Jean Maubourguet écrit : "Pierre cède son bénéfice à son neveu Pierre de Gaing le jeune, mais en se réservant les revenus des granges de Grand Mauroux et de Gabanelle en Bergeracois. Sa résignation est admise par le pape le 1<sup>er</sup> février 1474. Il ne cesse d'ailleurs de s'intéresser à l'abbaye ; c'est ainsi qu'en 1479 il est témoin de reconnaissances faites à Castillonnès. En 1500, il prend même le titre de vicaire général de son neveu (arch. Puymartin M. Cadouin 18.20 et H1 Castillonnès 14)." Le mot de bénéfice employé par Maubourguet est impropre puisque Pierre de Gaing était abbé régulier et non commendataire. Par contre il pouvait céder sa charge abbatiale conformément aux Concessions faites par le chapitre général aux abbés démissionnaires depuis 1288 (DHGE fasc. 69/70, col. 948). C'est le 29 mai 1500 qu'il fut investi vicaire général de son neveu à Castillonnès. Sa mort fixée en 1476 par quelques historiens à la suite de la *Gallia Christiana* serait donc postérieure à 1500. 1456-1474-1479-1500
- 31 – Pierre II de Gaing de Linars, neveu du précédent, administrateur d'Obazine (1473). 1474-1500 + 1504
- 32 – Jean (ou Pierre) Bonneau aurait été élu abbé le 8 janvier 1504 d'après la *Gallia Christiana*. 08.01.1504-1506

- 33 – Pierre Boucan, cité par le statut n° 23-1508 du chapitre général ne figure nulle part ailleurs. 1508
- 34 – Godefroy d'Estissac, premier abbé commendataire de Cadouin, acheva le cloître. Il était le 19<sup>e</sup> évêque de Maillezais (1518) et abbé de Celle en Poitou (1520). En 1542 il fonda une messe quotidienne dans l'abbatiale de Cadouin. 1516-1542 + 30.5.1543
- 35 – Odet d'Avaugour, dit de Bretagne, petit-fils de François d'Avaugour et de Madeleine de Brosse, fils de François II d'Avaugour et de Madeleine d'Astarac, élu en 1544 évêque de Saintes. Renonça en 1548 à cette élection après la mort de son frère aîné François III, époux de Charlotte de Pisseleu.  
Il fut abbé commendataire de Notre-Dame des Vertus et épousa Renée de Coësme. Les d'Avaugour étaient les descendants naturels de François II, duc de Bretagne. Il fut abbé commendataire de Cadouin de 1544 à 1548. 1544-1548
- 36 – Alain (ou François) d'Avaugour, frère du précédent. 1548-1556
- 37 – Guillaume Farsal, cité dans une charte d'Obazine. 1557
- 38 – Jacques Sa, d'après la *Gallia Christiana*. 1558
- 39 – Charles de Savonnières. + 1559
- 40 – Jacques de Savonnières.
- 41 – Etienne de Gontaud de Badefols Saint-Geniès fut abbé de Cadouin en 1566 et de Sauve Majeure le 16.01.1575 après son oncle Hélié. Il se fit relever de ses vœux en 1577 et épousa Philippe d'Aydic, veuve de Charles d'Albert de Laval. De ce mariage naîtra, vers 1578, Jean de Gontaut de Saint-Martin qui épousera, le 19.06.1603, Jeanne de Châteauneuf, fille de Charles de Pierre Buffières et de Philiberte de Gontaut Biron, et mourra en 1635 sans postérité. 1566-1575-1577
- 42 – Pierre Martin, premier abbé confidentiaire en 1578. Après lui le siège resta vacant pendant 12 ans. 1578 + 1590
- 43 – Jérôme Philippe, abbé confidentiaire. 1603
- 44 – Gabriel Martel, abbé confidentiaire. 1604
- 45 – Claude Ramade, abbé confidentiaire. 1604-1612
- 46 – Pierre Noaillis, abbé confidentiaire. 1612
- 47 – Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645)  
succède à son frère François cardinal de Sourdis (1575-1628)  
comme archevêque de Bordeaux.  
Ils étaient les neveux de Michelle Badou de La Bourdaisière,

*cité en*

- abbesse de l'abbaye cistercienne du Perrray aux Nonnains dans le diocèse d'Angers (1580-1670), de Gabrielle, Diane et Angélique d'Estrées. Cette dernière fut abbesse de l'abbaye cistercienne de Maubuisson. (cf. DHGE t. 18 - col. 287-288 notice n° 1089). 1612-1640
- 48 – Jacques des Aigues, adhère à l'Étroite Observance. 1642
- 49 – Joseph de Secondat de Montesquieu, résigne en faveur de Louis d'Arrodes et devient abbé de Faise. 1652-1659
- 50 – Louis d'Arrodes, ancien abbé de Fontguilhem, vicaire général de l'Ordre en 1643 et 1660, visiteur en Poitou et Gascogne en 1664 pour l'Étroite Observance. août 1659-1660 + 02.04.1666
- 51 – Pierre Mary était très probablement originaire d'Auvergne. En 1660 il fut nommé prieur de l'abbaye de Barbeau. Deux semaines après la mort de Louis d'Arrodes il fut nommé abbé de Cadouin, le 16 avril 1666. De 1668 à 1671 il fit dresser le Terrier de Cadouin (663 cotes) et l'inventaire des titres de Castillonès (Arch. mun. Bergerac). A cette même époque il encouragea la Confrérie du Suaire, reconstitua la bibliothèque de l'Abbaye. En 1667 Cadouin fut choisi comme noviciat commun des provinces de Poitiers et de Bordeaux (St n° 55-1667). En 1683 il fut nommé vicaire général de la province de Toulouse qui comprenait 13 abbayes de moines et 3 de moniales. Il fut aussi chargé de la visite du collège Saint Bernard de Toulouse, et désigné comme définiteur de la filiation de Pontigny aux Chapitres généraux de 1667, 1672, 1683 et 1686. En 1683, il fut appelé à présider une partie des travaux du chapitre général. Le 13 décembre 1693 il tomba malade à Calers au cours de la visite régulière et mourut le 5 mars 1696. Le 27 avril 1714 Dom Jacques Boyer, moine de la Congrégation de Saint-Maur, visitant l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, ne manquera pas de noter que le prieur en est Dom Antoine Fondary, auvergnat, profès de Cadouin et neveu de Dom Pierre Mary. 16.04.1666-1667  
1672-1683-1686-1693  
+ 05.03.1696
- 52 – Thomas Delort de Sérignan, commendataire. + 10.05.1723
- 53 – Jean-Louis de Gontaut fils de Charles Armand (1663-1756) et d'Antonine de Bautru, duc de Biron jusqu'en 1740, abbé commendataire de Cadouin et de Moissac. + 1772
- 54 – Blaise Piroux.

- 55 – Paul de Solminihac né le 10.08.1735 de François et de Jeanne d'Aurou. Vicaire général de Cahors. En 1779 abbé commendataire de Cadouin où il n'a jamais résidé. Le 16.03.1789 il assiste à Périgueux à l'assemblée préparatoire des États Généraux. En 1791 et 1792 il perçoit une pension de 5822 livres. Caché probablement au château de la Tour à Cabans, c'est là qu'il mourut le 26.01.1807. Il serait inhumé dans le caveau familial des Toucheboeuf dans l'église de Cabans où une plaque porte son nom avec celui de ses protecteurs. 1779-1789-1791-1792-21.01.1801

Bibliographie résumée :

*Gallia Christiana*, tome II.

*Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, édité par J. Maubourguet, Cahors 1926.

Maubourguet (Jean), *Le Périgord méridional*, réédition Roc de Bourzac, 2 vol.

Maubourguet (Jean), "Adjonctions au cartulaire de Cadouin", *BSHAP*, 1930.

Sigala (J.), *Cadouin en Périgord*, Bordeaux, 1950.

Delluc (Brigitte et Gilles) Lagrange (Jacques) Secret (Jean), *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, Le Bugue, 1990.

Grillon (Louis), Dom Pierre Mary in *Mélanges à la mémoire du P. Alesme Dimier*, vol. 3.

Canivez (Dom J.M.), "Statuta Capitulum" in *RHE* n° 9, 10, 11, Louvain.

Barrière (sous la direction de B.), *Moines en Limousin, l'aventure cistercienne*, Limoges, 1998.

*Actes des Colloques de Cadouin* (depuis 1994), Roc de Bourzac.

## **L'abbé Campan**

**Patrice Bourgeix**

Voir les pages 65 à 70 des actes du 4<sup>e</sup> colloque de Cadouin du 23 août 1997, relatant l'œuvre du prêtre lazariste Eugène Timothée Campan qui pendant 15 années, de 1869 à 1884, fut chargé de la cure et du pèlerinage de Cadouin.



## DÉSOLATION DES CAMPAGNES EN 1442

Mesdames, Messieurs,

Notre président, Georges Moulin m'a demandé de vous exposer l'état du pays autour de Cadouin, dans le Périgord Méridional. Excellente idée ! un monastère, même caché au milieu des bois, est tributaire de son milieu, il ne peut subsister que si ses granges sont exploitées, malgré le désir des moines de vivre en dehors du monde.

Or, dès le début de la guerre de Cent Ans, le recrutement des frères convers qui était déjà bien ralenti, s'est arrêté complètement. Les laïcs employés par les moines ont disparu, morts de diverses calamités ou partis vers des cioux plus cléments. Les moines, abandonnés dans une abbaye qui se dégrade chaque jour, n'ont pas la vie facile de leurs frères logés à Toulouse avec le suaire. Ils vivent péniblement de lopins de terre qu'ils cultivent eux-mêmes, oublient la règle de Saint-Benoît et la situation ne fera que se dégrader, jusqu'au retour du suaire et de la paix en 1455. Nous ne pouvons comprendre l'histoire de l'abbaye de Cadouin sans connaître l'état des lieux, et celui-ci n'est pas brillant.

Je précise tout de suite que je ne suis ni un Louis Grillon, ni un Marcel Berthier, ni un Delluc, Brigitte ou Gilles, mais un simple retraité qui trouve son plaisir dans l'écriture de romans historiques traitant du Périgord... et de Cadouin. Je pille sans vergogne les historiens, ils sont là pour donner du grain à moudre aux romanciers, aucun d'eux ne m'en a fait le reproche.

Dans *Les Chemins de Jean Bouloc*, j'ai raconté la migration des pagès du Rouergue vers le Périgord du sud et le Haut Quercy. J'ai voulu savoir pourquoi et comment mes ancêtres avaient quitté leur village de Carcenac dans le Ségala pour s'installer à Ayguepares. La guerre de Cent Ans avait fait des ravages chez nous comme ailleurs, mais je ne pensais pas qu'il y eut une telle dévastation pour expliquer la migration. Avant de parler des chariots bâchés qui se dirigeaient vers notre Far-west, (dixit Jean Lartigaut), il me fallait dresser un état des lieux. C'est dans ce but que je me suis mis à fréquenter encore plus qu'avant, et avec un grand plaisir, les historiens du Périgord et du Quercy, les biographes de Seguin de Badefol, de l'archiprêtre de Vélignes ou de Rodrigue de Villandrando. Une mention particulière à Françoise Auricoste et à Jean Lartigaut.

Je le répète, je n'ai fait aucune recherche historique personnelle, je ne suis pas qualifié pour cela. Je cite des phrases ou des paragraphes entiers des bons auteurs.

Raconter en détail l'histoire de notre pays à la fin de la guerre de Cent Ans prendrait des jours et d'ailleurs elle est loin d'être connue à fond, de nombreux documents attendent d'être décryptés et publiés, n'est-ce pas Louis Grillon ? N'ayez aucune crainte, je m'arrêterai aux grandes lignes pour recadrer ce que beaucoup d'entre vous connaissent fort bien.

Entre les rivières Lot et Dordogne, la ligne de front France-Aquitaine (ou France-Angleterre), passait, en gros, par l'axe Sarlat-Fumel. Frontière oh combien fluctuante ! Il n'y avait guère de combats d'armées, sauf à la fin. C'était une guerre de garnisons, de mercenaires, qui s'est éternisée pendant les trois quarts d'un siècle. Pour Jean Maubourguet, notre pays était **le triangle de fer et de feu**.

Les troubadours qui portaient au loin l'éclat du Périgord s'étaient tus. L'ère des poètes était terminée, remplacée par celle des brigands et des chefs de bandes.

A quels faits établis, à quels indices pouvons-nous nous fier pour apprécier la dépopulation ?

Jean-Noël Biraben a publié la liste des habitants de la châtellenie de Belvès recensés en 1351 et 1365. Sont inclus dans cette liste les paroisses proches de Cadouin : Urval, Paleyrac, Fongalop entre autres. 1.205 feux ont été recensés en 1351 avec les noms des chefs de famille mentionnés ; en 1450, on ne retrouve plus que de rares patronymes.

En feuilletant l'Histoire de l'Aquitaine, nous remarquons avec Charles Higounet que « Les comptes de recettes de la taille traduisent bien à Périgueux la baisse générale de la population. 1 319 feux en 1366, 802 en 1397, 200 en 1455. » Et pourtant les paysans s'étaient en majorité réfugiés derrière les murailles.

La peste ravage le Sarladais en 1440 et 1441, juste avant la libération de Belvès le 16 septembre 1442, mais elle sévit de façon sporadique depuis un siècle. A cause d'elle le château de Montfort est abandonné en 1441. Pour que les Anglais ne s'y installent pas, les consuls de Sarlat y ont envoyé des hommes, qu'on est allé chercher dans la Corrèze. De même à Domme. A Sarlat on ne trouvait pas assez de gens pour garder la ville.

Jean-Joseph Escande, dans son *Histoire du Périgord*, fait remarquer « En 1435, les revenus de l'église de Sarlat, qui étaient de deux mille livres petit tournois sont descendus à deux cents, à tel point que l'évêque ne peut ni tenir son état, ni réparer l'église, ni fortifier les châteaux, ni assurer le nécessaire aux religieux bénédictins et autres serviteurs de l'église... »

L'évêque de Périgueux constate vers 1442 que « le divin culte est méprisé, les églises sont souillées, transformées en forteresses ou en prisons et deviennent presque des cavernes de brigands »

Les revenus de l'église St Etienne de la Cité sont descendus de six mille à trois cents florins. En 1443 le monastère de Dalon est ruiné. En 1445, dévastée l'abbaye séculaire de St-Astier. Il n'y a plus de paroissiens, et, en 1449, plus de culte divin au monastère de Saint-Amand de Coly, abandonné. »

En 1897, le père H. Denifle a écrit un vaste ouvrage, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux de France* et insisté sur la détresse du diocèse de Cahors. Sa documentation provenait de l'*Informatio Caturcensis*, enquête sur la carence des bénéfices quercinois vers 1387-90. Des témoins dignes de foi avaient été interrogés. Il n'est question dans ces dépositions, souligne Jean Lartigaut, que des guerres ininterrompues et des épidémies qui leur font escorte, en particulier la peste. Les guerres, plus que la peste, auraient ruiné le pays. Et il nous reste encore 50 ans pour arriver à la fin de cette guerre chez nous. Les compagnies anglaises ou gasconnes ravageaient le pays, le mettaient en coupe réglée par la violence ou les compromis : les souffertes ou pâtis (aussi : pactis d'où le verbe pactiser). Guerre militaire, puisque les lieux fortifiés et partant le contrôle de l'espace Quercy-Périgord en était l'enjeu, mais aussi guerre économique, car le profit, le butin en hommes rachetables et en cheptel moins noble, restait le but pratique de maintes entreprises. Lorsqu'il ne fut plus possible de survivre, n'ayant plus rien à préserver, les malheureux habitants s'enfuirent vers des contrées plus paisibles. Un prêtre de Cahors exagérait tout de même un peu quand il déclarait : "il y a davantage de Cahorcins à Montauban, Toulouse et Montpellier, qu'il n'en reste à Cahors". Des Belvésois ont émigré à Bordeaux et d'autres ont fondé une petite colonie à Madrid, nous apprend Jean-Noël Biraben.

En 1440, Rodrigue de Villandrando quitte la Bourgogne pour se mêler à la guerre qui s'est ranimée entre la Dordogne et le Lot, aux confins des pays d'Agenais, Périgord et Quercy. L'union de ces trois évêchés est matérialisée à Lavour, à la Fontaine-des-Trois-Evêques. Allez vous y promener, le paysage est étonnant à deux pas de la route nationale 710, derrière la scierie. Voici ce qu'écrit en 1879 Jean Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, quand il aborde l'arrivée chez nous de Rodrigue :

« Cette contrée était l'image de la désolation. Les capitaines à croix blanche et les capitaines à croix rouge n'avaient pas cessé de s'y poursuivre depuis la rupture du traité de Brétigny, de sorte qu'elle en était à sa soixante-dixième année de tribulations. Qu'on se figure des lieux foulés de la sorte pendant près de trois quarts de siècle. Un peu loin des grandes villes, surtout dans la partie quercynoise, il n'existait

plus ni culture, ni chemins, ni délimitation de propriété, rien de ce qui annonce un pays habité. Des villages entiers avaient disparu ; Gramat, ville autrefois florissante, était réduite à sept habitants ; toutes les maisons y formaient des tas de décombres qu'on avait fouillés et comme passés au tamis pour en extraire le bois. On n'y eut pas trouvé un bâton, de quoi lier une botte de foin, si l'on en croit l'enquête sur l'état du pays en 1440, faite à la poursuite de l'abbesse de l'hôpital d'Issendolus.

Ça et là seulement émergeaient, comme autant d'oasis, quelques points plus favorisés, qui étaient des positions stratégiques importantes, et à cause de cela incessamment disputés: »

Continuons de lire Jean Quicherat :

A partir de Lavercantière, Rodrigue lance ses 4.000 Espagnols à l'assaut des Anglais et s'empare de Fumel. Il ne laisse plus de repos aux capitaines anglais, s'empare d'Eymet et d'Issigeac, puis de Tonneins. Il remplit de terreur les trois diocèses de Périgueux, d'Agen et de Bazas. Et pourtant il agissait pour le compte du roi de France. Si vous ne le savez, apprenez que Lavercantière est un village de quelques maisons tout près de Salviac, aux confins du Périgord. Vous devinez ce qu'il reste, de Gourdon à Tonneins, après le passage de ces 4.000 brigands.

## JEAN LARTIGAUT

Les archives des seigneuries religieuses ou laïques, celles des cités, sont des mines de renseignements et sont encore loin d'être épuisées. Mais, pour étudier l'histoire de nos prédécesseurs sur le sol du Périgord Méridional, leur fortune et surtout leur infortune, les minutes des notaires sont une mine précieuse et précise. Quand vous avez déchiffré une donation-partage, un inventaire après décès, un testament, vous êtes plongés dans la vie d'une famille, vous la connaissez, souvent vous savez d'où elle vient.

Jean Lartigaut, le président de la Société Historique du Lot , a publié en 1978 sa thèse consacrée à “ **L'Etat des Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans** ”. Se basant sur l'étude des archives de notaires, il a soigneusement étudié le repeuplement des campagnes, mais, à mon humble avis, il a eu le grand tort de s'arrêter aux limites départementales, nous aurions été heureux de son intrusion à l'intérieur de nos frontières. Espérons que les nouvelles générations de rats d'archives combleront les lacunes ; certaines et certains ici présents sont déjà au travail.

Nous lisons à la page 31 de ce document très dense de 600 pages : « Il est permis de s'interroger sur l'état des chemins vers 1450 dans une contrée ruinée par les guerres. Les notaires, souvent prolixes déclarent, à Sénailhac-Lauzès, dans le causse de Gramat, à Besse en Périgord, qu'à l'époque de l'acte d'inféodation, un homme à cheval et même à

pied n'aurait pu traverser la seigneurie. Bien sûr, cela n'est pas à prendre au pied de la lettre, ce n'est au fond qu'un cliché. »

Je crois même qu'on peut en douter pour Besse. La grande voie de communication empruntée tous les jours par les troupes anglaises de Belvès pour se rendre à Marminiac et Cazals, passe à 3 km du village, mais en dehors de cette route il n'était pas facile de circuler.

Je continue de citer largement Jean Lartigaut, sans entrer dans les détails cependant, ni dans la discussion, car il estime que pour porter un jugement équitable sur les témoignages de *l'Informatio*, il faut corriger les excès d'un vocabulaire peu nuancé, utilisé par des hommes dont on ne peut attendre une impartialité rigoureuse. Parmi les localités du type *deserta, destructa et deseparata*, Frayssinet-le-Gourdonnais conserve encore 18 feux sur deux cents, perdant tout de même quatre-vingt-dix pour cent de sa substance. A Creyssac, on passe de trois cents feux à six. Les alentours des villes étaient particulièrement dévastés, on n'entendait plus le chant du coq aux environs de Cahors.

Même en relativisant, le faisceau de témoignages justifie une vue pessimiste de la situation vers 1440. Les dernières compagnies qui déguerpièrent du Quercy et du Périgord méridional laissent derrière elles un pays dévasté.

Le bilan de la catastrophe peut s'établir en étudiant le repeuplement des zones désertées qui se traduit par des accensements collectifs ou individuels consentis à partir de 1440 en faveur d'une population nouvelle venue du Limousin, d'Auvergne et du Rouergue.

Il s'agit cette fois d'une invasion pacifique succédant aux opérations militaires. Elle s'ébauche même avant le retour complet de la paix. Les premiers colons arrivent en petit nombre, dès 1440. Ce courant d'immigration se maintiendra jusqu'à la fin du siècle avec un maximum entre 1450 et 1470.

Cette immigration peut s'étudier avec les fonds des seigneuries laïques, mais elles sont peu nombreuses, avec les fonds des seigneuries religieuses, mais beaucoup ont été détruites. Les minutes de notaires donnent des renseignements riches et précis, mais celles antérieures à 1500 sont, elles aussi, assez réduites. Par contre, elles sont nombreuses après cette date, bien qu'inégalement réparties dans le temps. Les registres des années 1440-1460 feront connaître les accensements. Le seigneur, après avoir prouvé que les biens à concéder à un ensemble de familles sont "stériles et inhabités, à cause des guerres et mortalités", donne à cens tout un LIEU qui correspond souvent à une paroisse. Ceci démontre qu'il ne restait plus personne sur ce lieu, le notaire et les preneurs l'attestent. La seigneurie de Besse a été repeuplée en 1454 en vingt pagésies par Raymon-Bernard de Gauléjac. Ont été aussi étudiés

les petits indivis de Vivinière, paroisse de Bouzic, Péchembert, paroisse de Gaumier et Plapech à Saint-Martial-de-Nabirat.

Après 1470, les registres des notaires renfermeront les transactions entre seigneurs et paysans modifiant le bail primordial, ou alors des ventes de fractions d'un lieu. Quant à l'origine des immigrants, elle est fournie par les accensements mais aussi par les actes touchant à la vie familiale : mariage, dots, testaments etc.

Les accensements de mas sont aussi intéressants à étudier, car ils dévoilent l'origine des preneurs et l'état de ruine des habitations et des terres.

Pour s'expatrier, il fallait au paysan de la montagne de puissants motifs : bras trop nombreux dans un pays froid où l'on ne trouve que l'élevage et la culture du seigle, espoir de trouver des terres chaudes où poussent le froment et la vigne, vastes propriétés louées à des conditions avantageuses. Les liens avec le pays natal ne sont pas rompus, on y revient chercher une femme ou régler des affaires de famille. Mais là, nous entrons dans l'étude des migrations.

Faciles à trouver, en vente aux Editions du Roc de Bourzac, les ouvrages de Françoise Auricoste nous montrent l'état du Périgord méridional et du proche Quercy à la fin de la guerre de Cent Ans. Mas après mas, Françoise Auricoste nous fait participer au repeuplement par des familles venues de la montagne, preuve que la place était libre. Elle étudie les accensements et recoupe les conclusions de Jean Lartigaut. Dans ses dossiers, on retrouve aussi les conditions très avantageuses dont ont bénéficié les premiers colons, preuve de l'état d'abandon complet du pays. Comme Jean Lartigaut, Françoise Auricoste se base surtout sur l'étude des actes notariés.

Ainsi, les actes des notaires de nos campagnes viennent toujours conforter les travaux des historiens, les compléter. A une époque où peu de gens savaient lire, les notaires étaient les intermédiaires obligés. On les rencontrait à Belvès ou Monpazier, mais aussi dans des villages comme Lavour ou Saint-Cernin-de-l'Herm. Les notaires sont les historiens des paysans et des pauvres gens, ils nous fournissent de précieux renseignements sur la densité de la population, sa richesse et son origine ; il est du plus grand intérêt de continuer à déchiffrer leurs minutes, à l'instar de plusieurs de nos sociétaires.

Pour conclure, je répéterai après le regretté Louis-François Gibert, le Périgourdin de Bouzic : “Nous sommes tous des Auvergnats” .

19 août 2000

Michel Carcenac

Issendolus, canton de La Capelle, arrondissement de Figeac

## LE VOL DU SUAIRE DE CADOUIN A TOULOUSE EN 1455

L'histoire de la présence du suaire de Cadouin à Toulouse, de ses déplacements, de ses vols et de son retour à Cadouin a été maintes fois résumée en quelques lignes, quelques pages tout au plus, par tous les auteurs qui ont eu à traiter de ce sujet.<sup>1</sup> Or cette histoire peut s'appuyer sur un véritable puzzle de documents divers qui requièrent une identification préalable et un ajustage patient avant d'obtenir un résultat satisfaisant.

Si j'ose aborder une telle entreprise, c'est parce que ces textes intéressent l'ordre de Cîteaux en général, plusieurs de ses abbayes en particulier - celle de Cadouin au premier chef - et que, au cours des déchiffrements de ces textes, surgit souvent le nom ou le profil de quelque abbé ou de quelque moine jusqu'ici inconnu ou parfaitement oublié.

Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer que cette étude contredira parfois les hypothèses que j'avais été amené à émettre en 1958 à partir d'autres sources et en l'absence des documents conservés à Toulouse maintes fois réclamés en vain aux conservateurs successifs.<sup>2</sup>

### L'abbé Jacques de Lanis

Mon travail partira aujourd'hui de l'abbatiat de dom Jacques de Lanis.<sup>3</sup> Il était moine profès de l'abbaye de La Bénisson-Dieu de Nizors.<sup>4</sup> Il fut nommé abbé de Cadouin en janvier 1414 au départ de son prédécesseur, dom Fort Fabri, lors du départ de celui-ci pour l'abbaye de Gimont.<sup>5</sup> Jacques de Lanis avait alors autour de la quarantaine. Je présume qu'il avait été élève au collège Saint-Bernard de Toulouse et qu'il y avait ensuite professé. En effet, un statut du chapitre général de 1427 précisera qu'il était docteur en droit. On constate d'ailleurs qu'à compter de l'élection de Fort Fabri, le 26 septembre 1404, la crosse de Cadouin passa successivement entre les mains de professeurs toulousains.

L'abbé Jacques de Lanis devint un personnage important dans son Ordre. En 1425, il fut nommé par le Chapitre général commissaire chargé de percevoir les contributions de certains monastères. Deux ans plus tard, en 1427, il reçut mission de forcer les abbés de sa région à envoyer le nombre de leurs écoliers prévus par les statuts du Chapitre général aux collèges universitaires de Paris et de Toulouse. Il est fait cinq fois mention de lui dans les statuts de 1430. Il devait faire partie des abbés cisterciens représentants de l'ordre au concile de Bâle. Il aurait à réformer le collège de Toulouse avec

---

<sup>1</sup>.- Voir une bibliographie en fin d'étude

<sup>2</sup>.- L. Grillon, Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, dans Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. de la Dordogne, 1958

<sup>3</sup>.- L'orthographe des noms variant souvent à cette époque, je ne me hasarderai pas à préférer une forme : je me contenterai de donner la forme latine ou la forme française la plus courante sauf s'il existe une forme française bien attestée.

<sup>4</sup>.- Abbaye cistercienne, cne Boulogne sur Gesse, cton Saint-Gaudens, Haute-Garonne

<sup>5</sup>.- Abbaye cistercienne, cton et arrdt d'Auch, Gers

l'appui de l'abbé de Boulbonne<sup>6</sup>, à enquêter avec celui de Gimont sur la récente élection abbatiale de Calers<sup>7</sup>, à obliger l'abbé de Grandselve<sup>8</sup> à payer ses dettes à l'abbaye de Boulbonne.

Mais le texte le plus intéressant pour nous est celui qui concerne le suaire. Jacques de Lanis pensait depuis longtemps pouvoir transférer la relique de l'église dite du Suaire où elle reposait depuis une vingtaine d'années dans une chapelle par lui aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel toulousain, appelé Maison du Suaire, où il résidait lui-même en compagnie de quelques moines. Pour ce faire, il avançait que la relique y serait plus en sûreté puisque mieux gardée de plus près. N'invoquait-il pas plusieurs vols récents et dramatiques de la relique afin de justifier son dessein ?

Son projet rencontra de multiples difficultés. Jacques de Lanis obtint bien, afin d'opérer ce transfert, la permission papale, celle de l'archevêque de Toulouse et celle du curé du Taur, sa paroisse. Mais les chanoines réguliers de Saint-Sernin, dans la mouvance de qui se trouvait la Maison du Suaire, refusèrent leur autorisation indispensable et interjetèrent même appel à Rome en 1425.<sup>9</sup>

Jacques de Lanis chercha donc appui auprès du Chapitre général de 1430. La suite des événements donne à penser ou bien que l'ordre lui-même souhaitait le retour du suaire sous l'unique garde des cisterciens de Cadouin ou bien que Jacques de Lanis sut se montrer particulièrement convainquant dans les arguments qu'il déploya. Il se plaignait, en effet, de l'injuste rétention du suaire par les toulousains. Le Chapitre général le chargea de réclamer et d'obtenir la possession du suaire par toute voie juridique et de le remettre aussi tôt que possible sous la garde unique de l'ordre comme cela avait été la coutume antique. Les pères capitulants lui offrirent même leur aide et leur conseil pour exécuter ce mandat. L'abbé avait-il l'intention de ramener à court ou long terme la relique à l'abbaye de Cadouin ?

Le même Chapitre général nomma les abbés de Fontainejean<sup>10</sup>, Berdoues<sup>11</sup> et Calers commissaires pour la réforme des abbayes de langue d'oc sous la direction de l'abbé de Morimond.<sup>12</sup> Ce dernier, nous le savons, devait intervenir dans l'affaire de 1431.

Se voyant ainsi soutenu et encouragé, Jacques de Lanis n'hésita plus à opérer le transfert qu'il projetait. Il plaça le coffre du suaire dans la chapelle aménagée par ses soins dans la Maison du Suaire. Les chanoines réguliers de Saint-Sernin, seigneurs de l'endroit, avaient bien interdit aux moines cisterciens d'y célébrer un office quelconque mais ceux-ci passèrent outre, ouvrirent cette chapelle au public et y appelèrent les fidèles au son des cloches pour une ostension générale.

---

<sup>6</sup> - Boulbonne, cne Cintegabelle, arrdt Muret, Haute-Garonne

<sup>7</sup> - Calers, cne Gaillac-Toulza, cton Cintegabelle, Haute-Garonne

<sup>8</sup> - Grandselve, cne Bouillac, cton Verdun, arrdt Castelsarrasin, Tarn et Garonne

<sup>9</sup> - Voir L. Grillon, Les rapports de l'abbaye de Saint-Sernin avec la Maison du Suaire dans les actes du 2<sup>e</sup> Colloque de Cadouin

<sup>10</sup> - Fontainejean, cne Saint-Maurice, cton Averou, arrdt Montargis, Loiret

<sup>11</sup> - Berdoues, cne Lasserre-Berdoues, arrdt Mirande, Gers

<sup>12</sup> - Morimond, abbaye cistercienne, une des quatre abbayes-mères, cne Fresnoy, arrdt Montigny le Roi, Haute-Marne,



Les chanoines de Saint-Sernin perdirent patience et portèrent alors l'affaire devant le sénéchal qui commit un juge pour instruire celle-ci. Les actes qui subsistent de cette enquête vont du 18 mars au 16 avril 1431.<sup>13</sup> Je serai à présent en mesure de leur apporter un complément. Pour le moment, je me contenterai de dire que le coffre du suaire dut quitter la chapelle et regagner son église.

Jacques de Lanis assista au Chapitre général de 1431. Il y fut chargé de contraindre le nouvel abbé de Calers à payer une dette à celui de Boulbonne. Il dut en outre régler une affaire curieuse. Un de ses moines, frère Guillaume Bergès, était accusé par l'abbesse cistercienne de Goyon<sup>14</sup> d'avoir emporté de ce monastère - dont il était peut-être aumônier - une chasuble et deux dalmatiques de soie.

### Une période de turbulence

Comment la vie de la petite communauté de la Maison du Suaire n'aurait-elle pas été profondément perturbée à la suite des événements que je viens de résumer ? Un statut nous apprend que Jacques de Lanis et le frère Jean Vaquier seraient partis en emportant des biens ; celui-ci était même déclaré "fugitif", c'est-à-dire ayant quitté son monastère sans en avoir demandé permission. En fait, le Chapitre général suivant le réhabilitera ; on le retrouvera plus tard à Cadouin.

Que s'était-il passé ? Je n'ai pas encore eu en mains les documents qui me permettraient de l'établir avec précision. On dira plus tard que Jacques de Lanis avait conçu de la haine pour la ville de Toulouse et qu'il avait songé à la priver de la présence du suaire dans ses murs. Était-ce la vérité ?

Quoiqu'il en soit, il dut se démettre de gré ou de force de sa charge abbatiale. Il fut remplacé par Jean Boyer avec lequel il eut par la suite de longs démêlés, certains provoqués par le versement de la pension que l'on avait coutume d'accorder aux abbés démissionnaires. Les deux protagonistes soumièrent leur différend au Chapitre général de 1434. Celui-ci décréta que l'abbé de Pontigny<sup>15</sup> trouverait pour Jacques de Lanis un monastère où vivre pieusement en attendant le verdict. Il faut croire que l'affaire trouva des prolongements ou des rebondissements puisqu'un statut de 1442 interdit aux deux abbés de se présenter devant d'autres juges que ceux désignés par l'Ordre. Le Chapitre général de 1443 étudia à nouveau leur cause et en remit l'arbitrage à l'année suivante. Une définition solennelle de 1445 nous apprend que Jean Boyer se soumit personnellement et Jacques de Lanis par procureur. La sentence fut que celui-ci reviendrait à Nisors, son monastère de profession, et que celui-là lui verserait annuellement, et en deux pactes égaux, une pension de douze **nummos**, c'est à dire pièces de monnaie de valeur imprécisée.

### L'abbé dom Jean Boerii

---

<sup>13</sup>. - Voir note 6

<sup>14</sup>. - Goyon, abbaye cistercienne de moniales, diocèse de Toulouse, Haute-Garonne

<sup>15</sup>. - Pontigny, une des quatre abbayes-mères de l'Ordre, cne Ligny le Chatel, arrdt Sens, Yonne

On voit pour la première fois dom Jean Boyer en qualité d'abbé de Cadouin et de gardien de la Maison du Suaire le 21 août 1432. Ce jour-là, il réunit ses moines en chapitre au son de la cloche. Les frères Jean de Rippis, Guillaume de Viridario et Jean de Martinia élurent avec lui l'un de leurs confrères Jean de Monterore<sup>16</sup> pour leur procureur. Et ce même jour, tous signèrent avec les capitouls un nouvel accord concernant la garde du suaire. Deux de ces moines seulement avaient fait partie de la précédente communauté sous la crosse de Jacques de Lanis. Jean Boyer avait donc dû renouveler une partie de l'effectif prévu par les accords antérieurs pour la garde du suaire.

Le mois suivant, le Chapitre général confirma son élection. Il fut pourvu en cour de Rome le 26 septembre de la même année. Il était licencié en théologie, et sans doute, lui aussi, avait été élève puis professeur au collège Saint-Bernard de Toulouse.

Jean Boyer acquit rapidement de l'importance dans l'Ordre. Dès 1432, le Chapitre général lui demandait de punir le frère Jean de Rippis qui avait causé quelque scandale. Mais surtout il fut chargé de régler des affaires à Gimont, Berdoues, Flaran<sup>17</sup> et Grandselve. En 1433, ce furent sans doute les mêmes affaires plus quelques autres qui lui furent confiées à Gimont, Berdoues, Boulbonne, Nisors, Longpont<sup>18</sup> et Reigny.<sup>19</sup>

Son influence ne cessa de croître. En 1442, le Chapitre général le chargeait de poursuivre des moines fugitifs ou apostats, de punir ceux qui arboreraient des tenues non régulières, de forcer les abbés à envoyer des écoliers aux collèges universitaires cisterciens et d'enquêter sur les congrégations cisterciennes qui s'étaient formées en Espagne, en Aragon notamment, et sur les ordonnances particulières émises par celles-ci. N'oublions pas que la France était encore en pleine guerre de Cent ans. Le Chapitre général, on le conçoit, avait la plus grande peine à maintenir ses assises annuelles à Cîteaux. Les communications rendues difficiles par les événements ne permettaient pas toujours aux abbés éloignés de s'y rendre. Les abbayes des pays étrangers se groupaient donc en petites congrégations qui tenaient leur propre chapitre et édictaient leurs propres statuts. L'abbé Jean Boyer eut pour mission de les déclarer nuls selon les statuts de l'ordre et les décrets pontificaux. En France, de nombreux monastères étaient ruinés par les guerres et de nombreux moines ne pouvaient plus y mener la vie régulière. Outre les affaires antérieurement réglées par ses soins, Jean Boyer dut enquêter sur de nouvelles à Bonnefont<sup>20</sup>, Fontfroide<sup>21</sup>, Villelongue<sup>22</sup>, Elnondes<sup>23</sup>, Aiguebelle<sup>24</sup> et Valmagne<sup>25</sup> comme le lui demanda le Chapitre de 1445.

---

16.- On retrouve un frère Jean de Ribis et un frère Jean Monros dans les listes de religieux

17.- Flaran, cne Valence sur Baise, arrdt Condom, Gers

18.- Longpont, cne Villers-Cotteret, arrdt Soissons, Aisne

19.- Reigny, cne Vermenton, Yonne

20.- Bonnefont, cne Saint-Martory, arrdt Saint Gaudens, Haute-Garonne

21.- Fontfroide, cne Bizanet, arrdt Narbonne, Aude

22.- Villelongue, cne Louroux, Aude

23.- Elnondes, diocèse de Vabre

24.- Aiguebelle, cne Réauville, cton Grignan, arrdt Montélimar, Drôme

25.- Valmagne, cne Villeveyrac, cton Méze, arrdt Montpellier, Hérault

Les longs voyages de cet abbé ou les mesures autoritaires qu'il crut bon de prendre expliqueraient-ils un certain désintérêt de sa part pour la Maison du Suaire ? Le Chapitre général de 1444 avait délégué les abbés de Boulbonne et de Calers pour s'informer si celle-ci ne pouvait être cédée au cardinal de Foix<sup>26</sup> qui avait l'intention d'y créer un collège tout en versant à Cadouin les revenus de la maison. Cette affaire n'aboutit pas puisque, en 1448, Jean Boyer fut sommé, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de déposition, de placer, dès l'année suivante, dans la Maison du Suaire quatre religieux pour y résider et y célébrer les offices selon les règles de l'ordre. Il devrait chasser de cette communauté un dominicain qui avait revêtu indûment l'habit cistercien pour faire nombre. D'après ces statuts, il est aisé de conclure que Jean Boyer avait le plus grand mal à recruter les religieux nécessaires à la vie de la maison.

L'influence de cet abbé s'accroissait toutefois. En 1449, le Chapitre général approuvait la décision qu'il avait prise de déposer l'abbé de La Faize<sup>27</sup>. Mais ne le trouvait-on pas trop strict ? L'année suivante, il lui était interdit d'incorporer à son monastère celui des Feuillants<sup>28</sup> et, l'année d'après, on vérifiait qu'il s'était bien soumis à cette prescription. De même, en 1452, il lui fut défendu d'arrêter ou d'incarcérer l'abbé de La Faize et de retenir des frères apostats dans la Maison du Suaire sous quelque prétexte que ce soit.

Peut-être s'était-il rendu tout de même indispensable ? Car c'est cette même année 1452 où le Chapitre général le nomma plénipotentiaire de l'ordre pour ses affaires tant spirituelles que matérielles. Devait-il cette importance à ses seules capacités ? Il devait retirer quelque prestige supplémentaire du fait que le pape lui avait accordé, le 31 juillet 1448, le privilège d'user des insignes pontificaux, à savoir de la mitre, de la crosse et de l'anneau ainsi que de celui de donner la bénédiction solennelle en certaines circonstances.

C'est d'ailleurs à Rome qu'il devait décéder dans le courant de l'année 1453.

Le décès de dom Jean Boyer amena une nouvelle période de turbulence pour la Maison du Suaire. En effet, le Chapitre général de 1453 décrétait de confier la garde du suaire, jusqu'à ce qu'il en soit jugé autrement, à maître Guillaume de Fabariis, régent du collège Saint-Bernard et professeur de théologie ainsi qu'à l'abbé de Grandselve, lui aussi docteur en théologie. Doit-on voir dans cette disposition un pas supplémentaire de Grandselve vers la gestion et peut-être la possession du suaire ? On peut le penser à la lecture d'une définition de 1455 sur laquelle nous reviendrons en son temps.

## **La vie dans la Maison du suaire**

Nous aimerions connaître dans le détail la vie menée par les moines et leur abbé dans la Maison du Suaire à cette époque. Les documents sont rares à ce sujet.

---

<sup>26</sup> - Sans doute Pierre de Foix, cinquième enfant de Archambaud de Grailly et de Ysabel de Foix. Il était né en 1386. Franciscain, il devint évêque de Lescar à dix-neuf ans, évêque d'Albano en 1431, archevêque d'Auch en 1462, peu avant sa mort. Il cherchait en effet à fonder un collège qui se fera ailleurs et recevra ses premiers élèves en 1458.

<sup>27</sup> - La Faize, cne Cussac, cton Libourne, Gironde

<sup>28</sup> - Les Feuillants, cne La Creste, Haute-Marne

Toutefois, il nous faut signaler le passage à Toulouse, en 1438, de ce dauphin de France qui sera plus tard le roi Louis XI. Son père, Charles VII, l'y avait envoyé en représentation. Il avait alors quinze ans. Les annales toulousaines nous relatent son parcours dans la ville où il entra par la porte Arnaud Bernard puis " *de qui en fora intret a la vila et passet davant la gleyza del San Susari et de San Sarni* ". Il n'entra point dans l'église du Suaire mais il ne pouvait ignorer que son grand-père, le roi fou, s'était jadis fait envoyer la relique pour tenter de guérir son délire. Le dauphin lui-même était déjà très adonné à la piété. On peut l'imaginer plein de respect en passant devant la porte tandis que les moines sortis de leur clôture, curieux et émus, s'inclinaient à son passage. Plus tard, en tout cas, devenu roi, il se montrera d'une très grande générosité en faveur de Cadouin.

Sur la vie dans la Maison du Suaire outre les statuts du Chapitre général qui nous livrent quelques lueurs sur le recrutement surtout, il nous reste quelques détails dans l'interrogatoire que subit un de ses religieux, le quatorze octobre 1455, devant un juge toulousain<sup>29</sup>. Nous les retrouverons tous deux plus loin. Pour le moment contentons-nous de résumer le récit de la jeunesse de ce moine qui va nous apprendre beaucoup sur la vie des cisterciens en cette époque troublée.

Pierre Charoff naquit à Garganvilar au diocèse de Montauban. Lorsqu'il eut sept ans, il fut placé comme domestique au monastère de Belleperche<sup>30</sup> par son père Guillaume et sa mère Géraude. Il y demeura quatre années servant à l'église et faisant quelques études. A onze ans, il revêtit l'habit monastique. Plus tard, il reçut les ordres d'acolyte, de sous-diacre et de diacre que lui conféra, selon lui, un frère mineur alors évêque de Montauban.

Il résidait à Belleperche depuis quatorze ou quinze années lorsqu'il vint à Toulouse pour y régler quelque affaire. Il y rencontra dom Jean Boyer qui l'interpella pour lui demander s'il ne voudrait pas demeurer avec lui dans la Maison du Suaire. Le frère Pierre Charoff lui répondit que ce serait bien volontiers s'il pouvait en obtenir la permission de son propre abbé. Dom Jean Boyer lui rétorqua qu'il ne lui était point nécessaire d'avoir ce congé abbatial car lui-même détenait une bulle aux termes de laquelle il pouvait et devait recevoir dans la Maison du Suaire douze moines de toute provenance et les absoudre de toute excommunication.

Le frère demeura donc dans la Maison du Suaire où il vécut six ans. Après quoi, le frère Pierre Libaud fut nommé abbé d'Ardorel<sup>31</sup> par dom Jean Boyer auquel appartenait une telle nomination. Et, comme cette abbaye manquait de moines, le frère Pierre Charoff y fut transféré pour deux années.

Ce récit nous amène à quelques réflexions. On aura d'abord relevé que les oblations d'enfants aux monastères se pratiquaient encore et que ceux-ci revêtaient l'habit monastique dans un âge trop tendre. Tout laisse supposer que le frère Pierre Charoff ne reçut jamais la prêtrise ; il l'eût signalé. Sa déposition confirme ce que nous savions déjà sur dom Jean Boyer et ses droits. Cet abbé avait reçu des pouvoirs considérables. Cela ne l'empêchait pas cependant d'avoir du mal à recruter la douzaine de moines qui devaient vivre près de lui

---

<sup>29</sup>. - Archives communales Toulouse, GG 790/

<sup>30</sup>. - Belleperche, cne Cordes-Tolosane, cton Saint Nicolas, arrdt Castelsarrasin, Tarn et Garonne

<sup>31</sup>. - Ardorel, cne Augmontel, cton Mazamet, arrdt Castres, Tarn

d'autant qu'ils ne devaient pas être originaires du Périgord selon les accords conclus entre Toulouse et Cîteaux en 1395.

### La vie dans l'abbaye de Cadouin

L'étude que nous faisons de la présence du suaire à Toulouse ne doit pas nous faire perdre de vue que l'abbé qui régissait la Maison du Suaire était en même temps abbé régulier de Cadouin. Une vue rapide de l'état de cette abbaye à cette époque peut nous aider à mieux saisir les difficultés que connurent les supérieurs.

Un statut du Chapitre général de 1451 nous décrit une abbaye désolée par les guerres et dans une telle pénurie que les religieux peuvent à peine y vivre.

### De nouveau l'abbé Jacques de Lanis

Après le décès de Jean Boyer, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, nomma pour son commissaire-délégué pour présider l'élection du successeur, l'abbé de Nisors, monastère où, souvenons-nous-en, Jacques de Lanis s'était retiré vingt ans plus tôt. Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection - je devrais dire la réélection - au siège abbatial de Cadouin de Jacques de Lanis. Que se passa-t'il réellement ?

Nous le savons par le récit du frère Pierre Charoff, que je traduirai librement :

*"L'abbé Jean Boyer décéda alors qu'il se trouvait à Rome. Un jour dont je ne me rappelle plu la date, comme j'étais revenu à la Maison du Suaire où j'ai trouvé, outre les moines que j'y avais connus lors de mon départ, dom Jacques de Lasnes, un frère appelé fray Guilho, un moine appelé fray Bertaut et cinq ou six autres religieux de Cadouin venus à Toulouse, ainsi que je le compris, pour élire comme nouvel abbé dom de Lasnes que l'on avait envoyé chercher à cet effet à l'abbaye de Nizors. Avec eux se trouvaient des moines jadis recrutés par dom Jean Boyer et, parmi eux, ceux que j'avais vus lors de mon départ à savoir le frère Bernard Carpini et un autre appelé fray Pierre. Comme dom de Lasnes demandait qui j'étais, ils répondirent que j'étais moine de Cadouin.*

*Ainsi, tous ensemble, nous avons élu dom de Lanis comme abbé du monastère de Cadouin...".* On aura remarqué que le frère Pierre Charoff ne mentionne pas la présence de l'abbé de Nisors, commissaire de celui de Pontigny. Peut-être était-ce dom de Lasnes lui-même ?

Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection - ou plutôt la réélection - de Jacques de Lanis. Le nouvel abbé s'empressa de présider l'élection du frère Bernard de Brassat comme abbé de Gondouin.<sup>32</sup> Il s'agissait là d'un titre honorifique plus que d'une fonction. Cette abbaye était alors, d'après les termes d'une définition du Chapitre général de 1451, une aire et une mesure et le frère

---

<sup>32</sup>.- Gondouin, cne Monbahus, cton Cancon, arrdt Villeneuve sur Lot, Lot et Garonne

que l'on mettait à sa tête. devait demeurer dans la Maison du Suaire où nous le reverrons.

Que doit-on penser de la réélection de Jacques de Lanis ? Il était pour lors fort âgé, ayant soixante-dix-huit ans environ. Je suis convaincu pour ma part que l'ordre de Cîteaux n'avait pas abandonné, loin de là !, son désir de voir revenir le suaire uniquement sous sa garde et à Cadouin comme autrefois. La guerre de Cent ans était terminée et les temps étaient redevenus plus calmes. On n'était pas fâché de voir retrouver à la tête de la Maison du Suaire celui qui avait jadis bataillé pour sortir la relique de l'église et la déposer dans sa maison, plus près de lui et de sa communauté, et qui n'avait, à son âge, plus grand chose à perdre. Ne lui avait-on pas jadis confié cette mission de récupération ?

### **La vie à la maison du suaire**

Avant d'en arriver au vol du suaire en 1455, il ne sera pas inutile de continuer - en le résumant parfois- le récit du frère Pierre Charoff. Il nous éclairera sur le caractère de dom Jacques de Lanis, les difficultés qu'il rencontrait dans son administration, et, parallèlement, sur le relâchement de la vie régulière à cette époque. Enfin certains détails des rapports entre Cadouin et la Maison du Suaire ne manqueront pas d'intérêt.

*" Trois semaines après son élection, dom de Lanis nomma comme abbé de Gondon fray Guilho. Enfin, il congédia les moines qui étaient venus de Cadouin pour son élection afin qu'ils y retournassent. De fait, ils s'en allèrent et il ne demeura plus dans la Maison du Suaire que fray Pierre, frère Bernard Carpin et moi. Trois mois après leur départ, arriva à la Maison du Suaire un certain fray Guilhem, prieur de Cadouin, qui rapporta à dom de Lanis que les moines de l'abbaye ne voulaient pas lui obéir. C'est pourquoi il le pria de nommer à sa place un autre prieur, lui-même ne voulant plus remplir cette charge..."*

*Après la démission du prieur de Cadouin, dom de Lanis nomma fray Pierre pour aller le remplacer et frère Pierre Charoff comme son cellierier. Tous deux partirent pour le Périgord. A Cadouin, ils trouvèrent neuf religieux " tant petits que grands " et reçurent l'ordre de l'abbé d'en désigner trois ou quatre pour la maison de Toulouse. Aucun d'entre eux ne désirait s'y rendre mais, au bout de quelque temps, il fut convenu que deux d'entre eux, fray Johanet et frère Guilhot iraient. Un an et demi plus tard, prieur et cellierier de Cadouin revinrent à la Maison du Suaire arguant de la difficulté qu'ils avaient à s'y faire obéir. Jacques de Lanis ne put faire autrement que de les autoriser à demeurer trois semaines à Toulouse. Après quoi, il congédia le prieur et le renvoya à Cadouin. Le frère Pierre Charoff, quant à lui, ne voulut pas y retourner parcequ'il était malade. Il se plaignait de n'avoir été l'objet d'aucune attention de la part de son abbé. Aussi, certain jour, poussé par la faim, il s'approcha de la table abbatiale et se saisit de quelque nourriture. L'abbé fit le geste de le frapper sur la tête avec sa canne. Le frère lui dit que s'il était frappé, lui-même le lui rendrait. De là serait venu, dira - t'il, la haine que l'abbé conçut envers lui et l'ordre formel qu'il en reçut de partir pour Cadouin.*

*Le frère Pierre Charoff refusa de retourner en Périgord. Il fit tant et et si bien que l'abbé, de guerre lasse, finit par lui donner l'autorisation d'aller quêter dans la région en faveur du suaire. Il partit en compagnie de deux quêteurs et parcourut l'Armagnac et le Lectourois. On le retrouve plus tard, seul, à Saint-Eutrope de Saintes où il décida d'arrêter la quête pour devenir pèlerin. Il alla à Bourges et la Pentecôte le vit au Puy-en-Velay. De là, comme il descendait vers Toulouse, il apprit qu'une épidémie sévissait dans cette ville. Il décida de se retirer à l'abbaye d'Ardorel où il demeura depuis la fête de Saint-Jean-Baptiste jusqu'au lendemain de celle de " saint Michel des vendanges ".<sup>33</sup> Puis, comme il avait dans son village natal, Garganvilar, un frère et une soeur à marier, il y alla afin de leur rendre visite et demeura près d'eux jusqu'à la Toussaint. Il décida alors de revenir à Toulouse. En passant, il s'arrêta à l'abbaye de Calers où un frère donné, nommé Barthélemy Pelissier, avait affaire avec lui, puis à Saint-Sulpice où il rencontra l'abbé de Saint-Sernin. Il arriva enfin à Toulouse le jeudi . Il entra dans le collège Saint-Bernard puis dans la Maison du Suaire où il trouva, dans un couloir, dom Jacques de Lanis en compagnie de maître Guillaume de Gaillac procureur du roi et de maître Antoine Albi syndic. Il leur fit la révérence due ..."*

Il arrivait en plein drame, le suaire ayant été volé quelques jours plus tôt.

### **Le vol du suaire en 1455**

Pour décrire le vol du suaire par le détail nous possédons plusieurs sources. La plus révélatrice est évidemment les dépositions recueillies sur l'affaire par les juges toulousains, et, parmi celles-ci, au premier chef, celle de dom Jacques de Lanis, le 20 septembre 1455, que nous allons résumer.<sup>34</sup>

Il reconnut qu'il avait eu très longtemps la garde du suaire. Celui-ci était renfermé sous douze ou treize clefs dont le roi ou son commissaire en détenait quatre, les capitouls quatre et lui-même les quatre autres.

Quinze jours environ auparavant, il avait montré à messire Pierre Raymond d'Aurival,<sup>35</sup> bourgeois de Toulouse, qui avait les clefs du roi et celles des capitouls, les douze ou quatorze cadenas qu'ils avaient ensemble refermés. Cette visite avait eu lieu la veille de la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.<sup>36</sup> Le jour de cette fête avait eu lieu, comme à l'accoutumée, une ostension générale du suaire. Celle-ci une fois terminée, un de ses moines - il ne se rappelait plus lequel - emporta le suaire et le renferma dans le coffre bardé de fer où il reposait habituellement. Ce frère lui rapporta que messire d'Aurival et lui-même avaient refermé , comme d'habitude, le coffre, l'un avec les clefs du roi et de la ville, l'autre avec les clefs confiées par son abbé auquel

<sup>33</sup> - C'est-à-dire le septembre

<sup>34</sup> - Nous l'avons en deux exemplaires

<sup>35</sup> - La famille d'Aurival était une famille de notables toulousains qui a fourni plusieurs capitouls à cette cité. Rappelons que deux de ses membres furent à l'origine de la fondation de la Maison du Suaire

<sup>36</sup> - C'est-à-dire le 8 septembre

il les avait ensuite remises. Jacques de Lanis avait déposé ces clefs, selon sa coutume, dans une cassette auprès de son lit.

Il ne se souvenait plus s'il avait fermé cette cassette à clef. Il avait l'habitude tantôt de la fermer, tantôt de la laisser ouverte car il avait confiance dans les moines qu'il avait alors auprès de lui, à savoir:

frère Bernard de Bressato, abbé de Gondon  
frère Bernard Carpin, cellérier  
frère Guilhamot Farfalh  
frère Naudet  
autre frère Guilhamot,  
tous moines de Cadouin.

Que sa cassette soit close ou ne le soit pas, cela ne préoccupait pas beaucoup dom Jacques de Lanis. Bien mieux, il permettait à ses moines d'entrer dans sa chambre à leur gré et même d'ouvrir le coffre du suaire lorsqu'il était absent. Il ne croyait pas qu'ils iraient jusqu'à faire quelque chose de mal, n'ayant pour sa part ni vu ni connu en eux quoi que ce soit de pernicieux. Au contraire, il leur faisait faire chaque nuit la visite de l'église et du lieu où le suaire était gardé ainsi que son coffre.

Un jour de la semaine dont il ne se rappelle pas la date, il avait décidé avec ses moines que ceux-ci, à l'exception du frère Bernard Carpin qui était sorti de la maison pour affaires, exécuteraient un travail à l'intérieur. Toutefois les moines, sans en avertir leur abbé, sortirent sous couleur d'aller arroser les terres de leur propriété de Saint-Loup. Ainsi, sans en avoir reçu congé de l'abbé, les quatre frères disparurent de sorte qu'il ne les a plus revus depuis le mercredi soir.

Le lendemain jeudi, il entendit dire par quelqu'un dont il ne se rappelle pas le nom que ces moines, avec l'accord de Barquet, bordier de la communauté qui demeurait à Saint-Loup, étaient allés arroser les terres de la borie. Il n'en conçut aucun déplaisir, croyant fermement que tout s'était passé comme on le lui avait conté.

Mais le vendredi matin, vers la huitième heure, il se trouvait en compagnie du frère Bernard Carpini et du prieur de Chaumont dans l'entrée sous l'endroit où était présenté le suaire lors des ostensions. Tous trois s'entretenaient de quelque affaire surgie entre lui et l'abbé de Boulbonne. Le frère Bernard se retira et entra dans l'église tandis que les deux autres demeuraient dans l'entrée. Le frère Bernard revint peu après en criant qu'ils avaient été volés.

En effet, quelqu'un avait dérobé le suaire. Attisté et gémissant, dom Jacques de Lanis était monté vers l'endroit où l'on conservait la relique. Il se rendit compte que le coffre avait été forcé par fracture violente des cadenas. A l'intérieur, avait été dérobé le coffret pesant soixante marcs d'argent, long de quatre paumes et large de deux, orné de motifs sculptés et des armes de Raimond Bonet,<sup>37</sup> jadis marchand de Toulouse, qui l'avait offert à l'église du suaire.

Après avoir constaté cela, il alla s'assurer de la présence des clefs du coffre dans sa cassette personnelle. Il ne les y trouva pas. Il présuma que c'était l'abbé de Gondon et les trois autres moines sortis avec lui qui avaient fait le

---

<sup>37</sup>.- Ce Raimond Bonet fut peut-être un des capitouls élus en 1411. Voir C. Cau, op. cit. ; index



coup et lui avaient volé les clefs, le coffret et le suaire. En effet, la clef de sa cassette était restée sur la serrure. Il la laissait souvent ainsi étant donné la confiance qu'il plaçait en ses moines. Il fut très chagriné à la fois par leur méfait et par la perte du reliquaire et de son contenu. Il dépêcha le frère Bernard auprès des capitouls et des gens de justice.

Plus tard, le frère Bernard, après qu'il eût fait le tour de l'église, lui rapporta que les voleurs lui avaient dérobé dans la sacristie sa mitre abbatiale faite de fils d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses, d'une valeur de soixante écus ainsi que sa crosse d'argent doré du poids de vingt marcs d'argent. Ils avaient emporté en outre une lampe d'argent du poids d'un marc d'argent, des anneaux pontificaux d'une valeur de vingt écus et plusieurs autres objets précieux d'argent qu'il ne savait détailler lui-même. Afin de celer leur méfait, ils avaient laissé close la porte de la sacristie de sorte que le frère Bernard avait dû l'ouvrir par force.

Dom Jacques de Lanis fut très attristé et il comprit que, du moment que la sacristie avait été refermée, que le forfait n'avait pu être perpétré que par ses moines. Il demandait à la justice de les poursuivre. Quant à lui, il déclarait sous serment n'avoir été au courant de rien et n'avoir en rien consenti à ce vol.

Voilà donc un premier récit. Étant donné que les voleurs ne furent jamais repris et que nous n'avons pas, par conséquent, leur interrogatoire, nous devrions nous en contenter. Il est loin pourtant de nous donner entière satisfaction. En effet, si les frères présumés coupables avaient dérobé les clefs de l'abbé dans la cassette de sa chambre, ils avaient pu s'en servir pour ouvrir au moins quatre cadenas du coffre mais comment s'y étaient-ils pris pour les huit autres cadenas qu'ils avaient dû forcer ? Notons en passant que nous sommes ici fort loin de la tradition maintes fois répétées de la fabrique de fausses clefs. Les enquêteurs purent faire un rapprochement facile de l'effraction avec un pied-de-biche que l'un des frères avait emprunté quelque temps auparavant et qui se trouvait encore dans la Maison du Suaire. Les prêteurs de l'outil furent rapidement trouvés et emprisonnés. Leur interrogatoire qui eut lieu le 30 septembre 1455 nous fournit quelques détails.

### **Le rôle des époux Seguin**

Jeanne, épouse de Jean Seguin, âgée de quarante ans environ, déposa que, huit jours avant que le suaire ne fut volé - mais la date est sortie de sa mémoire -, comme elle rentrait à sa maison sise derrière la Maison du Suaire, elle vit en passant devant la porte de l'église du suaire un religieux nommé *fray Guilhumot* qui lui dit : "*Dona Johana prestaretz nos vostre palfer*". Il entendait désigner ainsi une barre de fer faisant office de pied-de-biche d'une longueur de quatre paumes. Elle avait cet outil chez elle ainsi que d'autres objets qu'elle avait coutume de prêter à l'abbé et aux moines. Elle acquiesça donc volontiers et le frère la suivit chez elle. Il emporta la barre de fer qu'elle n'avait pas récupérée depuis lors.

Le moine ne lui avait rien confié de l'usage qu'il entendait en faire. Toutefois, le lendemain, elle avait vu, en passant, le frère Guilhot et un autre frère de haute taille qu'elle ne connaissait pas qui déplaçaient de grosses pierres devant la Maison du Suaire. Quant à elle, elle ignorait tout et de l'ouverture du coffre et du vol de la relique.

Jean Seguin, charpentier à la porte de Pouzonville, âgé de quarante ans environ, fut interrogé le même jour que son épouse. Il n'avait point prêté lui-même le *palfer* aux moines. Mais, six jours avant que le suaire ne fût volé, il s'était aperçu qu'il manquait un des deux pieds-de-biche de même longueur qu'il avait habituellement chez lui. Il demanda à son épouse où était passé ce *palfer*. Elle lui avait répondu qu'elle l'avait prêté à un religieux de la Maison du Suaire, qu'elle agissait toujours ainsi pour faire plaisir à l'abbé et aux moines et que c'était là la bonne façon de faire. Quant à lui, il ignorait tout du dessein qu'avaient eu les moines en empruntant cet outil.

Il fut inquiet sur le fait que, lors de la visite domiciliaire effectuée chez lui, il aurait nié devant maître Jean Usson posséder un *palfer*. Il se défendit vigoureusement contre cette accusation. Il n'avait pas nié ; au contraire, il avait reconnu en posséder deux mais ignorer où ils se trouvaient.

Les époux Seguin profitèrent d'ailleurs de leur interrogatoire pour se plaindre que des objets personnels auxquels ils tenaient avaient disparu de leur maison lors de cette visite domiciliaire.

## La sortie de Toulouse

Constater la fracture du coffre du suaire, retrouver le pied-de-biche qui l'avait forcé, soupçonner les quatre religieux disparus de la Maison du Suaire d'avoir commis le vol était une chose mais il restait à découvrir comment ceux-ci avaient quitté la ville. S'ils l'avaient fait de jour, ils devaient avoir été vus. S'ils l'avaient fait de nuit, ils avaient dû se faire ouvrir une porte de la ville habituellement fermée. On ne tarda pas à apprendre qu'ils avaient quitté la ville par la porte de Pouzonville. Le portier fut incarcéré.

Bernard de Archis, charpentier, natif du diocèse de Montauban, habitant près de la porte de Pouzonville depuis environ une quinzaine d'années, fut interrogé le 15 octobre 1455 dans les prisons de la nouvelle Maison commune où il était détenu. Il était considéré comme un témoin-clef de cette affaire.

Il déclara que les clefs de la porte lui avaient été confiées, qu'il les avait eues pendant cinq à six semaines et qu'il les avait encore au moment de son arrestation. Pierre-Raymond de Aurival, bourgeois et fondé de pouvoir de son oncle noble Jean Laurent, capitoul, les lui avait confiées. Il était chargé d'ouvrir et de fermer la porte selon les règlements en vigueur.

Trois semaines en ça, un mercredi matin, à la troisième heure, il était couché chez lui lorsqu'il entendit frapper. Un moine de Cadouin, de la Maison du Suaire, nommé *fray Guilhem*, lui dit qu'il voulait aller chercher du grain dans les bories qui appartenaient à la communauté à Saint-Loup et à la Cort Naudet et le pria de lui ouvrir la porte. Ne croyant pas mal faire, Bernard se leva, prit les clefs et sortit de sa maison afin d'aller ouvrir.

Il vit dans la rue le frère Guillaume et un autre jeune moine qu'il ne connaissait pas. Ceux-ci lui demandèrent à nouveau d'ouvrir la porte afin qu'ils allassent chercher le grain. Bernard les crut d'autant qu'ils l'assurèrent devoir rentrer par la même porte, une fois leur affaire faite. Bernard leur ouvrit, ils partirent il ne savait où et il ne s'en soucia pas davantage. D'ailleurs, voyant pointer l'aurore, il préféra laisser la porte ouverte et retourna chez lui faire un travail pour la maison de Raymond Delles, serrurier de la ville.

Deux jours plus tard, le vendredi, il entendit dire que les moines avaient volé le suaire. Il pouvait jurer que, la fameuse nuit, il n'avait ouvert à personne d'autre que ces deux moines. Il n'avait vu personne portant quoi que ce soit et il n'avait ouvert à aucun moine depuis cette nuit-là. Il avait ouvert vers la neuvième ou dixième heure de la nuit à deux serviteurs de Pierre de Misaro qui venaient, disaient-ils, de Moissac ou de Castel Sarrazin. C'était tout.

### **A la recherche du suaire**

Les capitouls firent proclamer publiquement que celui qui irait à la recherche des voleurs et découvrirait leur retraite recevrait cent écus d'or. On conçoit que l'appât du gain sinon la dévotion au suaire ait pu tenter quelque citoyen. Un forgeron de vingt-six ans, Marot Cepière, qui habitait dans la rue de la Chapelle ronde, se présenta spontanément pour se rendre à Cadouin où l'on soupçonnait fortement que le suaire avait été emmené. Il demanda que lui fût adjoint pour compagnon Etienne Cabreret. En core fallait-il que celui-ci y consentît ; on l'y força un peu.

Etienne Cabreret était un aubergiste d'une trentaine d'années, qui habitait dans la rue Eguilleres. Il était donc un peu plus âgé que Marot. Sa déposition devant les juges le révèle intelligent et observateur. Il raconta que, deux semaines avant son interrogatoire, deux sergents royaux, mandatés par les capitouls, firent sortir son cheval hors de chez lui pour le conduire à la Maison de ville. Il s'y rendit lui-même et, comme il demandait, surpris, la raison de la prise de son cheval, messire Pierre Faure, un des capitouls en exercice, lui répondit que c'était pour aller à la recherche du suaire volé. Etienne fit valoir que personne ne monterait mieux son cheval que lui-même et qu'il était prêt à se mettre à la poursuite des voleurs. Messire Pierre Faure remit aux deux compères quatre écus d'or pour leurs frais de route.

Les deux amis se mirent en chemin le jour même et chevauchèrent jusqu'à Montauban où ils passèrent la nuit à l'auberge du Chapon. Le lendemain samedi, ils poussèrent jusqu'à Cahors en s'enquérant, chemin faisant, d'un passage éventuel du suaire. A Cahors, ils descendirent à l'auberge de la Pomme d'ou, après avoir pris un repas, ils allèrent à Cadouin où ils prirent une collation et firent manger leurs chevaux.

Ils cheminèrent pendant la nuit pour arriver à Belvès vers la première heure de la matinée. Portèrent-ils plainte ou furent-ils trop imprudents en paroles ? On comprit qu'ils cherchaient les voleurs du suaire. Les consuls et le procureur de Belvès les arrêtèrent et leur signifièrent qu'ils seraient détenus jusqu'à ce que l'on soit sûr de la présence du suaire à Cadouin. Pour s'en assurer, ils envoyèrent un homme à cheval à l'abbaye après lui avoir fait prêter un serment préalable.

On attendait son retour lorsqu'un jeune homme se présenta devant les consuls et le procureur pour leur montrer un livre d'heures écrit sur parchemin. Le procureur le feuilleta et y lut que la résidence du suaire avait été autrefois et pendant longtemps l'abbaye de Cadouin. A moins qu'il n'ait voulu trouver dans ce volume une preuve supplémentaire, il s'agissait là d'une nouvelle qui n'aurait dû étonner personne. Il est vrai que soixante années séparaient ce retour du suaire de son départ de 1392.

Environ quatre heures plus tard, l'émissaire des belvésois revint en disant que la relique était vraiment revenue au monastère. On laissa donc les deux compères toulousains libres d'aller où ils voudraient. Ils se rendirent à Cadouin dans l'après-midi de ce dimanche. Ils prirent un repas dans une borie hors du monastère puis se dirigèrent vers celui-ci où ils entrèrent. Il s'y assemblait une foule de gens surtout d'hommes armés. Une demi-heure environ après leur arrivée, deux moines qu'ils ne connaissaient pas, ouvrirent un coffret d'argent doré d'une longueur de plus de deux paumes à leur estimation et l'inclinant vers le peuple, ils en sortirent le suaire. Ils élevèrent la relique de plus d'un pied au-dessus de leur tête et en firent l'ostension tant pour les gens qui se trouvaient dans l'église que pour ceux qui étaient dans un grand pré au-dehors.

C'était la première fois que Etienne voyait le suaire mais il ne pouvait douter qu'il s'agissait bien de lui car les gens autour de lui l'affirmaient. En outre, ayant été autrefois au service d'un capitoul, messire Guillaume Roche<sup>38</sup>, il avait souvent accompagné son maître à l'église du suaire. C'est comme cela qu'il avait vu le coffret d'argent que se faisait montrer le capitoul. Quant à Marot, sa déposition ne différait pas d'un iota de celle de son compagnon Etienne. Toutefois, si celui-ci n'avait rien perdu de ce qu'il avait vu, Marot avait, quant à lui, bonne mémoire puisqu'il ajouta un détail important. Un des moines avait dit à la foule assemblée :

*"Bonas gens de Deu ve vos aqui lo sant susari loqual per la gracia de dieu nos aven agut de Tolosa et nos costa be car. Per so playsa de nos ajudar".*

On peut voir par ce court discours que les moines attribuaient à l'aide divine le succès de leur larcin. Ils souhaitaient toutefois recevoir de surplis l'aide humaine des gens qui les écoutaient.

Une fois terminée l'ostension, les deux toulousains s'en revinrent à Belvès où ils passèrent la nuit. Le lundi matin, ils y rencontrèrent un frère Guilhamot qu'Etienne avait vu et même connu à Toulouse dans la Maison du Suaire. Il lui demanda :

*"Be aves doncas agut lo sant susari ?"*

Le moine lui répondit que c'était exact et que c'était normal et qu'ils l'auraient eu depuis un an s'il n'y avait eu l'obstacle que représentait le frère Bernard qui habitait avec eux dans la Maison du Suaire. Les moines de Cadouin venus à Toulouse avaient trouvé le moyen d'éloigner celui-ci. Ils n'avaient donc pas été gênés par lui et avaient tout emporté : un coffre contenant le coffret d'argent doré, un coffret, une mitre, une crosse etc...

L'histoire ne dit pas comment les deux compères revinrent à Toulouse et s'ils reçurent la récompense promise. Ils furent interrogés tous deux le 5 octobre.

### **Les acteurs, complices et instigateurs du vol**

A ce point où en arrive notre récit il convient de se demander, comme le firent les toulousains, qui fut l'instigateur du vol du suaire. Les auteurs nous en sont connus. Ce sont évidemment les moines de Cadouin qui avaient tout intérêt à voir revenir le suaire dans leur abbaye. A leur tête était ce frère

---

<sup>38</sup>- Guillaume Roche, capitoul

Guillaume Farfalh que l'on retrouve à tous les stades de l'affaire. C'est lui qui emprunte ou fait emprunter le pied de biche, lui qui réveille le portier de Pozonville, lui qui se vante à Belvès auprès des deux émissaires toulousains. Le frère Bernard de Brassat, quant à lui, pourtant revêtu du titre d'abbé - ou peut-être à cause de cela - se fit discret.

Si l'identité des voleurs est certaine, il reste toutefois plusieurs inconnues dans le déroulement de leur action. En premier lieu, le moment de leur vol et celui de leur sortie de la ville avec leur butin. La déposition de dom de Lanis laisse penser qu'il distribua leurs occupations à ses moines le mercredi pour le lendemain puisque lui-même avoue ne pas les avoir revus depuis le mercredi soir.

On peut donc imaginer le scénario suivant. Le jeudi matin, les frères attendent le départ pour ses affaires de leur confrère gênant, Bernard Carpin. Ils mettent à profit son absence pour agir. Ils sortent de la ville normalement et vont à Saint-Loup. Le travail qu'ils font dans la borie - il ne peut être mis en doute, le dire des témoins sonnait juste - leur servira d'alibi. Ils ne reviennent pas à Toulouse et s'acheminent de nuit vers Moissac où ils seront vus le vendredi.

Ce scénario laisse cependant en suspens plusieurs questions. Les frères de la Maison du suaire avaient-ils l'habitude, lorsqu'ils allaient à Saint-Loup, d'y passer la nuit comme s'il s'agissait d'une maison de campagne ? Auquel cas, on comprendrait que ni l'abbé ni le frère Bernard Carpin ne se soient pas étonnés de leur absence. Mais en tant que gardien zélé du suaire tel qu'on le décrit, celui-ci n'aurait toutefois pas fait une ronde pour s'assurer de la présence du suaire et de la fermeture des portes ? Pourquoi n'a-t'il pas été interrogé lui-même ? Puisqu'ils ne furent jamais repris, les moines voleurs ne furent pas interrogés non plus, ce qui nous laisse sur notre faim de détails plus précis.

Les moines voleurs auraient-ils joui de complicités ? Celle des époux Seguin est à rejeter. Ils ont prêté un outil comme cela se fait entre bons voisins en ignorant son usage éventuel. Le portier de Pozonville fut soupçonné. Il ne put que raconter ce qui s'était passé le mercredi. Or ce matin-là, au petit jour, ne s'étaient présentés que deux moines qui ne portaient aucun paquet. Or nous savons qu'ils sont allés tous les quatre à Saint-Loup le lendemain jeudi. La nomination relativement récente du portier parut suspecte aux magistrats. Avait-il reçu quelque consigne de la part de celui qui lui avait confié les clefs de la porte ?

Car Pierre Raymond d'Aurival n'échappa point à la suspicion. C'était contre les règles établies que le même personnage détint huit clefs du coffre du suaire. N'était-ce pas troublant ? Troublant aussi que le même ait en outre le pouvoir de disposer de la clef de la porte par laquelle sortirent les moines ? Son excuse résidait dans le fait que son parent capitoul avait eu confiance en lui. D'ailleurs, il faut le rappeler, les serrures du coffre n'avaient pas été ouvertes mais fracturées.

Qui fut le cerveau de l'affaire ? La déposition de dom de Lasnes sonne vrai. Pourtant de nombreux traits de sa personnalité et des détails de son administration paraissent autant de charges pesant sur lui. Depuis 1431 où le Chapitre général, nous l'avons vu, l'avait encouragé à récupérer le suaire, il avait cet objectif en tête. Il n'avait pas réussi une première fois. Pire, il avait dû

quitter Toulouse, et aurait conçu, selon ses accusateurs, de la haine pour cette ville.

Il avait retrouvé sa crosse en 1453 mais, on doit le reconnaître, dans des conditions qui semblent suspectes. La déposition du frère Pierre Charrof qui y prit part ne mentionne aucun abbé président de cette élection. Il nous apprend que plusieurs moines vinrent de Cadouin pour grossir l'électorat et que Jacques de Lanis fut tiré de la retraite où il vivait depuis vingt ans pour être mis en place.

Les toulousains l'accuseront d'avoir accueilli dans la Maison du Suaire durant plus de quatorze mois un artisan ferronnier âgé, très industriel et très habile au point qu'il pouvait ouvrir n'importe quelle serrure. De là, à suggérer que cet homme aurait pu donner des leçons de son industrie à l'abbé et aux moines, il n'y aurait qu'un pas.

On lui reprochera à plus juste titre d'avoir accueilli dans sa communauté des religieux issus du diocèse de Sarlat - on précisera même de Castillonnès - et cela au mépris des accords de 1395. Le récit du frère Pierre Charrof, en confirmant le fait, nous autorise même à aller plus loin. Il nous montre, en effet, que l'abbé éloigna de Toulouse à l'exception du frère Bernard Carpin, les moines qui n'étaient pas du Périgord. Le frère Pierre fut nommé prieur de Cadouin et le frère Pierre Charrof finit par recevoir l'autorisation d'aller quêter.

Quant aux moines périgourdens qui demeurèrent, l'abbé leur fit totale confiance. L'un d'eux reçut le titre d'abbé. Tous savaient où leur abbé déposait ses clefs ; ils s'en servaient eux-mêmes à l'occasion. La vigilance du frère Bernard Carpin était l'obstacle principal. Il fut éloigné par l'abbé peut-être sous l'instigation des autres frères comme s'en vantera le frère Guillaume Farfalh à Belvès.

Jacques de Lanis fut-il l'organisateur du vol de 1455 ? Le frère Pierre Charrof le donnait à penser lorsqu'il ajoutait dans sa déposition qu'on aurait dû précipiter l'abbé à la Garonne. Mais, ce disant, ne laissait-il pas plutôt éclater une vieille rancune contre son supérieur ?

### **Quelques évènements majeurs**

Cette année 1455 vit surgir des évènements importants. Le Chapitre général déclarait que des personnes dignes de foi lui avaient rapporté que le suaire était mal honoré. Il y avait peu de religieux pour assurer son service ; la chapelle restait parfois deux ou trois jours sans messe ; les moines menaient une vie déshonnête.

Une définition du Chapitre général de 1456 nous apprend que l'évêque de Condom ( Gers ) avait des vues sur Cadouin et avait introduit à cet effet une action au Parlement de Toulouse. Afin d'évincer cette candidature, dom de Lanes résigna sa charge entre les mains du légat pontifical. Celui-ci donna l'abbaye à l'abbé du Beuil, Pierre de Gain. L'abbé général le confirma au Chapitre général de 1456 en établissant un document signé des quatre définiteurs de l'Ordre.

Entre temps, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, avait présidé une élection de laquelle sortit le nom de Jean de Paës, moine de Petra. On peut

s'étonner de voir un étranger candidat à ce siège abbatial périgordin. Il faut savoir que le frère Jean de Paës était étudiant à Toulouse en 1452 ; il résidait sans doute encore dans la ville et donnait toutes garanties pour faire un bon abbé. Mais le Chapitre général de 1457 ratifia sa confirmation de l'année précédente, cassa l'élection de Jean de Paës et le menaça d'excommunication s'il osait occuper la charge abbatiale. Toutefois ce frère ne se soumit pas de suite car en 1459 les abbés de Dalon et de Peyrouse étaient chargés par le Chapitre général de 1459 de faire exécuter la décision et d'écarter définitivement le concurrent de Pierre de Gain que nous retrouverons l'année prochaine, s'il plaît à Dieu

### **Les sources toulousaines**

-la première est la déposition devant la justice toulousaine de sept personnages interrogés à des titres divers. C'est la plus importante en ce qui concerne le vol parcequ'elle suit les événements de près et abonde en détails très précis. C'est le fond même de notre récit : Archives communales Toulouse GG 791/4, nos 1 à 7; neuf pages grand format. Il est à noter que le no 1, à savoir la déposition de Jacques de Lasnes a été aussi copiée en GG 791/13

-la seconde énumère les chefs d'information en vue d'interrogatoires éventuels de divers personnages. Bien que ces chefs d'information soient résumés, ils confirment la source précédente, la complètent et la prolongent. Archives communales Toulouse, GG 791/6 ; 10 pages papier grand format. Ce document comporte 39 chefs d'information ; la dernière page relève les noms des magistrats qui se partagèrent l'instruction . Dans les marges sont indiqués si les témoins ont été consultés.

- la troisième concerne surtout des questions matérielles. Archives communales Toulouse GG 791/7 ; 2 pages papier. La ville de Toulouse y énumère toutes les dépenses qu'elle a faites pour recevoir le suaire, le conserver, le recouvrer etc... et demande un remboursement de ses frais. On peut y relever des renseignements sur le coffret contenant le suaire.

L. GRILLON

## **Quelques personnages de Cadouin au travers des registres paroissiaux de 1619 à 1792**

Des petites tranches de vie s'offrent aux yeux fatigués du «décrypteur» des registres paroissiaux. Au gré des naissances, des mariages et des décès, on peut suivre les malheurs et les joies quotidiennes de générations de Caduniens, la saga des Fourteau, la dynastie tisserande des Melon, l'ascension sociale des Bureau... ou reconstituer des destinées particulières comme celle du bigame Albespeyre, imaginer la personnalité de certains de ces acteurs involontaires de cette longue comédie. Bien sûr, il s'agit de simples déductions sans véritable prétention scientifique : le nombre impressionnant d'homonymes et de surnoms, les difficultés de déchiffrement de certaines écritures, la dégradation de certaines parties du document pouvant entraîner de nombreuses approximations.

### **Quelques aspects de la personnalité des «officiers d'état civil»**

Les prêtres et les marguilliers qui ont plus ou moins méticuleusement consigné ces données se dévoilent également, ne serait-ce que par leur écriture et le soin apporté aux détails concernant leurs paroissiens : certains mentionnent les circonstances de décès, les lieux d'inhumations, les parentés, localisent précisément les familles, les professions même les plus modestes sans favoriser leurs notables, d'autres au contraire se contentent de formules lapidaires d'une écriture peu soignée comme François Blondon (curé à La Salvetat à partir de 1681) ou Alexis Maurat (curé à Salles jusqu'en 1776).

Parfois l'écriture se dégrade, le prêtre est fréquemment remplacé suggérant un état de santé défaillant et une fin proche comme dans le cas de Lecaillon qui décède en 1782.

Dans certains cas le manque de détails et les oublis (cf colloque 1998) semblent avoir eu une explication qui témoignerait plutôt de l'esprit charitable du curé : ainsi la liste des baptêmes, inhumations et mariages oubliés par Alexis Maurat peut s'expliquer par l'existence d'une nouvelle taxe sur l'enregistrement des différents sacrements... Le prêtre faisait peut-être «crédit» aux plus pauvres de ses paroissiens, ne les enregistrant qu'après le paiement des droits ou bien, alerté par un quelconque contrôle, il aura rectifié précipitamment ses registres... Le curé Marchand qui lui succède à Salles mentionne bon nombre de «bâtards» dont certains sont recueillis par ses propres domestiques ainsi que leur mère ; la fréquence de ces naissances «malheureuses» à Salles ne peut être due au hasard : vraisemblablement ce prêtre était assez ouvert pour accepter ces enfants illégitimes venus des villages alentours et les placer dans des familles de sa paroisse mais on peut aussi imaginer qu'il se soit agi d'un réseau destiné à fournir une domesticité reconnaissante et peu coûteuse aux habitants d'un hameau bien moins riche que ses voisins.

Tous ces prêtres, malgré des comportements différents se présentent cependant comme les membres d'une même communauté et sont rattachés à l'abbaye sans que l'on sache s'ils y logent ou s'ils disposent d'une cure indépendante : certains détails comme les domestiques du curé de Salles, la vente de la demeure de François Blondon à La Salvetat semblent attester leur relative indépendance mais quand les circonstances de leur mort sont relatées avec précision comme celle de Pierre Latelise tout se passe au sein même de l'abbaye où ils sont d'ailleurs enterrés.

### **Quelques aspects de la «lignée» Delluc à Cadouin**

Théoriquement ces registres peuvent, malgré leurs imperfections, permettre de suivre une «lignée» et de jouer les généalogistes ; j'ai donc tenté, en relation avec l'un des sujets du colloque, une ébauche de reconstitution de la famille Delluc.



Ce nom apparaît vers 1643 : un dénommé De Luc, Dellac ou Delluc Jean, laboureur de son état, époux de Jeanne Thoma (?), décède en 1672 à l'âge de 40 ans, un an après la naissance de son fils François. A la même période une certaine Marie Delluc épouse en secondes noces un certain Ségala tandis que naît Guillaume Delluc fils d'un autre laboureur demeurant au Grand Mayne (1674). En 1680 naît Jean fils de Thoni (?) Delluc, métayer au Grand Mayne ; Jean devenu également laboureur épousera à 15 ans une certaine Jeanne Combe.

La famille semble donc déjà largement implantée à Cadouin et pratique des activités essentiellement agricoles.

En 1677, un Pierre Delluc venant de la Roche St Christophe s'établit à Cadouin en tant que tisserand et épouse Louise Jordanne de La Salvetat. De cette union naîtront Pierre (1677-1693), Bernard qui meurt à la naissance (1679), Jean (1680), François (1681), Jeanne qui décède enfant... La mère meurt en couches en 1687 et Pierre, éploré, épouse sur le champ Lucie Soutre (?) qui lui donne une fille Catherine en 1688, puis Françoise, Jeanne et encore Bernard... Un autre Delluc, également tisserand fait baptiser son fils Pierre en 1690 et en 1702 décède Françoise Delluc épouse du chapelier Pradal... Ces homonymes ou ces cousins semblent former une «dynastie» d'artisans textiles, vivant à Cadouin même.

Ce clivage entre les Delluc paysans et les Delluc artisans se reproduit tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on retrouve à la veille de la Révolution leurs petits-enfants respectifs agriculteurs au Grand Mayne ou artisans à Cadouin. Les activités des «Delluc artisans» se sont cependant diversifiées -on trouve également des menuisiers- et ils sont plus mobiles comme en témoignent les «permissions d'épouser» des personnes d'un autre village.

### **Quelques modestes héros**

Enfin ces registres peuvent laisser deviner des destinées particulières dignes de roman populaire : le drame de la famille Gélis dont le nom disparaît après les morts successives des 11 enfants ou encore les aventures matrimoniales du dénommé Tusgon (?) Albespeyre.

Ce dernier apparemment issu d'une famille aisée apparentée aux Rivière épouse enfin en 1680 Jeanne Carrémajou. Etienne Blosson précise qu'il a déjà tenté de l'épouser 5 ans plus tôt mais ce mariage a été annulé car il était déjà marié à Alix de Doissat. A sa décharge le prêtre précise que ce premier mariage n'avait pas été consommé et que Tusgon pensait en toute bonne foi pouvoir se remarier. Le diocèse de Sarlat en ayant décidé autrement les faux époux s'étaient sagement séparés jusqu'à la mort opportune d'Alix. Cette affaire largement détaillée dans le registre fait intervenir de nombreux témoins officiels mais malheureusement ce couple original semble avoir fui le scandale puisqu'on ne trouve plus trace d'eux, ni en tant que parent ou défunt, ni en tant que parrain ou marraine des Albespeyre qui continuent à vivre à Cadouin.

Bien d'autres anecdotes, des drames personnels ou familiaux s'inscrivent ainsi au fil des registres et transforment une longue liste de noms et de dates en un recueil vivant.

**J. COLONNA**

### **Sources :**

- *Copies des registres paroissiaux de Cadouin, La Salvetat et Salles entre 1619 et 1792*
- *Communication de M. Berthier «Quelques moines de Cadouin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles»*
- *Communication de J. Colonna «Aperçu des registres paroissiaux de Cadouin de 1619 à 1792»*

## **Louis Delluc (1890-1924)** **L'éveilleur du cinéma français**

Parmi les cinéastes dont chacun connaît le nom, Louis Delluc figure peut-être en tête. Couronnement suprême, le prix Louis-Delluc, créé en 1936, récompense chaque année en décembre le meilleur film français.

Son nom est connu de tous. Son œuvre, bien moins. Pourtant tous les cinéastes qui ont fait la gloire du cinéma français (René Clair, Abel Gance, Marcel l'Herbier, Germaine Dulac, Jean Epstein, mais aussi François Truffaut et Louis Malle) ont dit tout ce qu'ils lui devaient. Ses films passionnent cinéastes et cinéphiles avertis. Ses textes de critique et de théoricien du cinéma viennent d'être réédités par la Cinémathèque française (plus d'un millier de pages).

On conviendra qu'il était difficile à un cinéaste de laisser un souvenir plus vif, au terme d'une «carrière» de quelque cinq à six années seulement.

### **Un jeune cadet de Gascogne**

Louis Delluc est proche de nous dans le temps. Il voit le jour le 14 octobre 1890 à Cadouin, sur la place du village, tout près de la porte de l'enclos abbatial. Il avait donc l'âge de Charles de Gaulle, de Cocteau. Il aurait pu tourner des films en cinémascope s'il n'était disparu très jeune, à 33 ans, en 1924, des suites de cette maladie qui, à l'époque, durait souvent toute une vie : la tuberculose. Résumons sa courte vie (archives Delluc, Tariol, 1965 ; L'Herminier, 1985).

Louis Jean René est issu d'une vieille famille du bas Périgord, mais il a quitté Cadouin, avec les siens, à l'âge de huit ans. Son père, René, était pharmacien : il avait tenté d'ouvrir une officine à Cadouin, dont il était adjoint au maire, puis effectuera des remplacements divers. Sa mère, Jeanne Pradelle, quoique née dans le Bas-Rhin, est la fille d'un officier né à Belvès.

Après un court séjour à Bordeaux, où ce fils unique va dans un collège privé puis au lycée, la famille de Louis s'installe à Paris en 1903. Il demeure un bon élève au lycée Charlemagne, où il entre en quatrième en octobre. Il y rencontre Louis Moussinac qui devient son ami le plus proche. Il est reçu à son baccalauréat en 1908.

### **Miracle de Paris**

L. Moussinac (1890-1964) sera jusqu'à la fin son ami fidèle. Il deviendra lui aussi critique de théâtre et de cinéma, romancier et poète ; en outre, un observateur attentif de l'U.R.S.S., à laquelle vont ses sympathies. Son témoignage permet de mieux connaître ce qu'il appelle «l'âge ingrat du cinéma» (Moussinac, 1946) et l'évolution de L. Delluc. Adolescent, il le voit romantique mais se plaisant à analyser les réalités de la vie, original et simple, aimant la fantaisie, mais le cœur défoncé par le drame, animé du goût du risque et de l'indépendance. Louis méprise les combats médiocres et les petites ambitions. Sa nonchalance et son scepticisme sont de charmantes coquetteries. Son lyrisme éclate en secret. Il le cache soigneusement mais il travaille avec acharnement : il veut agir vite.

Tout s'est passé très vite, mais non sans difficultés. Déjà, tout jeune (il a quinze ans), il touche ses premières piges, en donnant des critiques de spectacles à un journal de Nice, reçoit

des mentions pour ses poésies et tente de placer ses pièces de théâtre. Il déclare alors : «Me voilà lancé !». Il a donc très tôt commencé une vie d'homme de lettres, plus intéressé par les livres et le spectacle que par les arts graphiques. Il est passionné par le spectacle des rues, dont il fait des photographies. Il dévore livres et revues. Il court les spectacles chaque jeudi avec sa mère et son jeune ami Léon Moussinac. Il écrit des poèmes, des drames, des comédies, des féeries, des chansons et bientôt des romans ; il dessine des caricatures. «A Paris, cela est commode, écrit-il à son oncle, le travail s'allie heureusement à toutes les distractions» (archives Delluc ; Rossy-Delluc, 1991).

Essayons d'y voir clair. La mode des cartes postales sévit à cette époque. Elle permet de reconstituer certaines des activités de Louis et de sa mère. Ses ennuis de santé aussi. Des excursions à Versailles, Auvers-sur-Oise et Compiègne en 1905 et 1906. Puis c'est une malencontreuse chute de bicyclette durant l'été de 1906, que sanctionnent deux séjours en rééducation à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) durant l'été de 1906 et le printemps suivant.

Il tombe malade à la fin de 1907 ou au début de 1908, sans doute une première infection par la tuberculose, si fréquente et si grave à l'époque. C'est ensuite, convalescent, une fois reçu à son bachot, un grand périple, à bicyclette, avec sa mère, durant l'été de 1908, dans la région parisienne, notamment à Barbizon, Juvisy, Champrosay, Boissy-Saint-Léger, L'Isle-Adam.

A la rentrée de 1908, alors même que sa mère se remet des fatigues éprouvées à le soigner, il entre, au lycée Henri IV en rhétorique supérieure pour préparer le concours de l'École normale supérieure. C'est là qu'il rencontre Marcel Jouhandeau. Cette préparation sera interrompue au bout d'un an : le journalisme vient de le happer (*ibid.*).

### **La ville-spectacle**

Dans ce Paris des théâtres, des ballets russes, des impressionnistes, d'Apollinaire et de Mounet-Sully, de l'opéra, de l'opérette et de la musique nouvelle et des spectacles jusque là dédaignés comme le cirque, le café-concert, le catch et le tango, les mimes et le music-hall, une brillante carrière semble s'ouvrir devant ce jeune périgourdin qui se veut bien sûr (merci, Edmond Rostand) le cousin de Cyrano de Bergerac.

Critique de théâtre, il sera le collaborateur fidèle de plusieurs revues : *Le Petit poète de Nice* (1907-1908), *Le Courrier de Paris-Provence* (1908-1909), *La Revue française* (1909), un hebdomadaire catholique dont un certain Raoul Duval est gérant. Nous retrouverons ce dernier plus tard. Surtout L. Delluc entre, dès 1910 (il n'a pas encore vingt ans), au luxueux *Comœdia illustré* de Maurice de Brunoff, qui lui ouvre les portes des gens du spectacle : il en deviendra le secrétaire de rédaction jusqu'à la mise en sommeil du journal durant la guerre (L. Moussinac lui succédera après la guerre).

Bien sûr, il est l'ami de Mounet-Sully et de Paul Mounet, tous deux Bergeracois, le familial du tragédien de Max. Par le journalisme, il espère forcer l'attention des directeurs de théâtre.

Il analyse toute l'explosion artistique de l'époque. Mais il est aussi un auteur lui-même. D'innombrables poésies, des dizaines de romans et de pièces de théâtre. Tout le passionne. Presque tout du moins. Un signe particulier : il déteste le cinéma, et il n'a pas tort d'ailleurs : «De mauvaises cartes postales. C'est de l'imagerie pour des êtres sans imagination» ou encore : «J'avais vu trop d'horreurs pour être indulgent et affectueux à cette triste mécanique».

Le cinéma, durant les quinze premières années clef de notre siècle, c'est vraiment l'enfance de l'art. Il se résume à des films d'art - sorte de théâtre filmé comme *L'Assassinat du duc de Guise* (avec Le Bargy, scénario d'H. Lavedan et musique de Saint-Saëns) ou *Le Retour d'Ulysse* (avec Paul Mounet) -, à des gesticulations dérisoires et déjà commerciales (comme la série des *Rigadin*), à des ciné-romans «à suivre», films à multiples épisodes de Louis Feuillade (comme *Judex*, *Fantômas* ou *Les Vampires*), à des «actualités» souvent reconstituées en studio (Hugues *et al.*, 1986). Pas de quoi passionner un jeune littéraire.

Tout le reste, en effet, n'est que littérature. Et c'est justement ce qui le passionne. Louis Delluc écrit beaucoup : des poèmes à la manière de Rostand (comment faire autrement ?), mais aussi des romans, des textes aux phrases courtes, concises, précises, alertes, incisives, qui sont déjà un peu comme des scénarios de films. Entre Blaise Cendrars et Paul Morand, selon J. Mity (Mity, 1975). Un «style du temps du cinéma», dira Ève Francis, qui affirmera que Delluc a inventé ce style très moderne : «seize images à la seconde». Des pages volantes, noircies d'une écriture serrée jusqu'à ce que la crampe l'arrête (Francis, 1949). Comme s'il sentait le destin le talonner.

En 1913, lors d'une matinée consacrée à la poésie, au théâtre Antoine, Jean Hervé, espoir de l'Odéon, lui fait approcher une femme étrange au visage triangulaire et aux yeux de chat, comme Colette. Elle dit des vers. C'est Ève Francis.

## Un grand amour

Son vrai nom est Éva François et elle est belge, de la région de Malines, grande amie d'Emile Verhaeren. Mais elle vit à Paris, 29 rue de Ponthieu, près de l'Etoile. Elle a quatre ans de plus que Louis. Elle est tout à la fois l'interprète et la muse de Paul Claudel. C'est elle qui créera *L'Otage* en juin 1914 et *Le Partage de midi* en novembre 1916. elle dont le nom, «s'il n'est pas en tête, est en filigrane» de tous les livres et pièces de Claudel (Francis, 1973) : ces pièces sont des triomphes.

Le jour de leur rencontre, Ève n'a d'yeux que pour De Max. Louis Delluc, qui est le familier du grand acteur, la lui présente. Pourtant elle est frappée par ce grand jeune homme maigre, qui se penche un peu pour vous parler : il mesure 1,85 m. Il est très soigné et vêtu à la dernière mode. Des mains immenses, des cils aussi, des yeux violets «extraordinaires», un grand nez un peu de travers, des gestes lents, une moue désabusée et un sourire dubitatif, tour à tour plein de nonchalance, de mélancolie et de vivacité (Francis, 1949).

Le jeune secrétaire de rédaction à *Comœdia*, qu'elle appelle tout d'abord *Deluc*, l'accable de lettres et de pneumatiques. Le ton est enflammé, incisif, poétique, tour à tour. Il est un habitué des grandes premières et connaît tout le monde. Ils vont beaucoup sortir ensemble, dans des endroits qui étonnent la jeune actrice. Elle commence pourtant, elle aussi, à fréquenter tout ce qui gravite à Paris autour du théâtre et de la poésie (*ibid.*).

Ils vont chez De Max qui tient cénacle, puis au bar du *Palace* (un bar-cave des Champs-Élysées où l'on trouve des cocktails). Ils fréquentent aussi une taverne anglaise de Saint-Lazare (avec Léon Paul Fargue, Canudo et De Max) et un marchand de vin de Montparnasse (avec tous les rapins et poètes qui vont devenir célèbres : Dufy, Foujita, Picasso, Derain, Utrillo, Léon Paul Fargue, Cocteau et Apollinaire). Parfois ils font l'école buissonnière dans un bistro du quai de Passy, à Auteuil chez *L'Ours Martin*.

Alors que Ève Francis est tout illuminée par le théâtre de Claudel, qui va bientôt lui offrir le rôle de sa vie, L. Delluc la mène voir certains spectacles qui l'attirent particulièrement : le café-conc' (pour voir Emilienne d'Alençon : Ève juge que c'est un traquenard), les spectacles de mimes (il connaît Colette), le cirque Médrano pour les clowns (il les connaît et ils lui font des clin d'œil amicaux), le Châtelet (pour la Loïe Fuller). Mais elle refuse de l'accompagner au Nouveau Cirque voir ce que l'on appelle encore alors le *catch as catch can*. Elle l'amène marcher sur les quais. Elle l'entraîne assister à *Parsifal* par l'Opéra de Berlin au Grand Théâtre des Champs-Élysées. Habits noirs et robes du soir. Quand l'enchantement wagnérien prend fin, Ève demeure immobile dans son fauteuil, les yeux élargis par les larmes, le visage de Louis est bouleversé. Il touche sa main. Ils venaient de «cimenter leur amitié».

En métro, il traîne Ève, en talons plats et jupe courte, aux puces de Clignancourt : un cornet de bigorneaux à la main, il est, ici aussi, comme chez lui. Il parle argot avec le marchand, blague avec une brocanteuse et offre à Ève un petit plat en faïence à fleurs, avant de rencontrer le dessinateur Poulbot.

Il dit à Ève sa peine de la mort de Fragson (de l'*Alhambra*), lui parle des ennuis de Nijinski, accusé d'outrage aux mœurs et qui, de fatigue, s'évanouit en sortant de scène. Elle lui parle de Jaurès.

Et, comme dans un roman, une passion naît entre Louis et Ève. Ils attendront quelques années avant de se marier. Il est devenu un des grands chroniqueurs parisiens. Elle est une actrice célèbre. Ils connaissent le Tout-Paris.

### **Le coup de foudre du cinématographe**

Juillet 1914. Ève séjourne en Belgique puis à Bruxelles. Un télégramme : L. Delluc a bondi dans le train et vient la rejoindre. Tendres baisers. Déclaration.

La Guerre. L'un après l'autre, ils regagnent Paris.

Les sœurs François se réfugient en Dordogne, où L. Delluc vient les rejoindre, à Périgueux, puis à Brantôme, jusqu'à la fin de l'été.

Louis Delluc est réformé. Il veut s'engager. On le refuse, car il est de mauvaise santé et faible de constitution, comme on dit alors. Bien qu'ayant été séduit par les idées de Jaurès, qu'il a entendu à Bruxelles, il se venge comme peut le faire un poète, en écrivant une cocardière et revancharde *Chanson de route d'un qui n'est pas parti*, que déclamera De Max lors d'une matinée pour la Croix Rouge.

Et il continue à écrire, à fustiger le Kaiser dans le satyrique *Monsieur de Berlin* (on appelait autrefois le bourreau : «Monsieur de Paris»), à donner des critiques sur les spectacles. La vie continue. Il entre comme secrétaire de secrétaire de rédaction (*sic*) à *L'Intransigeant* : il a enfin un bureau pour travailler, ce qui le remplit d'aise.

Ève Francis, après une tournée en France, part avec Paul Claudel en Suisse et en Italie faire des conférences pour servir la cause française, notamment en avril et mai 1915. Ève Francis voyage souvent dans ce but avec Louis. Pour lui, dit-il avec quelque acidité, Claudel est devenu «Français depuis la guerre».

Et puis, un soir de 1916, Ève Francis traîne son ami dans une salle de cinéma du boulevard des Italiens. On joue un film d'un jeune réalisateur, Cecil B. de Mille. Cela s'appelle *The Cheat* (en français : *Forfaiture*). Le héros est un Américain de souche japonaise, Sessue

Hayakawa, et nous le connaissons tous : il sera en 1957 le colonel Saito, commandant du camp du *Pont de la Rivière Kwai*. Surtout ce film est hors du commun : il a une âme.

Ève Francis a raconté comment, durant la projection, elle sent, près d'elle, Louis Delluc s'intéresser puis se passionner, frémissant, pour ce mode d'expression nouveau, le cinéma « fils de la mécanique et de l'idéal des hommes » (Francis, 1949). C'est un coup de foudre. Lorsque les spectateurs se lèvent, Louis est définitivement conquis : ce film est une promesse des incommensurables possibilités du cinéma et il décide alors de s'y vouer. Les œuvres de l'immense David Wark Griffith et celles de T.H. Ince (que L. Delluc tient pour l'initiateur essentiel, le cinéma résumé en lui, plus humain et poétique que l'auteur d'*Intolérance*) vont le lui confirmer.

Mais s'il adore les westerns, dont il est le premier chantre dans notre pays, il se refuse encore à voir les films comiques : Ève et lui quittent la salle lorsque l'on en projette un. Pourtant, un jour, parce qu'un orage tonne sur Paris, il demeure à sa place et découvre Charlot. Charlie Chaplin est né lui aussi en 1890 et doit beaucoup d'ailleurs à un Libournais, Gabriel Leuvielle, que l'on connaîtra bientôt sous le nom de Max Linder. Mais on ne parle encore guère de lui.

### **Invention de la critique de films**

Commence alors pour Louis Delluc, une nouvelle vie, vouée à la critique cinématographique, indépendante, souvent enthousiaste et volontiers polémique. Il en est tout à la fois le fondateur et le plus fécond représentant. Il dit tout le bien qu'il pense des auteurs américains (Ince, Griffith, Chaplin...), tout le mal qu'il pense du cinéma français de l'époque (avec, sans doute, une grande injustice envers Louis Feuillade). Intelligence, clarté, sensibilité, clairvoyance. Petit à Petit, il fait prendre conscience à ses compatriotes de la réalité de ce nouvel art : le cinématographe. Il rallie les amateurs en créant, en 1920, le mouvement du ciné-club (que présidera G. Dulac) et fournit d'innombrables notes sur les réalisations des « cinéastes » (c'est lui qui forge le mot).

Tout en continuant à écrire des pièces et des romans, il collabore à divers journaux : l'hebdomadaire *Le Film*, du jeune H. Diamant-Berger, en 1917 et 1918, dont il est vite rédacteur en chef, le quotidien *Paris-Midi*, journal du boulevard et de la bourse, en 1918-1922, où il a une rubrique hebdomadaire (puis quotidienne à partir de 1919). Il crée *Le Journal du Ciné-Club* (1920), puis *Cinéa* (1920-1921), la première revue de cinéma qui témoigne d'une certaine exigence intellectuelle, puis publie dans *Bonsoir* (1923-1924). Il rêve de voir se créer une école française et ne craint pas de dire leur fait aux trois géants français de l'époque : Gaumont, Aubert et Pathé, qui gagnent de l'argent sans sortir des sentiers battus. Il devient l'ami de Louis Aragon, alors élève médecin auxiliaire au Val de Grâce : le jeune homme a lu *La Guerre est morte* de Delluc et ses articles du *Bonnet rouge* ; il veut écrire pour *Le Film*.

### **Richesse du cinéma étranger**

Le cinéma est dominé par l'Amérique : les *serials*, les films de Charlie Chaplin et ceux de la Triangle. Il y a lieu de citer les principaux titres des films étrangers qui passionnent Louis Delluc.

Cette liste, en partie empruntée à L. Moussinac, anticipe parfois un peu sur le cours de notre propos. Mais elle constitue un panorama de ce premier âge du cinéma muet, de cet « âge

ingrat du cinéma» (Moussinac, 1946 ; Bardèche *et al.*, 1964 ; Jeanne, 1966 ; Leprohon, 1954 ; Sadoul, 1962 et 1975 ; Boussinot, 1989). On nous pardonnera son côté fourre-tout, mais tout se tient et l'armistice de 1918 ne constitue pas une césure. Voici ces titres :

- aux États-Unis : D.W. Griffith : *Histoire d'une nation*, *La Conquête de l'or*, *Intolérance* (1916), *Le Lys brisé* (1919) ; T.H. Ince : *Pour sauver sa race* (1916), *Rio Jim* (avec W.S. Hart, l'homme aux yeux clairs) ; C.B. de Mille : *Les Dix commandements* (1923) ; Eric von Stroheim : *Folies de femmes* (1921) ; Mack Sennett : *Mickety* (1918) ; Fred Niblo : *Le Signe de Zorro* (1920) (avec D. Fairbanks) ; Charlie Chaplin : *Charlot soldat* (1917), *Une Vie de chien* (1918), *Une Idylle aux champs* (1919), *The Kid* (1919) ; R.J. Flaherty : *Nanouk l'Esquimau* (1921)

- en Suède : V. Sjöström : *Les Proscrits* (1917) et *La Charrette fantôme* (1920) ; M. Stiller : *Le Trésor d'Arne* (1919)

- en Allemagne : R. Wiene : *Le Cabinet du Dr Caligari* (1921) ; F. Lang : *Les Trois lumières* (1921) ; Lupu-Pick : *Le Rail* (1921).

Les Français ne vont pas demeurer en reste. C'est le début de la «première avant-garde». A la suite des écrits et des films de Louis Delluc, ils ne vont pas tarder à entrer en lice, tels : Germaine Dulac : *Âmes de fous* (1917, avec E. Francis) ; Abel Gance : *la Dixième symphonie* (1917), *Mater dolorosa* (1918), *J'accuse* (1919), *La Roue* (1922) ; Marcel L'Herbier : *Le Carnaval des vérités* (1919), *Villa Destin* (1920), *El Dorado* (1921, avec E. Francis) ; Léon Poirier : *Le Penseur* (1919) ; Jacques Feyder : *L'Atlantide* (1921) ; René Clair : *Paris qui dort* (1923) ; Jean Epstein (qui sera l'assistant de L. Delluc) : *Cœur fidèle* (1923).

### **Du Bonnet rouge jusqu'à l'hôpital d'Aurillac**

Mais revenons au temps de la guerre. Elle s'éternise. L. Delluc a évolué devant cette tragédie. Il la hait. Sa pièce *Edith Cavell* est interdite en 1916 par la censure. Il publie *La Guerre est morte*, roman teinté de pacifisme en 1917. On voit de plus en plus de femmes en grand deuil dans les rues de Paris. Louis a cherché à nouveau à «partir». Sans succès. L'année 17 le voit assumer sa première responsabilité en matière de cinéma : le poste de rédacteur en chef de la revue *Le Film*, de Henri Diamant-Berger.

Il a donné des textes à un journal de la rue du Croissant. Ce journal anarcho-pacifiste est aussi - on le saura plus tard - un suppôt des intérêts allemands : c'est le fameux *Bonnet rouge*, dont R. Duval est gérant. Les fonds qui alimentent cette publication sont suspects. Ils proviennent notamment du magnat de la presse américaine Hearst, germanophile notoire. L'animateur du journal est un certain Almereyda, anarchiste toxicomane : il est le père du futur réalisateur Jean Vigo.

Tout cela se terminera mal en 1917. Almereyda se pend (c'est la version officielle) à un lacet de chaussure à l'infirmerie de Fresnes (Réouven, 1976). On conseille à L. Delluc de s'éloigner à Clermont-Ferrand où le rattrapera l'armée.

A la mairie du huitième arrondissement et à Saint-Philippe-du-Roule, il épouse Ève Francis le 16 janvier 1918. En juin, il débute à *Paris-Midi*. Peu après son mariage, il est enfin recruté par l'armée, dans un «sombre bureau ministériel» des Stocks et réquisitions à Paris. C'est sa septième commission de réforme. Il continue ses activités. C'est sous un uniforme militaire «plus que fantaisiste» que Ève Francis présente «ce grand jeune homme dégingandé», un beau dimanche, à Germaine Dulac. Celle-ci a fait tourner Ève dans *Âmes de fous* en 1917. Il lui lit, «dans l'accompagnement des coups sourds de la Bertha, devant un porto», le scénario de

*La Fête espagnole*, rédigé durant l'été 1917, «dans le dos de mon intendant au bureau militaire». Tout s'annonce bien.

Puis, sans doute à la suite d'une sanction disciplinaire (il a été vu en civil à Paris, «repéré par un commandant malveillant», d'après Ève Francis), il est envoyé en juin 1918 au 139<sup>e</sup> R.I. à Aurillac, froide ville du Cantal. Il est tout de suite hospitalisé, puis affecté à l'hôpital militaire. Il est, selon Ève Francis, chargé des pires corvées, jeté en prison pour fausse déclaration de maladie, en sort avec une scarlatine grave et compliquée «et un état fiévreux dont il ne se débarrassera jamais».

Sans doute lui reproche-t-on surtout d'avoir été mêlé à l'affaire du *Bonnet rouge*. Et cela vaut à Louis Delluc de moisir à Aurillac, brimé, malheureux et malade, jusqu'en août 1918. *La Danse du Scalp* (initialement *L'Escorché*), «gros méchant bouquin» d'une amère cruauté, qui n'est pas à la gloire de la médecine militaire, date de juin-juillet 1918 : «J'ai été plusieurs semaines avec des majors de province», écrit-il à Aragon (Follet, 1998). Il continue toutefois sa collaboration aux journaux, mais «Ève Francis est exaspérée», confie-t-il à Aragon.

Retenu par l'armée à Paris, il n'a pas pu tourner lui-même *La Fête espagnole*. Il est enfin démobilisé en juin 1919 et rejoint en juillet Germaine Dulac et Ève Francis qui tournent ce film à Nice et à Fontarabie (l'Espagne vraie est trop chère). Peu après paraît son premier livre sur le cinéma, qui réunit ses articles parus dans *Le Film : Cinéma et Cie*.

Quand Louis Delluc «arrive enfin de son Auvergne préhistorique», comme dit Ève Francis, il ne lui reste que cinq ans pour éveiller le cinéma français. Dans son bureau de la rue de l'Élysée, ce nonchalant travaille énormément.

### Cinq années : huit films

Cinq ans pour éditer le *Journal du Ciné-club* (1920) et *Cinéa* (à partir de 1921). Mais ce critique ne s'en tient pas là, tout comme François Truffaut et Jean-Luc Godard le feront plus tard. Il ne lui reste que cinq ans surtout pour éveiller le cinéma français en tournant sept films, dont deux comptent parmi les immortels chefs-d'œuvre : *La Femme de nulle part* et *Fièvres*.

A la stupéfaction de tous, c'est un cinéma vrai, libéré du théâtre et du cabotinage, en décor naturel, sous la lumière vivante du ciel.

Dans ses films, on découvre un rendu impressionniste des sentiments, un profond intimisme. C'est une corrélation constante entre le présent et le passé, entre la réalité et le souvenir, entre le vrai et le rêve ou l'inconscient. Delluc remplace la gesticulation par la pensée, la narration romanesque par le climat, par l'atmosphère, par des notations brèves, sans négliger la justesse des objets du décor, tel l'appartement du *Silence*, et des costumes des acteurs. Le décor naturel joue un rôle majeur dans *La Femme de nulle part*, *Le Chemin d'Ernoa* et *L'Inondation*. Les dialogues se réduisent à quelques sous-titres.

La distribution est assurée par des professionnels (mais pas des gens de théâtre), tels Ève Francis, Gaston Modot ou Ed. Van Daële et aussi par des amis personnels, acteurs occasionnels, qui sont pris par l'action qui se déroule chronologiquement. Ainsi dans *Fièvres*, où chacun a une forte personnalité, avec L. Moussinac et sa femme, Noémie Scize, femme de Pierre, le clown Footitt et d'autres ; Bécane dessine l'affiche et Jean Wiener compose la musique.

Comme toujours le merveilleux Henri Jeanson, ami de Delluc, le raconte à merveille : «Je revois toujours Delluc arrivant au journal où nous collaborions et nous demandant si nous ne pourrions pas, en nous cotisant, lui avancer quelques centaines ou dizaines de francs qui lui



permettraient de terminer son futur film. Et non seulement nous lui avançons cet argent mais encore nous lui prêtons nos femmes. C'est ainsi que Noémie Scize et ma petite amie Yvonne figurent dans le désormais classique *Fièvres*» (Jeanson, 1971).

Le jeune critique cinéaste substitue l'image à la matière. La poussière des faits, la mosaïque des détails, enregistrées au hasard de la prise de vue, le spectateur aura à les rassembler. Sur l'écran, on doit voir ce que l'être humain possède au fond de lui-même, deviner son âme à travers ses gestes et sur son visage. Ce virtuose de l'ironie, écrit E. Francis, s'était pris d'amour pour la palpitation de la vie, imprimée sur la pellicule. Le rythme, la cadence prennent une grande importance : c'est tout l'art du découpage et du montage.

La «photo-génie» est, pour lui, la qualité qu'ont les grands cinéastes de savoir dépasser la photographie et de savoir asservir les ressources de la photo à la fièvre, la sagacité, au rythme du cinéma.

Tout un ensemble parfaitement nouveau pour l'époque, et qui, aujourd'hui, nous paraît tout naturel et même banal quand nous voyons un film de Delluc. C'est en cela que Louis Delluc est l'éveilleur du cinéma français, c'est pour cela que «sans lui nous ne saurions pas aimer le cinéma».

### Scénarios et réalisations

Voici ces films dans lesquels Ève Francis a le premier rôle (sauf dans *Le Tonnerre*). Sauf pour le premier, le scénario et la réalisation sont de Louis Delluc.

#### 1919

*La Fête espagnole* : Une danseuse espagnole. Deux hommes se battent et se tuent pour elle. Elle danse et part avec un autre. Scénario de L. Delluc et réalisation de Germaine Dulac. Film tourné à Nice (villa Liserb) en août 1919 puis à Fontarabie. Sortie en mai 1920.

#### 1920

*Fumée noire* : Une statuette chinoise et une valise font naître d'étranges rêves chez deux époux. Événements réels et images mentales se superposent. Un film raté selon l'auteur. Tourné en studio à Joinville en mai-juin 1920. Sortie en octobre 1920 au *Marivaux* à Paris.

*Le Silence* : Dans son appartement, Pierre revoit sa vie. Monologue intérieur. Il a tué sa femme à la suite d'une lettre anonyme de celle qu'il attend. Il se suicide. Le présent est filmé en clair (plans rapprochés) et le passé en grisaille (plans éloignés). Montage alterné à la manière de *Intolérance* de Griffith. Tourné en studio à Neuilly-sur-Seine en juin 1920. Sortie en septembre 1920 au *Marivaux* à Paris.

*Le Chemin d'Ernoa* : Un couple insolite d'Américains trouble le calme d'un village basque. Il se réfugie en Espagne. Initialement *L'Américain*. Tourné près de Saint-Jean-de-Luz en juillet-août 1920. Sortie en septembre 1921 au *Colisée* à Paris.

#### 1921

*Fièvres* : A Marseille, un bouge à matelots. Un Corse tient un bar louche avec sa femme. Un ancien amant de celle-ci revient et veut l'enlever. Le mari le tue. La poésie de la pègre et une ambiance trouble, naturaliste. Le film, appelé initialement *La Boue*, a d'abord été refusé par la censure. La bagarre des matelots est une nouveauté en France : elle renvoie à celles des *saloons*. Tourné en une semaine, avec beaucoup d'amis de L. Delluc dans la distribution, il a coûté 51 000 F de l'époque soit près de 300 000 F actuels. Tourné en décor unique et dans l'ordre au studio

Gaumont des Buttes-Chaumont (sauf quelques vues dans le Vieux Port de Marseille), en février 1921, par un temps glacial. Respect de la règle des trois unités. Sortie en septembre 1921.

*Le Tonnerre* : Effrayé par le "tonnerre", un couple tente d'échapper à la foudre. Ce n'était qu'un feu d'artifices... (d'après Mark Twain). Tourné en juillet 1921 aux studios Gaumont des Buttes-Chaumont avec J. Epstein, assistant. Sortie en janvier 1922.

### 1922

*La Femme de nulle part* : Une femme déjà âgée retrouve, dans la maison de sa jeunesse, une jeune femme heureuse, qui, comme elle le fit, veut quitter le domicile conjugal. Elle la détourne de ce projet. Un film intimiste opposant présent et passé : les retours en arrière sont photographiés en flous. Tourné aux studios Gaumont de La Villette et dans une villa près de Gènes en décembre 1921-janvier 1922. E. Francis interprète un rôle d'abord prévu pour Léonora Duse, son amie (alors malade). A l'occasion du tournage, L. Delluc se lie d'amitié avec le Suisse Oscar Cornaz (qui aura un rôle dans le film suivant). Monologue intérieur et règle des trois unités. sortie en juillet ou septembre 1922.

### 1923

*L'Inondation* : L'inondation du Rhône envahit le village. Un drame paysan s'y déroule (d'après A. Corthis), très proche du mélodrame. Une pauvre fille aime un fermier, fiancé à une coquette. Cette rivale est tuée par un vieil homme. Très influencé par Griffith et l'école suédoise. Tourné en octobre-novembre 1923, aux environs d'Orange et de Pont-Saint-Esprit, ainsi qu'aux studios de Boulogne-sur-Seine. Sortie en mai 1924.

## Un mal implacable

Tristes moments. L. Delluc est seul. Le couple n'a pas eu d'enfants. Ève Francis, la seule femme de sa vie selon Aragon, s'est séparée de lui durant l'été de 1922 et il en souffre. De ses deniers, il avait produit lui-même *Le Chemin d'Ernoa* (Parisiana Films) et *Fièvres* (Alhambra Films) et le succès public n'était pas au rendez-vous.

Oscar Cornaz, ami chaleureux et bon, l'embarque dans sa voiture pour un voyage en Suisse, via Fontainebleau, qu'aime Louis, et Vallorbe. Oscar, photographe à Lausanne, fait de beaux clichés de cette belle aventure.

Mais Louis est devenu «l'homme de nulle part», «l'homme des bars». René Clair le voit, au *Colisée*, presque chaque soir, toute la soirée dans la pénombre du bar, avec «sa grande tête d'oiseau triste penchée sur un verre de bière anglaise... n'interrompant sa rêverie que pour aller de temps en temps jeter un coup d'œil sur l'écran». Vers la fin, René Clair bavardait à voix basse avec L. Delluc dans la pénombre de ce bar-foyer, ouvert sur la salle de projection : «Dans sa conversation brève et coupée de longs silences passaient des nuances d'humour résigné, de nonchalance douce-amère, comme d'un vieil homme très intelligent qui connaît trop bien les affaires de ce monde pour aimer encore à en parler» (Clair, 1970).

Aragon est souvent le compagnon de ses errances nocturnes : «Je me promenais la nuit avec Delluc, de bar en bar. Il me disait tout à coup, me tutoyant pour l'occasion : 'Prête-moi dix louis...'. Cela nous faisait rire tous les deux». Et Aragon a laissé ce portrait : «Il avait de longues jambes, assis sur le tabouret, un air d'élégance triste, ou c'était le costume déjà un peu usé ? Ce teint pâle des nuits longues comme les pailles brisées. Il me disait tout à coup : 'Tu ne sais pas ce que c'est que d'aimer une femme...' Je lui disais que si, et cela le faisait bien rire tout seul» (Follet, 1989).

Louis a quitté le 29 de la rue de Ponthieu et s'est réinstallé dans l'appartement de ses parents, 5 rue de Beaune. Ses finances ne sont pas brillantes et il a dû céder *Cinéa* en novembre 1922. Il continue à y publier, mais il inaugure une nouvelle rubrique hebdomadaire dans *Bonsoir* à partir de mars 1923.

Son dernier fil, *L'Inondation*, il le tourne dans la vallée du Rhône. L. Delluc est fatigué. Lui dont A. Lang disait peu avant : «Son accent gascon traîne un peu sur les mots. Des yeux pour bandits masqués sous des lunettes jaunes. Son flegme eut démonté Cyrano comme son nez l'eut rendu jaloux». Il pleut à verse et tout se passe en décor naturel. Louis Delluc, dans un immense manteau noir, dirige les prises de vue.

Il part se reposer au pays basque au tout début de 1924, au *Grand Hôtel* d'Hendaye. Il écrit un dernier article en février (pour le quotidien *Bonsoir*), et doit bientôt s'aliter rue de Beaune. En quelques jours il est emporté le 22 mars 1924 par une tuberculose aiguë, la terrible phthisie galopante. Il n'a que trente-trois ans.

Les obsèques ont lieu à Saint-Thomas-d'Aquin et il est inhumé au cimetière de Bagnaux. Cette brusque disparition cause une forte émotion dans le monde du spectacle et du cinéma : il était fort connu de tous, admiré et estimé de beaucoup.

Ève Francis lui survivra plus d'un demi-siècle. Elle nous a quittés il y a seulement une vingtaine d'années : on lui doit deux livres de souvenirs bien précieux sur ces «temps héroïques». Elle donna de nombreuses et vivantes conférences, même à un âge avancé, sous l'égide de la Fédération des cinés-clubs et des Amis de la Cinémathèque, s'acharnant à maintenir bien vivant le souvenir de Louis Delluc et de son œuvre.

Pour les amateurs de chiffres, on peut tenter un bilan probablement incomplet. Voici, en quelques lignes, l'œuvre de L. Delluc : 7 romans ; 1 série de portraits ; 1 recueil de nouvelles ; 1 volume d'études et souvenirs ; 1 recueil de poèmes ; 10 pièces de théâtre (dont 1 comédie et 1 pièce en vers) ; 1 ballet parlé en vers ; articles de critique théâtrale dans 4 revues ; 7 ouvrages sur le cinéma (recueils, souvent, de ses articles) ; création de 2 revues de cinéma (*Journal du Ciné-club*, *Cinéa*) ; articles de critique de films dans 7 revues (1300 pages).

Quant à la filmographie, elle comporte 8 films dont 1 scénario pour Germaine Dulac (et une trentaine de projets de films).

Voilà. Nous ne nous dissimulons pas ce que ce résumé d'une vie, à la fois si courte et si dense, peut avoir de dérisoire. Sans doute est-ce la raison pour laquelle le grand Henri Langlois avait voulu que les écrits cinématographiques de Louis Delluc fussent réédités. Sans doute est-ce la raison pour laquelle un travail universitaire (Mme Moreau) a cherché à rassembler son œuvre littéraire.

### **Critique, théoricien et cinéaste**

Récemment, Joël Magny a insisté sur les deux facettes de la vie de L. Delluc, ce jeune homme de moins de trente ans : fondateur de la critique cinématographique et premier théoricien du cinéma (Magny, 1992). C'est vrai pour la première, sans oublier quelques tentatives ponctuelles antérieures en France et aux États-Unis ni les articles de Colette dans *Le Figaro* en 1915-1916.

Louis Delluc premier théoricien du cinéma ? Il s'est défendu de l'être. Cette définition mérite d'être nuancée pour deux raisons. Tout d'abord Ricciotto Canudo, Italien de France, a été le premier à parler du *Septième art*, synthèse de tous les autres arts, et à lancer une foule d'idées

dont d'autres tireront profit. En second lieu, L. Delluc n'a pas laissé de véritable traité de cinéma, mais des articles au jour le jour et des recueils d'articles.

Mais théoricien quand même. Car «tout critique dont la démarche est appliquée avec fermeté et suffisamment de profondeur implique une conception théorique qui n'a pas besoin de s'exprimer comme telle». L. Delluc a compris que si la vérité est impossible au théâtre, elle est indispensable au cinéma. On doit présenter non pas une histoire structurée par une action extérieure mais guidée par le mouvement intérieur. Ce sera «un moyen terme entre la stylisation et la réalité animée». La beauté naîtra de la réalité si le cinéaste lui donne une structure, une cohérence, un sens, une perspective et un centre : l'auteur lui-même.

Mais L. Delluc aura l'intelligence de ne pas appliquer à la lettre ces principes. Il sait les adapter à chaque situation dans ses films, «moins pour les assouplir que pour les enrichir» (Magny, 1990). C'est sans doute en grande partie pour cela qu'il forcera la conviction de ses contemporains. Il a été l'apôtre du cinéma français, selon la formule d'Ève Francis, mais on ne se dissimulera pas, avec Léon Moussinac, que, par ses critiques, «il a déchaîné les haines», dans le monde alors convenu, compassé et commercial du cinématographe.

C'est vrai et H. Jeanson le dit sans fard : «Delluc était Delluc du XX<sup>e</sup> siècle. Un homme sur qui on s'acharnait. Forcément : il avait du caractère et une implacable sincérité...».

Pour notre pays, il sut donner à toute une génération le goût du cinéma et permit la renaissance du cinéma français après la Grande Guerre : cette «première avant-garde» est comme une «nouvelle vague» avant la lettre : celle de «l'impressionnisme français». Voilà les mots-clés. Les grands noms de ce temps sont ceux de Delluc, Dulac, Gance, Epstein et L'Herbier.

### **Conclusion en forme de dédicaces**

Aussi, pour l'heure, posons là notre plume. Donnons la parole à ceux qui l'ont connu, aimé et respecté. On ne peut rêver meilleure conclusion.

*Henri Jeanson* : «Le cinéma ne tenait aucune place dans les arts. Il fallut les efforts de Canudo, de Moussinac et surtout de Delluc, pour qu'il eut droit d'être cité. Et de Galtier-Boissière. Au Colisée, les films de Delluc provoquaient régulièrement de violentes batailles d'Hernani. On sifflait, on braillait, on cassait des fauteuils.»

*Louis Aragon* : «J'aime les films de mon ami Louis Delluc où il y a des gens qui se désirent pendant une heure, jusqu'à ce que les spectateurs fassent claquer leur siège.»

*Marcel L'Herbier* : «Il se tint pendant sept ans sur la brèche des vieux bastions à démanteler... ayant vécu pour l'art du silence il mourut par lui. Silencieusement. Mais grâce à lui, notre cinéma vivait d'une nouvelle vie. Et française.»

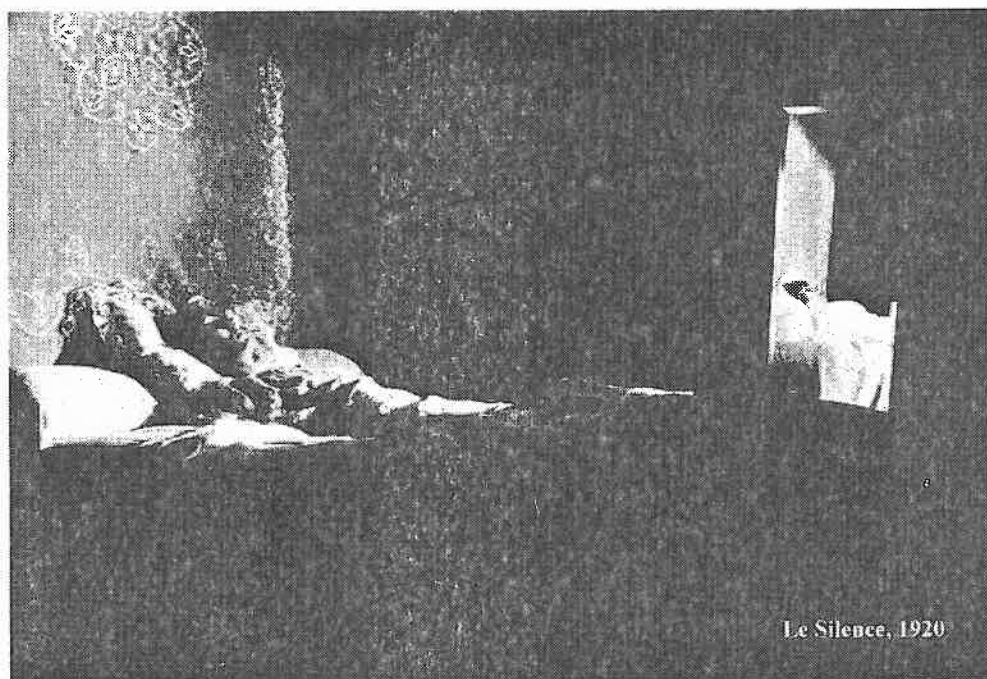
*René Clair* : «Il mourut au printemps de 1924, nous laissant une œuvre critique considérable et l'ébauche d'une œuvre cinématographique qu'il n'eut ni le temps ni les moyens de parfaire.»

*M. Bardèche et R. Brasillac* : «Par ses articles, par son talent, par son exemple et sa parole, il fit plus que personne pour créer un art du film. Sans Delluc, nous ne saurions pas aimer le cinéma.»

*Abel Gance* : «Ce grand triste aux yeux de gazelle touchée par le plomb tenait dans son regard les plus pâles orchidées du monde, mais combien peu y savaient lire.»

Brigitte et Gilles Delluc (U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Paris)





# Œuvres de Louis Delluc

## *Les films*

### - Scénario de L. Delluc et réalisation de Germaine Dulac

1919. *La Fête espagnole*

### - Scénario et réalisation de L. Delluc

1920 - *Fumée noire, Le Silence, Le Chemin d'Ernoa*. 1921 - *Fièvres, Le Tonnerre*. 1922 - *La Femme de nulle part*. 1923 - *L'Inondation*.

## *Les écrits*

### - Ouvrages et textes littéraires

*Hippolyte* (tragédie en trois actes et un prologue, en vers, d'après Euripide), manuscrit non publié, vers 1908.

*Chansons du jeune temps* (poèmes), Edition Saint-Gervais, 1908.

*L'Armoire aux masques* (portraits d'acteurs), 1910.

*Francesca* (pièce de trois actes en vers), Grasset, 1911.

*Chez de Max* (études et souvenirs), L'Édition, 1914-1918.

*Monsieur de Berlin* (roman), Fasquelle, 1916 ou 1917, publié en 1921.

*Edith Cavell* (pièce de théâtre), 1916.

*La Guerre est morte* (roman), L'Édition, 1917 (et Le Castor astral, 1991).

*La Princesse qui ne sourit plus* (ballet parlé en vers). L'Édition, 1918 (et Editions d'aujourd'hui, 1978), précédé de *Chanson de route d'un qui n'est pas parti, Marche funèbre des Hohenzollern, Le Porc-Epic, Prière aux aviateurs* (poèmes écrits pour E. de Max).

*Le Train sans yeux* (roman dont A. Cavalcanti tirera un film en 1926), Crès et Cie, 1919.

*La Danse du Scalp* (roman), Grasset, 1919.

*Ma Femme danseuse* (comédie), 1920.

*Les Secrets du confessionnal* (roman), Le Monde nouveau, 1922.

*L'Homme des bars* (suite de nouvelles), La Pensée française, 1923 (et Le Castor astral, 1991).

*Le Dernier sourire de Tête-Brûlée* (roman), Le Monde moderne, 1923, publié en 1928.

*Le Roman de la manucure*. Les Portiques, publié en 1931.

### - Ouvrages sur le cinéma (voir aussi Delluc L., 1985, 1986 et 1990 : *Ecrits cinématographiques*).

*Cinéma et Cie. Confidences d'un spectateur*, Grasset, 1919.

*Photogénie*, De Brunoff, 1920.

*Charlot*, De Brunoff, 1921 (et Editions d'aujourd'hui, 1975).

*La Jungle du cinéma* (nouvelles inspirées par le cinéma), La Sirène, 1921.

*Drames de cinéma* (scénarios des films), Le Monde nouveau, 1922.

*Chagrine demoiselle photogénique* (roman paru en feuilleton dans *Cinéa*), 1922-1923.

*Les Cinéastes* (divers textes déjà publiés et colligés en 1923), Cinémathèque française, 1985.

### - Théâtre

*Histoire d'un fou. Edith Cavell. La Vivante. Un Mariage à Marseille. Trois enfants dans une étoile.*

*Lazare, le ressuscité. Lapin et Zoiseau. La Vivante. Ma Femme danseuse. Pomme se marie.*

### - Critique théâtrale

*Le Petit poète de Nice* (1907-1908). *Le Courrier de Paris-Province* (1908-1909). *La Revue française* (1909). *Comœdia illustré* (1910-1914).

### - Critique cinématographique (voir aussi Delluc L., 1985, 1986 et 1990 : *Ecrits cinématographiques*).

*Le Film* (1917-1918). *Paris-Midi* (1918-1922). *Comœdia illustré* (1919-1921). *Le Journal du Ciné-Club* ou *Ciné-Club* (1920). *Cinéa* (1920-1921). *Excelsior* (1922). *Bonsoir* (1923-1924)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette liste ne tient pas compte des nombreuses collaborations occasionnelles à d'autres journaux et revues.

## Bibliographie et sources

- Archives Delluc, J. Béchade-Labarthe (famille Pradelle), O. Cornaz, H. Guiraud, L. Moussinac.  
Archives des mairies : Cadouin, mairie de Paris (8<sup>e</sup> arrondissement).  
Bibliothèque du Film, Paris (archives de : E. Francis, O. Cornaz, Musée du Cinéma et Cinémathèque et autres).  
Musée du Cinéma, Paris.  
Bardèche M. et Brasillac R., 1964 : *Histoire du cinéma. I : Le muet*, Les Sept couleurs, Paris  
Boussinot R., 1989 : Louis Delluc, in : *Encyclopédie illustrée du cinéma*, t. 1 (A-E), Bordas, Paris, p. 482-486, ill.  
Clair R., 1970 : *Cinéma d'hier, cinéma d'aujourd'hui*, Gallimard, Paris.  
Delluc B. et G., 1992 : Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français, *Reflets du Périgord noir*, n° 4, p. 25-30, ill.  
Delluc L., 1908-1924 : *Œuvres diverses*, voir ci-dessus.  
Delluc L., 1985 : *Ecrits cinématographiques I, Le Cinéma et les cinéastes*, Cinémathèque française, Paris.  
Delluc L., 1986 : *Ecrits cinématographiques II, Cinéma et Cie, Annexes, autres textes* (critiques du cinéma). Cinémathèque française, Paris, présentation par P. Lherminier.  
Delluc L., 1990 : *Ecrits cinématographiques III/2, Le Cinéma au quotidien*, Cinémathèque française, associée aux éditions de l'Etoile et aux *Cahiers du Cinéma*, Paris, présentation par P. Lherminier.  
Delluc L., 1990 : *Ecrits cinématographiques III, Dramas de cinéma, Scénarios et projets de films*, Cinémathèque française, associée aux *Cahiers du Cinéma*, Paris, présentation par P. Lherminier, filmographie et bibliographie.  
Delluc L., *Œuvres littéraires* (romans, théâtre, poésie). Bibliographie in : Tariol M., 1965, p. 181.  
Entretiens avec Valentine Delluc, Geneviève Delluc, Oscar Cornaz, Marcel Tariol.  
Follet L. 1998, Louis Delluc. Lettres inédites à Aragon, in : *Recherches croisées. Aragon et Elsa Triolet*, n° 6, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, Besançon, p. 215-239.  
Francis E., 1949 : *Temps héroïques. Théâtre. Cinéma*, Editions Denoël, Paris, 415 p., ill.  
Francis E., 1973 : *Un autre Claudel*, Grasset, Paris.  
Hugues Ph. d' et Marmin M., avec Mitry J. et Richard J. 1986 : *Le Cinéma français. Le muet*, Atlas, Paris, ill.  
Jeanne R. et Ford Ch. 1966 : *Histoire illustrée du cinéma muet*, Marabout Université, ill.  
Jeanson H. 1971 : *Soixante-dix ans d'adolescence*, Stock, Paris.  
Leprohon P. 1954 : *Cinquante ans de cinéma français*, Le Cerf, Paris, ill.  
Lherminier P. 1985 : Repères chronologiques, in : Delluc L., 1985, p. 19-26.  
Magny J., 1992 : Louis Delluc, théoricien et cinéaste, *Reflets du Périgord noir*, n° 4, p. 25-30, ill.  
Mitry J., 1973 : Louis Delluc, 1890-1924, in : *Anthologie du cinéma*, L'Avant-Scène et C.I.B., Paris, p. 3-56, ill.  
Moussinac L., 1946 : *L'Âge ingrat du cinéma*, Le Sagittaire, Paris.  
Passek J.-L., 1998 : Louis Delluc et le prix L. Delluc, in : *Dictionnaire du cinéma*, Larousse, Paris, p. 206.  
Réouven R., 1976 : L'impossible pendaïson d'Almereyda, in : *Les Morts mystérieuses, Historia* n° spécial, 356 bis, p. 42-47, ill.  
Rossy-Delluc S. et T., 1991 : Trois cartes postales de jeunesse de Louis Delluc, *Actes du Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest*, Bergerac 1990, p. 593-599, ill.  
Sadoul G., 1975 : Louis Delluc et l'impressionnisme français in : *Histoire générale du cinéma*, t. 3 (Le cinéma devient un art), p. 51-81, ill.  
Sadoul G., 1975 : Les débuts de Gance et Delluc in : *Histoire générale du cinéma*, t. 4 (L'art muet), p. 393-400, ill.  
Sadoul G., 1962 : *Histoire du cinéma*, Flammarion.  
Tariol M., 1965 : *Louis Delluc*, Editions Seghers, 185 p., ill.



## Les sœurs de Cadouin

**Un bref rappel de ce qu'était la misère en France et en particulier à Paris en cette fin 16<sup>e</sup> et début 17<sup>e</sup> :**

St Vincent de Paul fonde l'œuvre des Enfants trouvés. Il demande aux dames de la noblesse, de la bourgeoisie quelques heures, quelques journées au service des pauvres ; ce seront les «Dames de la Charité» mais c'est insuffisant. St François de Sales avait tenté l'expérience avec les «Visitandines» - le nom vous indique quel devait être leur rôle - ce fut un échec !

A cette époque, il n'était pas concevable que des «Dames bien» pénétrèrent dans certains milieux, entrent dans de misérables demeures ; les religieuses cloîtrées dans leur couvent n'eurent aucun contact avec les pauvres gens.

Vincent de Paul a gardé de ses origines le bon sens paysan : il réunit des femmes de toutes conditions, surtout des femmes du peuple et leur dit *«vous êtes des Filles de la Charité, vous n'êtes pas des religieuses mais des femmes au service des pauvres. Votre cellule sera parfois une chambre de louage, votre cloître, la rue. Pas de grandes cérémonies ni de vœux officiels, simplement des vœux privés renouvelés chaque année».*

Leur costume sera celui des paysannes d'Ile-de-France avec le bonnet blanc qui enserre les cheveux. On y ajoutera un petit fichu aux pointes tombant de chaque côté du visage... puis les années passant tout évolue ; on peut être religieuse, on n'en est pas moins femme, la coiffe sera amidonnée, les bords seront relevés, ce sera la «cornette».

Mais nous sommes au XX<sup>e</sup> siècle et pour soigner les malades, prendre le métro, conduire une voiture avec cette coiffe qui réduit la visibilité sur les côtés, c'est impossible ! Donc suppression de la cornette et simplification de la tenue, les Filles de la Charité sont désormais habillées comme vous et moi.

Vous savez que l'Abbé, Monsieur Campan a demandé **l'installation des Filles de la Charité à Cadouin** le 19 juillet 1874. Après les démarches d'usage, elles arriveront **le 2 février 1875** et logeront dans une petite maison au chevet de l'église. Le prix : 14000 F mais l'achat ne peut se faire immédiatement, M. Beauchamp le propriétaire qui habite Pontours a quatre enfants dont un mineur - c'est donc une location par sous seing privé du 01.01.75 au 01.01.77. La majorité de l'enfant permet alors la vente de la maison, du hangar, du jardin : 18 ares pour 14000 F.

Les religieuses (4 au départ) s'occupent de l'entretien de l'église, du catéchisme ; elles visitent les pauvres, les malades, l'une d'elles remplace une vieille demoiselle à l'école du village. Elles ont une petite pharmacie, créent un jardin d'enfant, les soins à domiciles, un ouvroir (couture, raccommodage, repassage, tricot) pour les jeunes filles et apportent outre ce service social, une animation dans le village.

Parmi les messieurs, à la retraite aujourd'hui et qui sont ici, combien ont été les «cœurs vaillants» de sœur Madeleine, chantant, jouant, faisant de longues promenades avec elle ? Qui ne se souvient de sœur Catherine élevant une orpheline comme sa propre fille ?

La petite maison est agrandie côté sud et est ; elle aura deux étages : le premier pour les sœurs - la plus grande pièce étant la chapelle - le second étage pour les enfants, des orphelines du Bordelais, de Paris... etc. A l'est, un grand hangar servira de réserve de bois et de préau. Les lois de 1898 et 1905 imposant la laïcité, l'école des sœurs ne sera plus que pour les pensionnaires de l'internat.

Des jeunes filles convalescentes affluent, les locaux, insuffisants, elles sont parfois logées chez l'habitant (ex : Mme Lafage).

Ici nous ouvrirons, si vous le voulez bien, une parenthèse pour une œuvre annexe en quelque sorte de la maison : l'hospice.

Depuis 1904 existe à Cadouin un hospice cantonal mixte : une grande maison avec jardin et terrasses offerte par la famille Beauchamp, à la condition que les religieuses en assurent la gestion. Durant la guerre de 14-18 l'hospice est transformé en hôpital militaire, accueillant blessés et réfugiés, les vieillards sont donc répartis entre les hospices de Lalinde, Belvès ou rendus à leur famille.

Après la guerre, il y a un besoin urgent, de réparations, d'aménagements, de modernisation... Les pourparlers sont longs afin d'obtenir l'emprunt nécessaire à la remise en état des bâtiments. La supérieure obtient l'autorisation d'ouvrir une maison de repos pour dames âgées : 12 chambres, une salle de 8 lits, chauffage, eau, électricité... Le 3 septembre 1934 la maison devient le pavillon St Vincent... **Sœur Brigitte** sera la maîtresse des lieux mais une maîtresse-servante. Affublée parfois d'un sac de toile de jute en guise de tablier, faisant tous les travaux même les plus rebutants, qui pourrait se douter que cette religieuse appartient à l'une des grandes familles de la noblesse française ?

St Vincent avait dit *«vous serez au service des pauvres»* et c'est exactement cela. A toute heure du jour ou de la nuit on peut l'appeler, elle va dans toutes les maisons modestes ou bourgeoises, elle soulage physiquement mais peut aussi soutenir moralement et donner le conseil judicieux au bon moment.

Pas de moyen de locomotion : à grands pas, sa silhouette mince se déplace rapidement accompagnée d'un grand sac noir plein de cachets, de pansements, de seringues...

Combien de grands malades n'a-t-elle pas entourés de soins et de paroles apaisantes pour les aider à mourir ?

Combien de vieilles dames, seules dans la vie, ne pouvaient s'endormir si la sœur ne les avait pas embrassées ?

Sœur Brigitte connaissait son métier : infirmière compétente et dévouée, toutes les maisons de la commune ont un jour ou l'autre reçu sa visite. Elle appliquait parfois de ces remèdes dit de «bonne femme» jugés péjorativement méprisables mais souvent efficaces - un docteur que je ne vous nommerai pas bien entendu, avait grande confiance en son diagnostic disant *«alors ma bonne sœur Brigitte, qu'allons nous donner à celui là ?»*.

La supérieure, inquiète pour sa santé lui interdisait «d'en faire trop» mais une petite désobéissance lui paraissait moins grave que de faillir au service des pauvres gens et toute sa vie s'est écoulée, marquée par le dévouement et la simplicité. Elle reste pour moi «la fille de la Charité» telle que le désirait St Vincent.

Pour en terminer avec l'hospice, le jour où les sœurs quittent Cadouin, les héritiers Beauchamp, trop nombreux, renoncent à la succession et offrent au maire de Cadouin M. Guiraud, l'argent de la vente de l'hospice pour démarrer la construction de la nouvelle maison de retraite que vous connaissez.

C'est à partir de 1920 que le nom de Cadouin va rayonner et dépasser le cadre local. En janvier, c'est l'ouverture **d'une maison de convalescence** ; l'ancien préau remplacé par une grande salle servant de réfectoire au rez-de-chaussée et un dortoir au premier étage recevra des jeunes filles de Bordeaux et de la région parisienne. On utilisera également la Russie (aujourd'hui maison Panouillère) qui doit son nom à des réfugiés chassés de leur pays par la révolution d'octobre 1917. Mais les locaux sont encore insuffisants, surtout que les sœurs reçoivent un don de Mme Lionel (Paris) : 27 lits avec sommiers, matelas, taies, traversins, draps, linge de maison, machine à coudre, équipement de cuisine.

Le 26 mai 1926 **Sœur Granier** devient supérieure des Filles de la Charité de Cadouin. Beaucoup d'entre vous l'ont connue : c'est une femme de tête et une femme de cœur. L'histoire de la maison devient désormais son œuvre : si je dis achat, construction, création, il faut penser : sœur Granier.

Formée à Paris à la maison mère, elle a le dynamisme des gens du midi, une volonté de fer, une grande faculté de persuasion et peut discuter sans complexe avec les plus hautes autorités.

En 1930, construction du pavillon Ste Thérèse (aujourd'hui Musée du Vélo), aménagement du hangar jouxtant le jardin du presbytère en petite salle de théâtre (5 ares achetés à Mr Ribière). L'ouvroir désormais cours d'enseignement professionnel ménager (Loi Astier) est légalement autorisé en 1931. Le préfet met une seule condition : les enfants iront toutes à la communale de Cadouin à partir de Pâques 1931. Seule exception, une élève candidate au certificat d'études en juillet qui offrira une mention "mention Bien" à son institutrice pour ses cours "privés" en quelque sorte.

Après le 2 décembre 1937, création de sessions accélérées de monitrices d'enseignement ménager rural.

Les investissements continuent : achat des Buissonnets (14 ha. 80000 F à M. Dessales) importants travaux pour abattre des cloisons, faire des salles de cours, des chambres pour les professeurs. Achat de "la Russie" et son aménagement en buanderie moderne. Enfin l'enseignement agricole nécessite des travaux pratiques alors achat et transformation de la ferme avec clapiers, poulailler, poussinière, laiterie.

En 1938 la statue de Notre Dame du Sacré Cœur est érigée sur la colline au milieu des pins.

**La maison de convalescence ferme en 1939-40, il devient impossible de mélanger élèves et malades. L'école prend alors son plein essor.**

Les cours se divisent en 2 sections :

- 1 Agricole - CAP ménager, couture, jardinière d'enfants, monitrice de colonies de vacances.
- 2 Ecole de cadres - Bac + 1 an de préparation monitorat. Professorat.

Le recrutement se fait dans les départements limitrophes et la Charente, Paris, les Pyrénées, Marseille même !

A la veille de la guerre, la maison de Cadouin compte 9 religieuses dont 5 professeurs. Une menace de réquisition pour accueillir l'hôpital d'Erstein, qui ne viendra jamais. Comme partout en France, ce sera, après la débâcle, l'accueil des réfugiés, des militaires.

En 1941 le gouvernement insiste et encourage la formation de futures mères de famille, ce qui correspond aux chantiers de jeunesse pour les garçons.

Cadouin reçoit un groupe de postulantes (futures religieuses) dont sœur Granier assure la direction avec compétence et autorité. Elle devient inspectrice des maisons des filles de la Charité pour une partie de l'Aquitaine.

Le renom de l'école, donc de Cadouin, n'est plus à faire. D'anciennes élèves sont nommées directrices de centres ménagers à Sarlat, Ste Foy la Grande, de la MARPA au Buisson... Les élèves de 2<sup>e</sup> année de l'école de Cadres vont une fois par semaine donner des cours itinérants à St Avit, Couze, Montferrand, Les Eyzies, Ste Alvère, St Cernin de l'Herm, Bergerac... La Roque-Gageac...

Mr Luc, président de l'enseignement technique offre à sœur Granier un poste au ministère mais elle refuse de se rendre à Vichy, invoquant son habit religieux qui lui impose une stricte neutralité. Elle sera tout de même membre du bureau de l'Education Nationale et se rendra chaque mois au ministère pour la sélection des programmes.

L'enseignement technique envoie 63 élèves, futures monitrices, ce qui nécessite la location de la maison Cornet (bâtiment qui suit le presbytère) aujourd'hui au fond de la cour de l'Auberge de Jeunesse.

Le 21 février 1942 la presse régionale organise un grand reportage sur l'école de Cadouin, les élèves sont interviewées et filmées dans leurs multiples activités. Dans l'ensemble les résultats aux concours et aux examens sont excellents. Exemples : 2<sup>e</sup> prix de la confédération nationale de la famille rurale ; une semaine à Paris offerte par le secours national ; un voyage en Hollande organisé par les allocations familiales...

Au lendemain du débarquement, les candidates se rendent aux lieux d'examen à vélo. Un groupe d'élèves franchit les barrages des maquisards, conduit par M. Payen, 3 autres, sac au dos, regagneront leur domicile à Cahors à pied (150 km).

Durant la guerre la maison a recueilli et caché, une famille juive, des jeunes réfractaires au STO et enfin sœur Agnès, religieuse anglaise. En remerciement la Croix Rouge britannique offre à sœur Granier une grande voiture ambulance, livrée par la femme du consul et une délégation du consulat de Bordeaux. Une réception et un repas préparé par les élèves marquent cette journée de fête.

Deux bâtiments préfabriqués, construits près de la Poudrerie de Bergerac pour loger des réfugiés (indochinois, je crois ?) seront achetés à prix intéressants et rajoutés à la suite de la salle de théâtre pour faire de nouvelles salles de cours.

Enfin un matin, Mère Granier, sans déranger personne se fait conduire à la gare du Buisson et au chauffeur de taxi qui lui demande "quel jour, ma Mère, devrai-je venir vous reprendre ?", elle répond simplement "c'est fini, je ne reviendrai pas".

En 1957, l'école de cadres est transférée à la Cadène (banlieue de Toulouse) pour faciliter les rapports des élèves avec la faculté et les professeurs de l'école agricole de Purpan.

La section des jeunes continue. Après une refonte des programmes de l'Education Nationale les élèves ne viennent plus après un certificat d'étude mais après un BEPC. En 1966 une sœur infirmière crée un "centre de soins" et quelques années plus tard les "Aides ménagères aux personnes âgées". Tous les bâtiments seront vendus les uns après les autres, l'école ménagère fermée, les religieuses vont habiter au Buisson, village plus important pour le Centre de soins.

Tout semble terminé... non. Tant de jeunes filles, aujourd'hui des mères de famille, sont passées à Cadouin et ont gardé un si excellent souvenir, qu'elles sont heureuses de se retrouver parfois. Plusieurs réunions ont eu lieu comprenant entre 60 et 80 participantes. La dernière en 1997, même si les rangs s'éclaircissent, comptait encore 70 anciennes de Lalinde, du Bugue, de Bergerac, Périgueux bien sûr mais également de Roanne, Strasbourg, St-Yrieix, Rochefort, la Bretagne, Albi et Maisons-Alfort...

La jeunesse n'en a pas pour autant déserté Cadouin, l'Auberge de Jeunesse, à qui nous souhaitons "bonne chance" fait et fera connaître le nom de ce village où il fait bon vivre !

# Le père Albert de Veer

par Albert Castanet

## Préambule

Comme chacun de ma génération l'a sans doute éprouvé, lorsque l'humain parvient à un âge avancé, s'il peut facilement reconstituer avec détail les événements vécus durant son enfance, il n'en est plus de même pour ce qui a trait au temps des activités et responsabilités de l'âge mûr. Les souvenirs de cette période deviennent flous, à l'exception des rencontres de personnages ayant induit des relations privilégiées.

Personnellement je sais gré à la Providence d'avoir mis sur ma route, le long de mon parcours de chef de famille et de responsable public, des gens de qualité, parmi lesquels figure, en bonne place, «au cours de cette dernière étape de vie», le père Albert de Veer. Je remercie les Amis de Cadouin de m'avoir permis de vous en entretenir à l'occasion du colloque de l'an 2000, en évoquant son parcours et son œuvre à Cadouin.

Le père de Veer est toujours en vie à plus de 90 ans. Il a conservé sa lucidité, au point de pouvoir consacrer de bons moments à la lecture. Mais hélas, il a perdu partiellement l'usage de ses membres, à la suite d'une hémiplégie survenue peu de temps après sa vraie retraite au prieuré de Layrac près d'Agen, établissement de son ordre assomptionniste. Il avait eu quelques alertes à Cadouin, qui avaient inquiété son entourage et l'avaient déterminé à abandonner la pastorale.

Avec ceux qui le visitent périodiquement, amis et relations, je pense qu'il lui a fallu beaucoup de courage et une foi profonde pour parvenir à se résigner, en toute connaissance de cause, à cette vie de reclus qui est la sienne depuis bientôt neuf ans.

Comme un certain nombre d'anciens paroissiens restés fidèles, avec mon épouse, nous conservons encore des contacts. Nous profitons maintenant d'occasions amicales pour nous faire transporter à Layrac. Nous y sommes toujours accueillis par le père avec toute la chaleur d'autrefois. Tout ce qui concerne Cadouin et son abbaye l'intéresse toujours beaucoup et il s'enquiert des nouvelles des amitiés qu'il y a laissées.

## Curriculum vitae du père de Veer avant son arrivée à Cadouin

Il est né le 19 juillet 1910 à Geffen dans le Brabant nord, près de Bois-le-Duc (Pays-Bas), second fils d'une famille de huit enfants, dont sept garçons.

D'abord, il va à l'école primaire de Geffen. Puis il aborde de bonne heure les études secondaires au collège assomptionniste de Boxtel, études suivies de deux années de philosophie au collège Saint Gérard de Namur. Sa vocation qui avait justifié le choix de ces deux établissements s'étant confirmée, il prononce ses vœux perpétuels marquant son engagement en religion.

Suivent deux années d'études philosophiques et religieuses à la célèbre université de Louvain, où le trouvent les événements de 1940 : c'est l'invasion par les troupes allemandes des Pays-Bas et de la Belgique. Il se replie à Nimègue où il se lie d'amitié avec un médecin néerlandais déjà acquis à l'esprit de résistance à l'envahisseur. Ensemble, ils mettent sur pied un réseau dit «de secours», avec

collecte de vivres pour accueillir les compatriotes capturés qui réussissent à échapper aux occupants.

Un peu plus tard, il réussit, devant la menace d'arrestation, à gagner en vélo et à passer la frontière française. Il se met à la disposition du diocèse d'Arras et est affecté comme vicaire dans deux paroisses successives à Vandomne puis à Mastringal en Artois. Malgré la distance, il maintient des contacts avec le médecin, son compagnon de résistance resté aux Pays-Bas, auquel il apporte une participation efficace quoique risquée.

Au moment où les troupes allemandes doivent, en 1944, battre en retraite, le jeune père de Veer gagne Strasbourg pour rejoindre les autorités militaires des Pays-Bas, en train de se reconstituer. Il y est chargé, avec le grade de capitaine, de la direction d'un camp d'accueil de Néerlandais en cours de rapatriement.

En 1945, après avoir mené à bien cette mission, à caractère temporaire, il rejoint la direction de sa congrégation installée au château de Lormoy près de Monthéry et le voilà professeur d'histoire de l'Eglise.

Il est bientôt affecté à l'équipe des études augustiniennes, rue François 1<sup>er</sup> à Paris, et participe activement à son bulletin : la *Revue des Etudes Augustiniennes*. Et ce jusqu'en 1977. Il collabore à plusieurs tomes de l'édition bilingue des œuvres de saint Augustin : *Traité antidonatistes* et *Traité antipelagiens* en particulier.

Il est en relation avec un certain nombre d'éminents exégètes de divers pays, des chercheurs, des étudiants (relations poursuivies pour quelques-uns jusqu'à Cadouin), qu'il oriente vers les richesses de la bibliothèque de la rue François 1<sup>er</sup>, grâce à la culture acquise par vingt-cinq ans de vie studieuse. En même temps il assure des activités pastorales : ainsi il est aumônier d'une institution de la banlieue sud de Paris.

### **Son œuvre cadunienne**

A soixante-sept ans, il envisage une retraite, mais une retraite active. Avec l'agrément de ses supérieurs, il est mis à la disposition du diocèse de Périgueux et Sarlat, où il sait qu'il va retrouver quelques familles néerlandaises attirées par le charme et le calme de la campagne périgourdine et avec lesquelles il a quelques liens. Monseigneur Patria, soucieux de redonner vie à ce lieu chargé d'histoire, le charge de la cure de Cadouin et Salles.

Le père de Veer y trouve un ensemble conventuel appartenant en partie au département, en partie à la commune du Buisson-de-Cadouin, en partie à un propriétaire particulier. La dégradation de l'ensemble est bien amorcée. La nef de l'église abbatiale, à chaque précipitation importante, est inondée : d'où l'urgence de la réfection totale de la vaste toiture, engagement bien au-dessus des moyens de la commune et de la paroisse. Le presbytère, certes, est vaste lui aussi, mais dépourvu de tout confort et dans un état de délabrement auquel le père de Veer s'adapte avec sa simplicité naturelle, ainsi au service d'une communauté chrétienne, résignée et minoritaire.

Il devait rapidement acquérir l'estime et la confiance du magistrat municipal de l'époque, avec lequel les rapports deviennent empreints de cordialité, et aussi la considération de la population locale et bientôt celle des responsables de la communauté des communes associées, dite commune du Buisson-de-Cadouin. Rapidement ceux-ci découvrent la valeur du personnage et s'établit une loyale et franche collaboration en vue du but à poursuivre : le rayonnement de l'abbaye de Cadouin et la rénovation de l'ensemble conventuel, qui devait en être l'un des

moyens obligés. Il allait être ainsi invité à participer aux recherches et échanges, à intervenir au cours des études et projets avec la Conservation Régionale et les architectes et techniciens des Bâtiments de France.

Il fait revivre la paroisse de Cadouin par sa présence, la régularité et le climat des cérémonies, l'approche des familles qu'il visite et dans lesquelles on montre beaucoup d'empressement à l'accueillir. Sa pastorale s'étend fréquemment à la paroisse voisine de Molières, sans curé, et aussi, certains dimanches, à celle du Buisson pour remplacer le père de Laubarède, dont la santé est précaire.

Dès que son ministère lui laisse quelques loisirs, il entreprend et mène à bien l'inventaire des richesses qu'il découvre : outre le Suaire, dont il est le gardien, de magnifiques ornements sacerdotaux qu'on sortait pour les pèlerinages, de précieux parchemins dispersés, des missels enluminés dont il traduit peu à peu la signification. Ensemble qu'il classe et range soigneusement dans l'*armarium* et qu'il fait découvrir en connaisseur averti aux visiteurs de plus en plus nombreux et intéressés.

Son cercle de relations extérieures devait vite s'élargir, non seulement parmi ses confrères subjugués par son charisme et sa culture toujours discrètement exprimée, mais aussi auprès de familles de la région, connaissances plutôt aisées qui portent beaucoup d'intérêt à l'œuvre prometteuse entreprise. Et c'est ainsi qu'il reçoit des dons, grâce auxquels, avec le blanc-seing de l'Évêché auquel il rend scrupuleusement compte et celui des services départementaux d'Architecture, il peut assurer le financement de diverses restaurations intérieures de l'église abbatiale :

- 1) décapage et rejointoiement de l'intérieur de l'abside, confiés à une équipe locale d'anciens compagnons du Tour de France ;
- 2) réouverture de baies dans les absidioles, baies qui devaient être dotées de vitraux de type grisaille, réalisés suivant les directives du Père par un maître verrier espagnol qui avait travaillé au Thoronet (information donnée par le père de Veer) ;
- 3) dégagement des baies de la nef côté sud, en partie obstruées lors d'une ancienne modification du toit du cloître, aujourd'hui fermées simplement par une peinture en camaïeu sur verre favorisant l'entrée de la lumière ;
- 4) découverte et mise en valeur progressive de détails de la construction, à l'intérieur de la nef, de l'abside, des chapelles et de la sacristie, telles la recherche de dalles pour remplacer celles qui étaient usées dans les chapelles et l'abside.

Avant que le père de Veer ne quitte Cadouin, le reliquat de ces dons a été remis au chancelier de l'Évêché, avec le souhait qu'il soit réservé au financement des aménagements jugés nécessaires dans l'aile prolongeant la partie presbytère, en cas de l'installation éventuelle d'un groupe de religieux.

Nous rappellerons ici brièvement quelques événements exceptionnels, en dehors des visites épiscopales ou de celles des personnalités civiles :

- en mai 1978, visite de la reine mère du royaume de Grande-Bretagne, accompagnée de sa suite, reçue avec le respect du père abbé d'antan, symbolisé par le père Albert de Veer qui s'en acquitta avec beaucoup d'aisance ;
- durant l'été 1982, messe dominicale solennelle radiodiffusée ;
- chaque année, en septembre, organisation de marches vers Cadouin, à la clôture des pèlerinages annuels à N.-D. de Capelou ;
- en mai 1984, remise officielle par le consul des Pays-Bas à Bordeaux de la distinction de l'ordre d'Orange-Nassau, décernée au père pour services rendus durant la guerre 1939-1945 ; la remise eut lieu à Cadouin devant une belle

assistance de paroissiens et de personnalités extérieures, à l'occasion de l'anniversaire de sa Majesté la reine des Pays-Bas ;

- en mars 1985, fête du jubilé sacerdotal du père de Veer, plus intime.

Il eut la satisfaction, avant son départ, d'être le témoin intéressé et agissant de trois opérations particulièrement importantes :

- 1) à la diligence du Conseil général de la Dordogne et de l'Office départemental du Tourisme de la Dordogne, la minutieuse remise en état et la présentation en milieu protégé, dans la salle capitulaire, propriété communale, du Suaire, dont la vénération séculaire est à la base de la renommée de l'abbaye ;
- 2) sous la maîtrise administrative communale du Buisson-de-Cadouin, l'engagement des premières phases de travaux en vue de la rénovation complète de la couverture de l'église abbatiale, travaux dotés de subventions substantielles de l'Etat et du Département ;
- 3) enfin, le rachat par le Département et la réintégration dans le patrimoine public de la partie de l'ensemble conventuel, qui avait été aliénée à des particuliers à la Révolution. L'influence du père de Veer ne fut pas négligeable du côté du propriétaire. Celle de M. Chaussade, vice-président du Conseil Général et maire du Buisson-de-Cadouin, fut déterminante du côté de l'assemblée départementale.

### **Péroraison**

J'ai sans doute été l'un des premiers interlocuteurs du père de Veer. La charge que j'assumais à l'époque de son arrivée à Cadouin m'en donnait le privilège. Et puis nous étions de la même génération. Dès notre premier contact, j'ai ressenti l'exceptionnelle qualité du pasteur que l'Autorité ecclésiastique diocésaine nous envoyait. Il en fut certainement de même pour tous ceux qui étaient là en 1976 pour l'accueillir.

J'ai eu l'occasion d'exprimer gratitude et contentement à Mgr Patria qui me parut très conscient d'avoir fait le bon choix pour la tâche à accomplir à Cadouin. Effectivement le père de Veer se mit rapidement au service de la communauté paroissiale qui lui était confiée ; celle-ci de son côté, ressentit très vite, à l'égard de son nouveau pasteur, respect et admiration pour son sens de la communication, sa perception de la société auprès de laquelle il allait vivre et œuvrer, sa connaissance des Saintes Ecritures, la clarté et la simplicité de ses homélies, la chaleur attentive qui se dégageait de la faculté d'écoute, la bonté manifeste dans ses oraisons funèbres à l'occasion de deuils particulièrement cruels.

Et les loisirs que devait lui laisser la pastorale furent absorbés par les opérations qui s'imposaient à l'église et à la cure (déblayer, découvrir, ranger) et pour lesquelles il dut faire appel à des aides sur place qui se mirent spontanément à sa disposition.

Simplicité, loyauté, humilité sont, je crois, parmi les règles prioritaires à observer par les religieux assomptionnistes. Le père de Veer les pratiquait pleinement. Et maintenant encore, malgré ses handicaps. J'ai déjà évoqué sa simplicité naturelle et sa discrétion volontaire concernant ses connaissances philosophiques et religieuses. Quant à sa loyauté, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de l'observer à l'égard d'autrui et de l'apprécier personnellement. Elle devait rapidement le rapprocher du regretté Henri Guiraud, premier maire qu'il devait connaître à Cadouin, homme loyal s'il en fut, et avec son successeur, notre ami M. Jean-Jacques Chinouilh qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui et que je suis chargé d'excuser.



Je terminerai, permettez-moi d'insister encore, sur le profond attachement du père de Veer à Cadouin, à son destin et à celui de son abbaye, sur la passion et le savoir mis durant quinze années au service de l'œuvre pour laquelle il avait été désigné et qu'il pensait vraisemblablement avoir le temps de parfaire. Espérait-il finir ses jours à Cadouin ? Je le crois.

En toutes circonstances, il s'enquiert de la suite donnée à nos projets, tout heureux d'être tenu au courant par les comptes rendus de ses visiteurs et les comptes rendus de nos colloques.

N'oublions pas qu'il fut à l'origine du petit groupe qui mit sur pied notre association des Amis de Cadouin, dont il est toujours le premier président d'honneur. Son influence a beaucoup contribué à la renaissance de l'abbaye. Aussi méritait-il, je crois, de figurer parmi les personnalités que nous avons voulu honorer aujourd'hui.

7<sup>e</sup> colloque de Cadouin  
samedi 19 août 2000

*L'HISTOIRE DE CADOUIN*  
*Quelques personnages marquants*



Table des matières

Pages

<b>Présentation</b> , par Brigitte Delluc .....	1
<b>Un vizir et un calife sur le suaire de Cadouin et sur le voile de sainte Anne d'Apt</b> (Vaucluse), par Brigitte et Gilles Delluc .....	3
<b>Quelques moines de Cadouin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</b> , par Marcel Berthier .....	17
<b>L'abbé Campan</b> , par Patrice Bourgeix .....	40
<b>Désolation des campagnes en 1442</b> , par Michel Carcenac .....	41
<b>Le vol du suaire de Cadouin à Toulouse en 1455</b> , par Louis Grillon .....	47
<b>Quelques personnages de Cadouin au travers des registres paroissiaux</b> <b>de 1619 à 1792</b> , par Jocelyne Colonna .....	64
<b>Louis Delluc (1890-1924), l'éveilleur du cinéma français</b> , par Brigitte et Gilles Delluc .....	66
<b>Les sœurs de Cadouin</b> , par Lucienne Kœgler .....	81
<b>Le père Albert de Veer</b> , par Albert Castanet .....	85



Reprographié le 13 décembre 2001 - N<sup>o</sup> d'impression : 12969  
au Roc de Bourzac  
24150 Bayac